



**CONCERTATION PRELABLE SUR LE
PROJET DE FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS A ROMAINVILLE /
BOBIGNY**

**CONTRIBUTIONS DU PUBLIC DEPOSEES
DU 4 JUILLET AU 13 NOVEMBRE 2017**



Index thématique des contributions déposées sur le site internet du projet

Les nuisances et la densité urbaine

Charlet Anne.....	13
Mrabet Zineb.....	18
Peronnet Sandrine	23
Dellion Stéphane.....	35
Gaspar Pierre.....	37
Pichon Alain.....	43
De Lampugnani Pierre	44
Blay Philippe	72
Avanozian Isabelle.....	74
Lelievre Pascal	77
Cholot Jean-Marie.....	80
Connan Anne.....	128

Les modalités de la concertation

Seder Colomina Marina	16
Dosne Dominique.....	101
Collectif 3R	116
Bureaux Sylvie.....	120
Scheyder Colette.....	122

La gestion des déchets alimentaires

Roger Emilie	17
Bluteau Julien	21
Dosne Dominique.....	24
Thibaud Alex.....	27

Le respect des objectifs réglementaires

MNLE 93	25
Connan Anne.....	29
Ahlinvi Sonia	34
Chemaly Philippe	38
Brancaccio Massimo.....	68

Carrozza Gianni.....	88
Redon Francis	119
Collectif 3R	129

Avis sur le choix de la solution technique envisagée pour la gestion des OMR

Szoad Bernard	15
Buzon Corinne	40
Chemaly Jacqueline	41
Mignot Bastien	51
Sadoul Annette	53
Schmitt Line.....	46
Pique Valère	47
Sauve Pierre	48
Papadopoulos Barbara.....	49
Rifkiss Evelyne	50
Slyper Nadine	52
Cantero Thierry.....	55
Dorémieux Yvette	56
Lacalmette Gabriel	57
Cazal Nathalie.....	58
Perron Dominique.....	59
Okomo Vinciane.....	60
Dianoux Jean-Louis.....	61
Durand Vincent.....	62
Lesou Francine.....	63
Joseph Jean-Claude	64
Klein Dominique.....	65
Martinelli Sophie.....	66
Le Cornec François	67
Busson Dominique	70
Harsany Claire.....	78
Chaumard Yves	81
Chasseigne Carole	82
Genevois Arnaud.....	83
Sarrabeyrouse Olivier	85

Urlic Antoine.....	86
Bourgoin Denis	90
Tirloir Sébastien	91
Despres Julien.....	92
Moulin Céline	93
Malivernat Jean-Luc	94
Dorigné Denis	95
Auzon-Cape Michelle.....	96
Pontier Jonathan.....	97
Lambert Muriel.....	98
Moreau-Sevin Denis	100
Redon Francis	103
Etienne Philippe.....	108
Cochard Véronique	109
Laplace France.....	110
Leblanc Alain	111
Zanier Hélène	112
Mathon Pierre	113
Laloy Hélène.....	114
Farre Bernard	115
Barraud Evelyne.....	124
Dupré Stéphane.....	126

Index alphabétique des contributions déposées sur le site internet du projet

Ahlinvi Sonia	34
Auzon-Cape Michelle.....	96
Avanozian Isabelle.....	74
Barraud Evelyne.....	124
Blay Philippe	72
Bluteau Julien	21
Bourgoin Denis	90
Brancaccio Massimo.....	68
Bureaux Sylvie.....	120
Busson Dominique	70
Buzon Corinne	40
Cantero Thierry.....	55
Carrozza Gianni.....	88
Cazal Nathalie.....	58
Charlet Anne.....	13
Chasseigne Carole	82
Chaumard Yves	81
Chemaly Jacqueline	41
Chemaly Philippe	38
Cholot Jean-Marie.....	80
Cochard Véronique	109
Collectif 3R	116
Collectif 3R	129
Connan Anne	29
Connan Anne	128
De Lampugnani Pierre	44
Dellion Stéphane.....	35
Despres Julien.....	92
Dianoux Jean-Louis.....	61
Dorémieux Yvette	56
Dorigné Denis	95
Dosne Dominique.....	24
Dosne Dominique.....	101

Dupré Stéphane	126
Durand Vincent.....	62
Etienne Philippe.....	108
Farre Bernard	115
Gaspar Pierre.....	37
Genevois Arnaud.....	83
Harsany Claire.....	78
Joseph Jean-Claude	64
Klein Dominique.....	65
Lacalmette Gabriel	57
Laloy Hélène.....	114
Lambert Muriel.....	98
Laplace France.....	110
Le Cornec François	67
Leblanc Alain	111
Lelievre Pascal	77
Lesou Francine.....	63
Malivernat Jean-Luc	94
Martinelli Sophie.....	66
Mathon Pierre	113
Mignot Bastien	51
MNLE 93	25
Moreau-Sevin Denis	100
Moulin Céline	93
Mrabet Zineb.....	18
Okomo Vinciane.....	60
Papadopoulos Barbara.....	49
Peronnet Sandrine	23
Perron Dominique.....	59
Pichon Alain.....	43
Pique Valère	47
Pontier Jonathan.....	97
Redon Francis	103
Redon Francis	119
Rifkiss Evelyne	50

Roger Emilie	17
Sadoul Annette	53
Sarrabeyrouse Olivier	85
Sauve Pierre	48
Scheyder Colette.....	122
Schmitt Line.....	46
Seder Colomina Marina	16
Slyper Nadine	52
Szoad Bernard	15
Thibaud Alex.....	27
Tirloir Sébastien	91
Urlic Antoine.....	86
Zanier Hélène	112

Index chronologique des contributions déposées sur le site internet du projet

Charlet Anne.....	12
Szoad Bernard	15
Seder Colomina Marina	16
Roger Emilie	17
Mrabet Zineb.....	18
Bluteau Julien	21
Peronnet Sandrine	23
Dosne Dominique.....	24
MNLE 93	25
Thibaud Alex.....	27
Connan Anne	29
Ahlinvi Sonia	34
Dellion Stéphane.....	35
Gaspar Pierre.....	37
Chemaly Philippe	38
Buzon Corinne	40
Chemaly Jacqueline	41
Pichon Alain.....	43
De Lampugnani Pierre	44
Schmitt Line.....	46
Pique Valère	47
Sauve Pierre	48
Papadopoulos Barbara.....	49
Rifkiss Evelyne	50
Mignot Bastien	51
Slyper Nadine	52
Sadoul Annette	53
Cantero Thierry.....	55
Dorémieux Yvette	56
Lacalmette Gabriel	57
Cazal Nathalie.....	58
Perron Dominique.....	59

Okomo Vinciane.....	60
Dianoux Jean-Louis.....	61
Durand Vincent.....	62
Lesou Francine.....	63
Joseph Jean-Claude	64
Klein Dominique.....	65
Martinelli Sophie.....	66
Le Cornec François	67
Brancaccio Massimo.....	68
Busson Dominique	70
Blay Philippe	72
Avanozian Isabelle.....	74
Lelievre Pascal	77
Harsany Claire.....	78
Cholot Jean-Marie.....	80
Chaumard Yves	81
Chasseigne Carole	82
Genevois Arnaud.....	83
Sarrabeyrouse Olivier	85
Urlic Antoine.....	86
Carrozza Gianni.....	88
Bourgoin Denis	90
Tirloir Sébastien	91
Despres Julien.....	92
Moulin Céline	93
Malivernat Jean-Luc	94
Dorigné Denis	95
Auzon-Cape Michelle.....	96
Pontier Jonathan.....	97
Lambert Muriel.....	98
Moreau-Sevin Denis	100
Dosne Dominique.....	101
Redon Francis	103
Etienne Philippe.....	108
Cochard Véronique	109

Laplace France	110
Leblanc Alain	111
Zanier Hélène	112
Mathon Pierre	113
Laloy Hélène	114
Farre Bernard	115
Collectif 3R	116
Redon Francis	119
Bureaux Sylvie.....	120
Scheyder Colette.....	122
Barraud Evelyne.....	124
Dupré Stéphane.....	126
Connan Anne.....	128
Collectif 3R	129

Index des contributions déposées sur le registre

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	134
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	135
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	136
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	137
Riverain ayant participé à la Journée Portes Ouvertes	138
Riverain ayant participé à la Journée Portes Ouvertes	139
Fresnes Service à l'occasion de la Journée Portes Ouvertes.....	140
Riverain ayant participé à la Journée Portes Ouvertes	141
Riverain ayant participé à la Journée Portes Ouvertes	142
Riverain de Bobigny ayant participé à la Journée Portes Ouvertes	143
Fresnes Service à l'occasion de la Journée Portes Ouvertes.....	144
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	145
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	146
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	147
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	148
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	149
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	150
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	151
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	152
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	153
Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq.....	154



CONCERTATION PRELABLE SUR LE PROJET DE FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS A ROMAINVILLE / BOBIGNY

CONTRIBUTIONS DEPOSEES SUR LE SITE INTERNET DU PROJET

Les contributions sont classées par ordre chronologique de réception



Charlet Anne

Date : 5 juillet 2017

Titre de la contribution : « Proximité des habitations : attention aux nuisances »

Bonjour,

Retenue ce soir, je tenais néanmoins à m'exprimer sur ce sujet sensible. J'habite à 50 m du Métro Bobigny-Raymond Queneau et déjà actuellement, des odeurs douteuses voguent régulièrement dans notre zone.

Par ailleurs, si des efforts ont été faits pour éviter les dépôts sauvages, ils ont juste changé de place (le long de la RN3). Tout cela n'est pas valorisant du tout pour toute la zone d'habitation alentour. Dieu merci, nous avons échappé au projet d'usine de méthanisation !!

Si vous devez, ce que je comprends fort bien, augmenter les capacités de traitement, il est important de prendre en compte de manière TRES CONCERNEE les nuisances qui vont être créées de manière à les minimiser au maximum, voire à les réduire versus aujourd'hui tout en augmentant la capacité du site pour autant. Eloigner le plus possible les nouvelles installations des habitations me paraît être la mesure de base.

Bonne réunion, Cdt, AC

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour l'intérêt porté au projet et à la démarche de concertation, et pour votre contribution. En réponse, nous vous apportons quelques précisions.

Quel que soit le choix fait par le Syctom pour le programme de la future installation, il est prévu de traiter tous les impacts, y compris ceux qui présentent une faible occurrence. Le Syctom maintient en effet un haut niveau d'exigence technique pour minimiser les impacts et s'assurer de la mise en œuvre de solutions techniques éprouvées et efficaces.

Ainsi, dans le cadre du futur projet, les activités susceptibles de générer des odeurs se feront au sein de bâtiments dédiés, clos, accessibles depuis des sas, ventilés et dont l'air est traité avant rejet, permettant de maîtriser le risque de propagation des odeurs dans l'environnement proche du site. Le Syctom mesure de façon régulière les odeurs mais aussi le bruit, sources potentielles de nuisances pour les riverains de ses installations qui sont implantées au cœur des bassins de vie.

En outre, le Syctom est aussi attentif à la résorption des nuisances liées aux transports des déchets. Le Syctom étudie ainsi la possibilité d'un accès direct au site depuis l'ex-RN 3, afin de permettre d'éviter le transit de camion d'apport de déchets via le réseau routier local et notamment le passage au travers des centres urbains.

Par ailleurs, afin de réduire la pollution et la congestion urbaine, il est prévu de privilégier, dans le cadre de ce projet, les transports fluviaux pour évacuer les produits et sous-produits issus du site (dans des conteneurs), grâce à la création d'un port sur la parcelle de Mora-Le-Bronze (Bobigny) reliée à la parcelle

de Romainville par un passage déjà construit sous l'ex RN3 en bordure du Canal de l'Ourcq. A noter : chaque transport par péniche se substitue au passage d'environ 12 – 13 camions.

Vous évoquez le sujet relatif aux dépôts sauvages : sachez que dans le cadre du programme de la future installation, l'activité de déchèterie sera maintenue et modernisée, permettant aux usagers de déposer leurs encombrants, gravats etc.

Il est aussi prévu la création d'une ressourcerie / atelier de réparation des produits déposés par les habitants, permettant aux objets d'avoir une seconde vie. L'implantation de cette ressourcerie répond aux ambitions du territoire de développer davantage le réemploi, avec le soutien du Syctom.

Enfin, conscients des réflexions qui sont menées sur l'impact des usines en ville, le Syctom s'est engagé à investir les moyens nécessaires pour réaliser un traitement architectural de qualité de cette future installation, comme en témoigne les installations et projets à Isséane, dans le 17ème arrondissement de Paris ou encore à Saint-Ouen.

Szoad Bernard

Date : 7 juillet 2017

Contribution

Bonjour, est-ce que vous prévoyez de bruler des ordures sur le site de Romainville ?

Réponse du Syctom

Bonjour,

Dans le cadre du projet de futur centre à Romainville / Bobigny, plusieurs solutions techniques sont actuellement envisagées pour la gestion et le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR). L'une des solutions présentées à la concertation envisage la préparation sur site d'un combustible et sa consommation partielle dans une chaufferie implantée sur site : la solution n°3.

Pour rappel, les trois solutions envisagées pour les ordures ménagères résiduelles sont les suivantes :

La solution n°1 prévoit la réception des ordures ménagères résiduelles et leur transfert par la voie fluviale, via le Canal de l'Ourcq.

La solution n°2 correspond à une préparation des OMR dans le but de constituer un stock tampon sur le site afin d'alimenter de façon optimisée les installations du Syctom. Ainsi préparée, une partie des déchets pourrait être conditionnée en balles puis transportée par voie fluviale.

Dans le cadre de la solution n°3, il s'agit de procéder à un tri / préparation des OMR réceptionnées afin de produire un Combustible Solide de Récupération (CSR) respectant les caractéristiques réglementaires (norme correspondante NF-EN-15359 et arrêté du 23 mai 2016). Ce CSR alimenterait une chaufferie, implantée sur site, qui participerait ainsi partiellement à la couverture des besoins énergétiques du territoire en appoint d'une solution géothermie actuellement à l'étude.

Le flux restant de combustible, non valorisé sur le site, serait transféré en continu par voie fluviale vers les autres installations du Syctom, ou mis en balles afin de constituer un stock tampon durant les temps d'indisponibilité des installations de valorisation énergétique et d'assurer le déstockage des balles d'OMR durant les périodes où les besoins en chaleur sont les plus élevés.

Cette solution n°3 fait suite à la réalisation d'une étude d'opportunité de création d'un réseau de chaleur menée par l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble sur les communes de Romainville, Pantin et Les Lilas. Dans ce cadre, une partie des déchets produits et collectés sur le bassin versant du centre pourraient être valorisés à Romainville / Bobigny, ce qui permettrait d'augmenter la part d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) dans le mix énergétique du réseau de chauffage envisagé.

Il n'est donc pas prévu d'incinérer sur site directement les ordures ménagères. Une des options techniques à l'étude consiste à brûler sur place un combustible préparé à partir d'une partie des ordures ménagères résiduelles apportées sur le site. Différentes technologies de combustion existent pour la valorisation énergétique de CSR.

Seder Colomina Marina

Date : 18 juillet 2017

Contribution

Bonjour,

J'ai vu que le PDF de la Réunion publique d'ouverture de la concertation préalable du 5 juillet est déjà disponible sur le site mais je n'ai pas réussi à trouver le Compte Rendu de cette réunion publique, et je me rappelle que la réunion avait été enregistré sur vidéo pour pouvoir le faire. En particulier, sur la partie « fonctionnement » j'avais demandé à que le nombre de personnes par atelier ne soit pas limité à 30 (s'il y a plus de demande) et M Lorenzo avait dit qu'il ne voyait pas de problème à accueillir plus de 30 pers/atelier. Merci de m'indiquer où est-ce que je pourrais trouver le CR pour en avoir la preuve de son engagement.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Le compte-rendu de la réunion publique (séance plénière) organisée le 5 juillet 2017 est disponible sur le site internet du projet depuis mardi 18 juillet 2017.

Vous pourrez vous le procurer en vous rendant dans le menu « Dialogue et information » et en cliquant sur l'onglet « Les documents d'information ». Le compte-rendu est également disponible à partir de l'article « Ouverture de la concertation préalable » publié dans les actualités du site.

Roger Emilie

Date : 22 juillet 2017

Contribution

Avez-vous prévu de collecter les déchets organiques pour le compostage, afin de se rapprocher d'un objectif « zéro déchets » (comme à San Francisco par exemple où la ville revend le compost créé par les déchets organiques auprès des agriculteurs de la région :

http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/05/29/le-systeme-zero-dechet-de-san-francisco-en-7-questions_4424222_3244.html ?

Merci d'avance de votre retour.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Le Syctom n'est pas compétent en ce qui concerne la collecte des déchets. Sa mission est d'en assurer la réception et le traitement une fois la collecte effectuée. Ce sont les Etablissements Publics Territoriaux qui en ont la charge, comme par exemple l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble pour les villes qui le compose (Romainville, Bobigny, Bagnolet, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Le Pré-Saint-Gervais, Pantin).

La récente Loi d'août 2015 de Transition Energétique pour la Croissance Verte rend obligatoire à partir de 2022 la mise à disposition par les collectivités en charge de la collecte de tout moyen permettant aux habitants de trier leurs déchets organiques (déchets alimentaires principalement). Sur le plan pratique, soit des solutions de compostage de proximité (individuel, en pied d'immeuble ou de quartier) sont mises en place, soit une collecte organisée des déchets par les collectivités est mise en place.

Dans la perspective de cette échéance, le Syctom intègre, dans le cadre de son projet à Romainville-Bobigny, une installation de réception des déchets organiques ambitieuse. Il est prévu d'en réceptionner 30 à 40 000 tonnes par an : la plus grande partie sera évacuée du site pour un traitement dans une installation à l'extérieur du périmètre du Syctom et une petite partie sera traitée sur place par compostage, le compost produit pouvant être utilisé par les collectivités locales et/ou mis à la disposition des habitants.

Parallèlement le Syctom accompagne l'ensemble des Etablissements Publics Territoriaux qui le souhaitent dans la mise en place de solutions de collecte et traitement des déchets organiques : développement du compostage de proximité, mise en place de collectes spécifiques de déchets organiques pour les particuliers, les établissements de restauration publique.

Plus d'infos sur le lien : <http://www.syctom-paris.fr/missions/traitement-des-dechets/traitement-des-biodechets.html>

Mrabet Zineb

Date : 23 juillet 2017

Titre de la contribution : « C'est inadmissible d'accroître les activités de la déchetterie »

Romainville a l'ambition de s'agrandir et redessine de nombreux quartiers, avec la création de nombreux logements, des écoles et de nouvelles infrastructures pour accueillir les nouveaux habitants. Parmi les quartiers visés par le projet d'urbanisation, il y a celui de l'horloge et celui des coudes cornettes qui sont à 500m de la déchetterie.

La chaufferie de l'option 3 que vous proposez, n'est autre qu'un incinérateur qui viendra polluer davantage l'air de la ville. Inhaler quotidiennement des particules et polluants rejetés par l'usine d'incinération est très dangereux et nous ne comprenons pas comment « Est Ensemble » et la ville de Romainville peuvent jouer avec la santé des citoyens.

Selon la COP21 :

L'incinération rejette chaque année l'équivalent des émissions de CO2 de 2,3 millions de voitures par an. Elle gaspille entre autres des ressources naturelles dont l'extraction et la transformation sont elles-mêmes émettrices de CO2. Le meilleur moyen de réduire ces émissions est la prévention.

Il y a des alternatives qui existent, comme :

- La réduction des déchets (compostage individuel ou de proximité, collecte des textiles dans les bornes de recyclage, stop pub, vente en vrac, etc.)
- La collecte sélective des biodéchets qui peut réduire d'un tiers notre poubelle ;
- La relance du tri sélectif des recyclables (42% de notre poubelle en mélange est constituée de déchets pour lesquels il existe une filière de recyclage). Et pour créer de l'énergie, il y a d'autres solutions moins polluantes : exemple le solaire.

Etant une future habitante du quartier, je refuse catégoriquement ce projet et j'espère que les élus refuseront ce projet qui vient jouer avec la santé des habitants de la ville, de leur qualité de vie et des décisions prises lors de la COP21.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Le site actuel, que vous dénommez déchetterie, est en fait composé d'un centre de transfert des ordures ménagères, d'un centre de tri des collectes sélectives multimatériaux et d'une déchèterie.

L'accroissement des activités que vous mentionnez ne générera pas l'accueil de davantage de déchets par rapport à la situation que l'on connaît aujourd'hui. Il s'agit cependant de diversifier les activités conformément aux nouvelles orientations de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015.

Dans le cadre de la nouvelle installation, la déchèterie, c'est-à-dire un espace clos et gardienné où les usagers peuvent venir déposer des déchets (encombrants, déchets verts, gravats, ...) dans l'objectif de les valoriser, est redimensionnée. Etant donné la densification urbaine et les nouveaux habitants attendus, l'implantation d'une déchèterie au plus proche des habitants permet notamment de leur en faciliter l'accès et réduire ainsi les émissions CO2 dues au transport.

Au-delà de la déchèterie, il est également prévu d'autres modules dans le projet, notamment le maintien de la réception des ordures ménagères résiduelles, qui fait l'objet de trois solutions techniques proposées dans le dossier de concertation. Ainsi, dans la solution technique n°3, il est prévu la création

d'une chaufferie sur site. Pour cela, les ordures ménagères résiduelles auront été au préalable préparées sous forme de Combustible Solide de Récupération (CSR) pour être valorisées.

L'implantation d'une chaufferie CSR sur site permettrait de participer à la couverture des besoins énergétiques des territoires proches du centre en appoint d'autres énergies envisagées et disponibles localement (géothermie). Il s'agit donc de s'inscrire dans un processus d'économie circulaire et de valoriser localement des déchets produits par le territoire. En tous les cas, le Syctom n'étant pas compétent pour la distribution de chaleur, il appartiendra aux collectivités locales de s'organiser pour la construction du futur réseau.

Concernant les rejets, le Syctom maintient un haut niveau d'exigence technique pour minimiser les impacts et s'assurer de la mise en œuvre de solutions techniques éprouvées et efficaces. Ainsi, le Syctom sera très vigilant au suivi de la qualité de l'air et mettra en place les mesures de contrôle continu imposées par la réglementation au nom de la protection de la santé publique.

Par ailleurs, le dimensionnement des installations du futur projet prend en compte les alternatives que vous évoquez :

- Le site est ainsi conçu pour réceptionner le flux de biodéchets qui sera collecté de manière séparative. Dans le cadre du projet, il est prévu de réceptionner 30 à 40 000 tonnes par an de biodéchets qui seront collectés par les collectivités en charge de la collecte : les établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris.
- De plus, la capacité envisagée pour le nouveau centre de tri des collectes sélectives multimatériaux prend en compte une augmentation du geste de tri par les habitants. Ainsi, le futur centre pourra être amené à réceptionner jusqu'à 60 000 tonnes par an (pour 45 000 tonnes par an actuellement).
- Concernant la prévention, il ne s'agit pas spécifiquement de la compétence du Syctom.

Toutefois, des actions de prévention et de sensibilisation des habitants, en lien étroit avec ses collectivités adhérentes sont menées par le Syctom (soutien financier, éco-animateurs, ...) dans le cadre de son plan de soutien. Plus d'informations sur <http://www.syctom-paris.fr/accompagnement-des-collectivites/soutien-aux-actions.html>

Complément à la réponse adressée le 23 juillet 2017

Vous mentionnez les décisions que les collectivités pourraient être amenées à prendre. Les élus, qui représentent les communes, l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et/ou le Syctom, sont impliqués dans le cadre du projet.

Ils ont eu l'occasion de se réunir à plusieurs reprises dans le cadre du Comité de suivi de la concertation préalable pour le projet de reconstruction du centre de Romainville / Bobigny, instance de gouvernance installée en avril 2017. Ce Comité de suivi est composé de membres représentatifs des élus et acteurs du territoire (élus, représentants de l'Etat, représentants des salariés et des exploitants du site, associations de riverains,...).

Les comptes rendus des réunions du comité de suivi sont en ligne sur le site internet du projet : <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/dialogue-et-information/les-documents-dinformation/#1499355653478-0067b0cc-986d>

Considérant les échanges réguliers lors des réunions du comité de suivi ou du comité syndical du Syctom et sur la base de l'ensemble des informations que les services du Syctom veillent à mettre à leur disposition, les élus auront à prendre une décision en fin d'année 2017 sur le programme de la future installation envisagée à Romainville / Bobigny.

Pour toutes questions liées à la gouvernance du Syctom, vous pouvez télécharger la fiche dédiée sur le site internet du projet :

http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/wp-content/uploads/2017/05/Atelier1_Fiche_Technique_Fonctionnement_Gouvernance_Syctom.pdf

Bluteau Julien

Date : 21 août 2017

Titre de la contribution : « Biodéchets / Education au tri dans résidences et immeubles »

J'habite dans le 19ème arrondissement de Paris. Je salue la volonté de séparer les biodéchets et de les valoriser (sur site et à l'extérieur).

Savez-vous comment va se dérouler la collecte ? Y aura-t-il un tri ? Y aura-t-il une incitation (TEOM) pour les personnes qui trient ? Sur la plaquette de concertation, je vois que le SYCTOM traite aujourd'hui 1000 tonnes de bio déchets. Sera-t-il capable en 6 ans de passer au traitement de 30 à 40000 tonnes (c'est à dire 40 fois plus) ?

Par ailleurs, sera-t-il possible à l'occasion et tout au long de la concertation, consultations, conception, construction et exploitation de l'infrastructure de traitement de sensibiliser régulièrement l'amont de la filière pour bien trier.

Je ne suis pas le plus performant dans le bon tri, mais je connais des ensembles d'habitations qui ne sont pas du tout au fait du tri. Ainsi, par ensemble d'immeuble, et in situ, il serait certainement être pertinent de proposer des ateliers permettant d'enseigner la notion et la pratique du tri, notamment auprès des jeunes générations. Est-ce prévu ?

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous tenons tout d'abord à vous préciser que le Syctom n'est pas compétent en ce qui concerne la collecte des déchets. Sa mission est d'en assurer la réception et le traitement une fois la collecte effectuée. Ce sont les Etablissements Publics Territoriaux qui en ont la charge, comme par exemple Paris ou Est Ensemble pour les villes qui le composent (Romainville, Bobigny, Bagnolet, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Le Pré-Saint-Gervais, Pantin).

La loi du 18 août 2015 en faveur de la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) rend obligatoire à partir de 2022 la mise à disposition par les collectivités en charge de la collecte de tout moyen permettant aux habitants de trier leurs déchets organiques (déchets alimentaires principalement). Sur le plan pratique, soit des solutions de compostage de proximité (individuel, en pied d'immeuble ou de quartier) sont mises en place, soit une collecte des déchets par les collectivités est organisée. De ce fait, l'augmentation des gisements de biodéchets sera une réalité à prévoir et que le Syctom doit anticiper d'ores et déjà dans le cadre de son projet à Romainville / Bobigny.

Parallèlement, le Syctom accompagne l'ensemble des Etablissements Publics Territoriaux (EPT) qui le souhaitent dans la mise en place de solutions de collecte et traitement des déchets organiques : développement du compostage de proximité, mise en place de collectes spécifiques de déchets organiques pour les particuliers et pour les établissements de restauration publique. A titre d'exemple, le Syctom accompagne la ville de Paris dans le déploiement de la collecte séparée des biodéchets par les ménages des 2ème et 12ème arrondissements. Pour ce faire, le matériel nécessaire a été distribué aux ménages (bio seaux, guides du tri, etc.) accompagné d'une explication de la part des agents sur la démarche de la collecte et sur le fonctionnement du tri des déchets alimentaires. Cette expérimentation constitue une première étape avant la généralisation à tout le territoire parisien, dont le 19ème arrondissement.

En ce qui concerne la sensibilisation, les éco-animateurs du Syctom pratiquent régulièrement des actions de prévention sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes du Syctom.

De plus, dans le cadre de la concertation préalable sur le projet, du 9 septembre au 14 octobre, est organisée une exposition itinérante sur les territoires des villes de Paris, Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec. Les éco-animateurs seront présents au cours de différents temps forts de la vie locale (tels que les marchés ou les Forums des associations) pour assurer l'information du public sur le projet de Romainville / Bobigny et, par la même occasion, présenter les actions de prévention et de sensibilisation (pratique du compostage, amélioration du geste de tri, lutte contre le gaspillage, etc.).

Nous vous invitons à nous rejoindre lors de cette exposition itinérante, et notamment à l'étape de cette exposition qui se déroulera à bord de la péniche Henri IV le long du canal de l'Ourcq. Celle-ci débutera son parcours au Parc de la Bergère à Bobigny, puis effectuera un arrêt dans la ville de Pantin et enfin dans le 19ème arrondissement de Paris, quai de la Loire en bordure du bassin de la Villette. Ces animations sont prévues les samedis 23 septembre et 14 octobre prochains, plusieurs départs sont prévus tout au long de la journée.

En outre, la concertation préalable sur le projet étant ouverte à tous, vous êtes invités à prendre part aux différents événements organisés jusqu'à début novembre (contributions, ateliers thématiques, exposition itinérante, réunion publique de clôture).

Le planning et les modalités de participation sont présentées sur le site internet du projet : <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr>

Peronnet Sandrine

Date : 27 septembre 2017

Titre de la contribution : « Odeurs »

Le site fait remonter beaucoup d'odeurs par très agréables quelle que soit la saison et surtout en été quand il fait chaud. Nous travaillons face au site. Sans compter le balai incessant des bennes à ordures et des conteneurs...

Réponse du Syctom

Bonjour,

Le projet de reconstruction du centre à Romainville / Bobigny vise à moderniser un centre aujourd'hui vieillissant et à assurer une intégration urbaine et architecturale dans un environnement en pleine mutation.

En effet, le Syctom accorde une importance toute particulière aux tissus urbains dans lesquels ses installations s'insèrent. De ce fait, les odeurs et le bruit – sources de nuisance pour les riverains – sont évaluées avec une grande attention. Ainsi, dans le cadre de la future installation, les activités susceptibles de générer des odeurs se feront au sein de bâtiments dédiés, clos et ventilés, dont l'air est traité avant rejet, réduisant au minimum le risque de propagation des odeurs dans l'environnement proche du site.

Le Syctom porte également attention au trafic lié à l'activité de ses installations. Les produits sortants du futur centre seront majoritairement évacués par la voie fluviale, via le Canal de l'Ourcq, grâce à la création d'un port sur la parcelle dite de « Mora-Le-Bronze », située à Bobigny, de l'autre côté de l'ex RN3. Chaque transport par péniche se substituera au passage d'environ 12 à 13 camions, réduisant ainsi l'impact sur le trafic routier local.

Vous pourrez retrouver l'ensemble de ces informations dans le dossier de concertation disponible sur le site internet du projet <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/> rubrique « Dialogue et informations ».

Dosne Dominique

Date : 27 septembre 2017

Contribution

Habitante de Romainville, et je souhaite qu'une collecte de porte à porte des restes alimentaires soit organisée chez moi. Je souhaitais participer pour m'informer à l'atelier thématique de jeudi prochain 28 septembre sur la valorisation des déchets alimentaires, mais ne pourrai venir, étant déjà convoquée à la réunion parents d'élèves-professeurs au lycée.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez au projet de reconstruction du futur centre de Romainville / Bobigny.

La loi du 17 août 2015 en faveur de la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) rend obligatoire à partir de 2022 la mise à disposition par les collectivités en charge de la collecte de tout moyen permettant aux habitants de trier leurs déchets organiques, et principalement alimentaires.

Le Syctom soutient les activités qui visent à généraliser cette pratique et accompagne les adhérents qui le souhaitent dans la mise en place de solutions de collecte et traitement des déchets alimentaires : développement du compostage de proximité, mise en place de collectes spécifiques pour les ménages et pour les établissements de restauration publique. De plus, les éco-animateurs du Syctom réalisent régulièrement des actions de prévention sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, le Syctom engage une expérimentation de collecte des déchets alimentaires prévue dans le quartier des Bas-Pays à Romainville, dès le mois d'octobre 2017, pour une durée de trois ans. Pour ce faire, le matériel nécessaire va être distribué aux habitants (bio seaux, guides du tri, etc.) accompagné d'une explication de la part des agents sur la démarche de la collecte et sur le fonctionnement du tri des déchets alimentaires.

Concernant l'atelier thématique n°2, vous pouvez, si vous le souhaitez, retrouver les présentations des intervenants sur le site internet du projet, rubrique « Dialogue et informations », page Documents d'information, ainsi que les ressources documentaires vous permettant de disposer d'une information précise sur les thématiques abordées. Un compte-rendu sera également publié courant octobre sur le site internet du projet.

MNLE 93

Date : 21 août 2017

Titre de la contribution : « Le tri des déchets : préserver l'avenir par une citoyenneté écologique et participative »

La rencontre publique, organisée par le SYCTOM le 5 juillet 2017, sur l'évolution de l'usine de traitement des déchets de Romainville remet en débat les fortes insuffisances en Ile-de-France, et les carences de l'organisation en Seine-Saint-Denis. En 2014, la production annuelle de déchets franciliens était de 462 kg par habitant. Les ordures ménagères non triées pèsent près des 3/4 du poids de nos poubelles, alors que plus de la moitié seraient potentiellement recyclables et qu'elles n'en pèsent qu'un tiers dans d'autres départements français.

Pour préserver les ressources naturelles des générations futures, nous devons renforcer la sensibilisation des familles et des consommateurs afin d'améliorer le tri sélectif. Parallèlement il nous faut disposer des compétences et moyens techniques, et des capacités d'accueil suffisantes pour permettre le traitement et le recyclage au plus près des lieux de production des déchets. Plus en amont, il est essentiel de réduire la production même de déchets par une consommation plus responsable : limiter les gaspillages (alimentaire notamment), privilégier la seconde vie de nos objets par leur réparation, créer des matières secondaires... Dans ces enjeux de prévention, l'éco-citoyen mais aussi, les industriels et les distributeurs ont une responsabilité majeure dans la surproduction de déchets (suremballage, obsolescence programmée, tri des biodéchets...).

Chaque territoire doit assumer ses responsabilités en matière de traitement et valorisation des déchets et disposer des équipements nécessaires. La Seine-Saint-Denis doit avoir la capacité de traiter et recycler les siens dans une logique écologique de traitement de proximité des déchets pouvant entrer dans un cadre de coordination régionale. La mise en décharge (centre de stockage devenant des collines de déchets), l'enfouissement et l'incinération ne peuvent perdurer. Le transport par camion doit être strictement réservé aux seuls déchets ultimes.

Pour autant la défense de ces principes n'est pas sans condition. Chaque implantation ou évolution de structures, et tout nouveau mode de traitement et de recyclage doivent répondre aux besoins des populations concernées, et s'accompagner d'une démarche d'éducation et de développement de la citoyenneté. Une évaluation des impacts sur les conditions de vie des riverains des nouveaux équipements est indispensable. Leur efficacité suppose la mise en place de collectes sélectives (biodéchets, plastiques, verre...) rigoureuse pour obtenir une amélioration essentielle et quantifiable de la qualité de tri.

Pour notre planète, pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique (55% de déchets recyclés en 2020) et du plan régional des déchets ménagers (baisse de 10% du volume de déchets en 2020 par rapport à 2010) nous devons tous devenir des « citoyens /consommateurs /producteurs » responsables. L'information et la sensibilisation à la réduction des déchets et à l'amélioration du tri doivent nous y aider. C'est le sens de l'engagement du MNLE-93.

Fait à Pantin, le 25 juillet 2017

Réponse du Syctom

La prévention et la sensibilisation constituent des axes forts de l'activité du Syctom. Le Syctom soutient les initiatives locales pour recycler davantage et moins gaspiller : soutien aux dispositifs de collecte et de compostage, création de ressourceries, opérations favorisant l'écoconception, etc.

En lien étroit avec ses collectivités adhérentes, le Syctom s'engage dans la sensibilisation des habitants grâce au financement et à la mise en place d'équipes d'éco-animateurs pour aider les collectivités à réaliser des opérations de porte-à-porte, des animations lors d'événements locaux, des enquêtes, un suivi de la qualité du service.

A titre d'exemple, en collaboration avec l'établissement public territorial Est Ensemble, le Syctom va mener cet automne une expérimentation de collecte des biodéchets auprès de marchés et d'écoles du territoire. Plus précisément, il accompagne l'initiative de collecte en porte-à-porte dans le quartier des Bas-Pays, à Romainville, qui sera effective dès octobre 2017 pour une durée de trois ans.

Plus particulièrement, le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny s'inscrit dans les priorités fixées par la loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) dont les principaux objectifs sont la réduction de moitié des quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et une meilleure valorisation des déchets (réception des biodéchets sur site et augmentation de la capacité du centre de tri des collectes sélectives multimatériaux). Le futur centre a précisément pour vocation première de répondre aux besoins du territoire en matière de traitement et de valorisation des déchets. De plus, le Syctom mettra en œuvre des études d'impact pour analyser les risques sur l'environnement, tel que le prévoit les dispositions réglementaires en vigueur. Toutes ses installations répondent à des exigences poussées en la matière.

Enfin, la concertation préalable sur le projet est ouverte à tous. A ce titre, les représentants du MNLE 93 sont invités à prendre part aux différents événements qui sont organisés jusqu'à début novembre (contributions, ateliers thématiques, étapes de l'exposition itinérante, réunion publique de clôture). Les modalités de participation sont présentées sur le site internet du projet : www.projet-romainville-bobigny.syctom.fr

Thibaud Alex

Date : 30 octobre 2017

Contribution

Dans le cadre de la concertation sur le projet de transformation du centre Ivry-Paris 13, le Syctom a détaillé dans un tableau ses hypothèses relatives à la collecte de biodéchets à l'horizon 2023.

Producteurs	Gisement total des biodéchets dans les OM collectées par le service public	Taux de participation à la CS du service public	Taux de performance du tri	Gisement biodéchets pour la collecte séparée biodéchets du service public	Ratio
Ménages déchets de cuisine	360 000 t	40%	30%	43 200 t	7 kg/hab./an
Ménages déchets de jardin happés	5 000 t	40%	30%	600 t	0,10 kg/hab./an
DAE marchés alimentaires (hors SPAJ)	13 200 t	30%	80%	3 168 t	1 kg/hab./an
DAE restauration commerciale	200 000 t	30%	70%	42 000 t	7 kg/hab./an
DAE restauration collective	543 600 t	40%	70%	40 152 t	7 kg/hab./an
DAE petits commerces	8 200 t	30%	70%	1 722 t	0,29 kg/hab./an
DAE GMS + jardineries	1 600 t	30%	70%	336 t	0,06 kg/hab./an
DAE marchés de gros	600 t	20%	70%	84 t	0,01 kg/hab./an
Total	732 000 t	/	/	131 262 t	22 kg/hab.

Ce tableau se trouve page 31 du document : [Compilation des questions posées par les internautes et des réponses apportées par le Syctom](#)

Dans la première colonne de valeurs, le gisement total de biodéchets dans les OM collectées par le service public est estimé à 732 000 tonnes, ce qui ramené par habitant donne 123,8 kg/hab/an.

Actuellement sur le territoire du Syctom, le gisement de biodéchets présent dans les OMR indiqué dans vos caractérisations est d'environ 75 kg/hab/an, et les biodéchets collectés séparément pèsent pour 0,2 kg/hab/an.

Y a-t-il un autre flux de biodéchets présents dans les OM collectées par le service public que je n'ai pas pris en compte ?

Sinon, pouvez-vous me dire ce qui explique cette différence de près de 50 kg entre le gisement de biodéchets qui est aujourd'hui dans les OM collectées par le service public et celui prévu pour 2023 ?

Réponse du Syctom

Bonjour,

Veuillez trouver ci-après l'explication de l'écart entre 125,8 kg/hab et 75 kg/hab. Ces deux chiffres exprimant un ratio de biodéchets (kg/hab).

125,8 kg/hab correspond au gisement de biodéchets (au sens déchets biodégradables) contenu dans les ordures ménagères collectées par le service public.

Il s'agit bien de l'ensemble des déchets contenus dans les OMR et qui pourraient faire l'objet d'une valorisation organique, quelques soient les modes de collecte et de traitement. Cette donnée a été établie à partir des caractérisations du Syctom et a été présentée à plusieurs reprises :

- pour approcher la part de la fraction organique des OMR nécessaire au dimensionnement d'un

process de préparation avant traitement. Ex. : Projet Ivry-Paris XIII constitué d'une unité de valorisation organique et d'une unité de valorisation énergétique.

- pour justifier le ratio de biodéchets collectables de façon séparée dans le cadre de la mise en place des collectes sélectives des biodéchets. Dans ce cas, on considère que les papiers et cartons sont orientés vers la filière de valorisation matière. Les habitants respectant les consignes de tri d'une part des déchets alimentaires et d'autre part des déchets d'emballages et papiers.

Si l'on revient aux données de caractérisations présentées dans la fiche technique « Caractérisations et analyses des ordures ménagères du Sycotom – résultats 2015 », la diapositive page 5 précise que 60 % des OMR peuvent faire l'objet d'une valorisation organique, mais seulement 28% sont des déchets putrescibles et constituent le gisement potentiellement concerné par une collecte sélective de biodéchets.

Connan Anne

Date : 25 octobre 2017

Contribution

Bonjour,

Au nom du Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) j'ai posé une question dans le cadre de l'atelier n° 2, à laquelle Madame Boux a répondu oralement, et que je repose dans le cadre de ces questions écrites, n'ayant obtenu qu'une réponse incomplète ce jour-là.

L'extension des consignes de tri à tous les plastiques a fait l'objet sur le bassin versant du centre de tri de Sevran, d'une expérimentation financée par l'ADEME, puis de la poursuite de l'exploitation en "extension des consignes de tri" lorsque la période d'expérimentation a cessé.

Nous souhaiterions que le Syctom communique les résultats de cette expérimentation et de l'exploitation depuis la fin de l'expérimentation :

- Quelle a été l'augmentation quantitative et qualitative de la collecte sélective des emballages par année, (taux de recyclage, ratios, et refus de tri), pour les communes concernées ? Vous m'aviez en effet informée dans votre réponse que vous n'aviez pas les chiffres exacts parce que le périmètre du bassin versant avait évolué.
- Quelle a été l'augmentation quantitative et qualitative de la collecte sélective du verre ? L'extension des consignes de tri a-t-elle eu une influence sur les autres collectes sélectives.
- Quel a été le budget alloué à la communication auprès des habitants et de leurs relais (, services municipaux, gardiens, etc.) pour cette expérimentation ?
- Comment expliquez-vous la stagnation, voire la diminution récente des résultats que vous avez évoqué lors de cet atelier ?
- S'il s'agit d'un défaut de budget attribué à la communication dans la durée, et si oui ne faudrait-il pas inclure un budget supplémentaire permanent pour sécuriser ces résultats et combler le retard du territoire du Syctom en matière de tri/recyclage ?

D'autre part, suite à la modernisation du centre de tri de Romainville, celui-ci est maintenant lui aussi adapté à l'extension des consignes de tri qui est effective depuis le 1^{er} janvier 2016 sur le bassin versant du centre de tri de Romainville.

Pourriez-vous nous faire part, comme pour le centre de tri de Sevran, des résultats concernant les communes qui déversent au centre de tri de Romainville ?

- Quelle a été l'augmentation quantitative et qualitative de la collecte sélective des emballages depuis cette modernisation ?
- Quel a été le budget communication alloué à ce changement important des habitudes des habitants, notamment sur le territoire d'Est-Ensemble, mais aussi pour les arrondissements de Paris concernés ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse, je vous prie d'agréer, madame, Monsieur, l'expression de nos salutations cordiales.

Anne Connan

Co-présidente du Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler)

Réponse du Syctom

Bonjour,

Vous interrogez le Syctom sur les résultats de l'extension des consignes de tri pour les bassins versants des installations situées à Sevran et à Romainville.

Concernant Sevran, comme précédemment évoqué, nous pouvons confirmer qu'il n'est pas si simple de répondre à la question portant sur les conséquences de l'extension des consignes de tri compte tenu des modifications de périmètre du bassin versant du centre de Sevran depuis la fin de l'expérimentation 2012-2014. Afin d'apporter des éléments pour éclairer le sujet de l'extension plastique, vous trouverez ci-dessous les éléments de bilan pour les bassins versants de Sevran et Est-Ensemble pour les années 2015 et 2016. Le bilan des bassins versants est présenté en tenant compte des collectivités en ECT plastique et/ou en PAC (Plan d'amélioration des collectes).

Compte tenu de la superposition des actions et programmes, il est bien délicat d'imputer les évolutions des collectes sélectives à l'une ou l'autre des opérations.

BV Sevran & CA Est Ensemble				
	2015	2016	Delta T	Delta %
Ensemble des 11 CL BV Sevran + CAEE	24 241 t	24 997 t	755,79 t	3,12%
	2015	2016	Delta T	Delta %
5 collectivités historiques hors PAC BV Sevran (Aulnay, Clichy, Coubron, Le Raincy, Vaujours)	3 879,50 t	3 876,52 t	-2,98 t	-0,08%
	2015	2016	Delta T	Delta %
2 collectivités historiques dans le PAC BV Sevran (Livry, SEAPFA)	7 032,59 t	7 364,54 t	331,95 t	4,72%
	2015	2016	Delta T	Delta %
4 nouvelles collectivités en ECT & PAC BV Sevran et Romainville (CAAB, CAEE, Pavillon, Villemomble)	13 329,28 t	13 756,10 t	426,82 t	3,20%
	Différentiel 2016 - 2015 (tonnes)	Différentiel 2016 - 2015 (%)		
AULNAY-SOUS-BOI	-11,26 t	-0,50%		
CAEE	154,50 t	1,80%		
CAAB	182,28 t	6,82%		
CLICHY-SOUS-BOI	-18,20 t	-4,86%		
COUBRON	-5,90 t	-2,22%		
LE RAINCY	22,20 t	3,17%		
LIVRY-GARGAN	40,90 t	2,48%		
PAVILLONS-S-BOI	28,50 t	2,75%		
SEAPFA	291,05 t	5,40%		
VAUJOURS	10,18 t	3,70%		
VILLEMOMBLE	61,54 t	5,95%		
	2015	2016	Delta T	Delta %
3 nouvelles collectivités en ECT & PAC BV Sevran (CAAB, Pavillon, Villemomble)	4 743,62 t	5 015,94 t	272,32 t	5,74%
	2015	2016	Delta T	Delta %
1 nouvelle collectivité en ECT & PAC BV Romainville (CAEE)	8 585,66 t	8 740,16 t	154,50 t	1,80%
	2015	2016	Delta T	Delta %
Ensemble des 11 CL BV Sevran + CAEE	15 656 t	16 257 t	601,29 t	3,84%

Concernant le lien entre les opérations d'ECT et l'augmentation des collectes sélectives historiques : il a effectivement été constaté que pour les périmètres où l'ECT est mise en place, le ratio de collecte

sélective augmente. Mais ce phénomène s'observe à chaque évènement lié à la collecte sélective (changement de couleurs des couvercles de bacs, densification des points d'apport volontaire, nouveau guide de tri, etc). Chaque occasion de parler de la collecte sélective est un levier, la difficulté est de maintenir le niveau de progression.

S'agissant spécifiquement de l'impact sur la collecte du verre, on ne peut pas parler de lien direct. Mais dans le cas du territoire d'Est-Ensemble, la collectivité a conduit en parallèle de la démarche ECT, une opération spécifique sur le verre. Voir les indicateurs 2015 et 2016 plus bas dans la note.

Pour le périmètre de Sevrans, de la même façon, l'élargissement du bassin versant de l'ECT a été mené en même temps que la mise en œuvre d'opération d'amélioration de collecte soutenue par Eco-Emballages pour certaines collectivités.

Concernant le budget alloué à la communication auprès des habitants et de leurs relais (services municipaux, gardiens, etc...) pour cette expérimentation, les interventions du Syctom pour Est-Ensemble sont réalisées à partir de marchés de prestations mutualisés à l'échelle du Syctom : marché de conception de support, marché éco-animateur, marché prestations évènementielles.

Concernant la stagnation, voire la diminution récente des résultats évoquée lors de l'atelier n°2, sans revenir sur les spécificités du périmètre du Syctom et notamment la densité de population, nous pouvons tout de même affirmer que nous n'avons pas trouvé à ce jour de territoire avec lequel nous comparer en matière d'efficience de gestion des déchets.

Comme souvent évoqué, la compétence de collecte qui intègre également la collecte sélective des emballages et papiers, et donc des moyens alloués à la sensibilisation et à l'amélioration des performances n'est pas du ressort du Syctom.

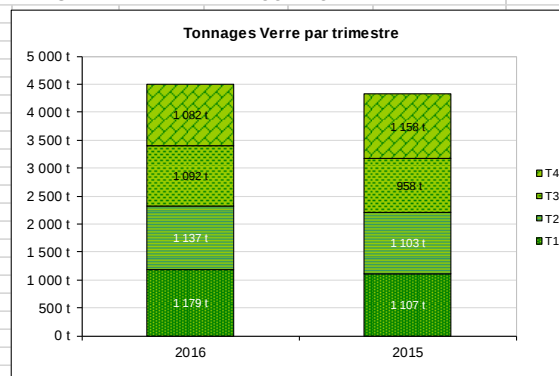
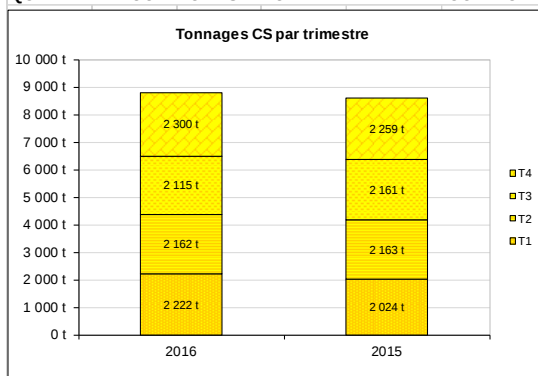
Cependant, le syndicat déploie depuis plusieurs années des moyens croissants pour l'accompagnement des collectivités en faveur du recyclage (harmonisation des couleurs de bacs, brigade d'éco-animateurs, etc).

Concernant Romainville, il convient au préalable de rappeler que la totalité du bassin versant du centre de tri de Romainville n'est pas concerné par la mise en œuvre du programme d'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique. Seules les communes de l'EPT Est-ensemble sont concernées.

Indicateurs de suivis concernant l'EPT 8 : Est-ensemble

- Comparaisons trimestrielles 2015 -2016
- Evolutions depuis 2012

QUANTITE DE COLLECTE SELECTIVE ET DE VERRE COLLECTES TRIMESTRIELLEMENT PAR LA COLLECTIVITE



BAROMETRE

Depuis le début de l'année,

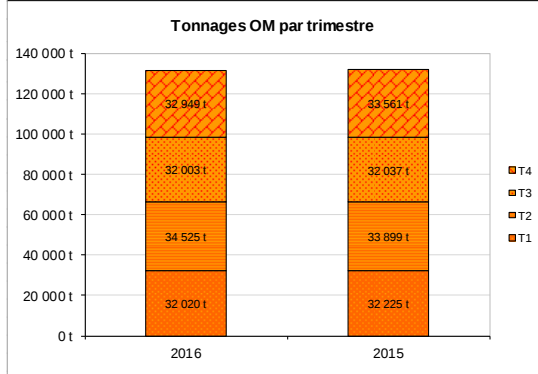
évolution des CS par rapport à la même période 2015

2,2%



évolution du Verre par rapport à la même période 2015

3,8%



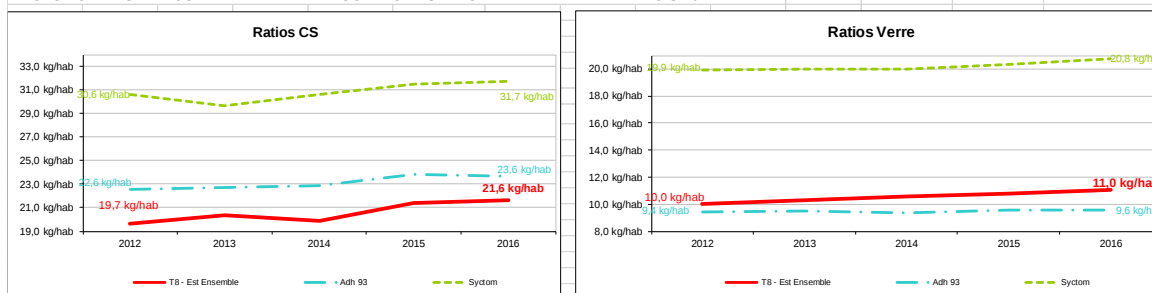
BAROMETRE

Depuis le début de l'année,

évolution des OM par rapport à la même période 2015

-0,2%

EVOLUTION DES RATIOS PAR HABITANT DE COLLECTE SELECTIVE ET DE VERRE DEPUIS 2012



BAROMETRE

Progression du ratio CS depuis 2012 **1,9 kg/hab**

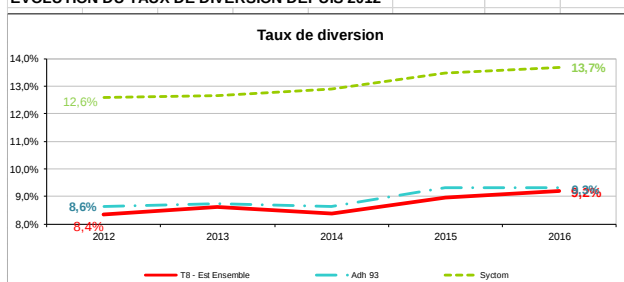


BAROMETRE

Progression du ratio Verre depuis 2012 **1,0 kg/hab**



EVOLUTION DU TAUX DE DIVERSION DEPUIS 2012



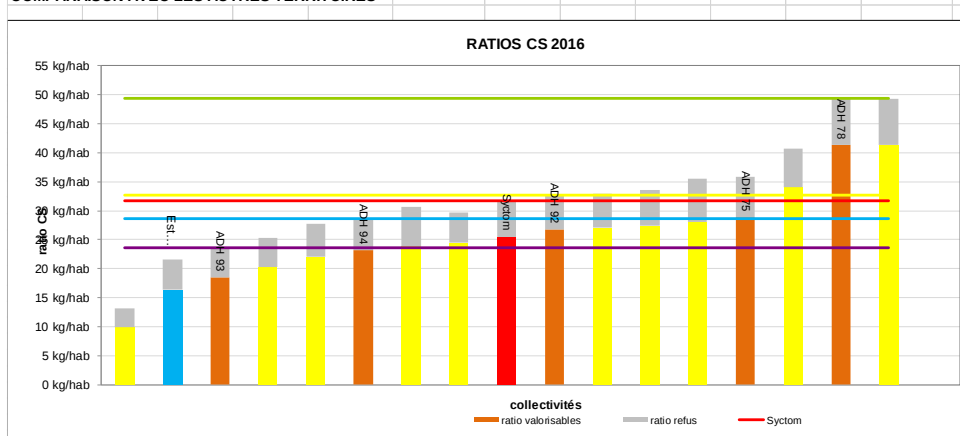
Le **taux de diversion** est le rapport entre les quantités de CS et de Verre déposées par l'habitant dans les bacs spécifiques et la quantité totale des déchets collectés (OM+CS+Verre).

BAROMETRE

Tendance d'évolution du taux de diversion depuis 2012



COMPARAISON AVEC LES AUTRES TERRITOIRES



Concernant le budget communication alloué à ce changement important des habitudes des habitants, seules les communes d'Est-Ensemble sont concernées par l'opération de généralisation de l'extension des consignes de tri (ECT) à l'ensemble des emballages plastique.

En 2015, Est-Ensemble a décidé de mener de façon parallèle

- Le déploiement de l'opération ECT plastique piloté par le Syctom
- La densification des bornes d'apport volontaire de verre dans le cadre d'un plan d'amélioration de la collecte conduit et pour partie financé par Eco-Emballages.

Cette démarche conjointe à nécessité de mobiliser des moyens à la hauteur des enjeux :

- Le renouvellement des outils de sensibilisation en partie financés par Eco-Emballages pour le verre, et le Syctom pour les plastiques
- Le déploiement des équipes d'éco-animateurs du Syctom

Les interventions du Syctom pour Est-Ensemble sont réalisées à partir de marchés de prestations mutualisés à l'échelle du Syctom : marché de conception de support, marché éco-animateur, marché prestations événementielles.

Ahlinvi Sonia

Date : 14 octobre 2017

Titre de la contribution : « Les points qui me paraissent les plus pertinents »

- Le compost
- La ressourcerie

Ces deux projets sont accessibles, peu coûteux et solidaires pour l'environnement et la transformation des matières premières.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt porté au projet.

La création d'une ressourcerie et la fabrication de compost à partir de déchets alimentaires collectés sélectivement sont des éléments d'ores et déjà intégrés dans le cadre du projet de futur centre.

En effet, il est proposé que le compost produit sur le futur site soit mis à la disposition des habitants et des services municipaux, pour un usage local. Une partie des déchets alimentaires réceptionnés sur site seront dédiés à la fabrication de ce compost.

Pour en savoir plus sur le procédé technique envisagé à ce stade de nos réflexions, une fiche technique d'information est disponible en ligne, en cliquant [ici](#).

La ressourcerie prévue a pour vocation de valoriser différemment certains des objets jusqu'alors déposés en déchèterie : petits électroménagers, meubles, textiles, luminaires... Les ateliers de réparation des produits de la ressourcerie permettront aux objets d'avoir une seconde vie, répondant ainsi aux ambitions du territoire en termes de réemploi. Cette seconde vie peut être identique à la précédente : l'objet est réparé ou bien l'objet peut être transformé en un autre produit.

Une fiche technique d'information est également disponible en ligne, en cliquant [ici](#).

Enfin, il faut noter que dans le cadre du projet d'autres éléments de programme sont également prévus sur le site : un centre de tri de collectes sélectives multimatériaux de 60 000T/an, la réception des ordures ménagères résiduelles, la déchèterie, l'évacuation des produits par la voie fluviale, etc.

Dellion Stéphane

Date : 31 octobre 2017

Titre de la contribution : « Quels avantages pour la ville ? Comment faire d'une nuisance une opportunité ? »

Il faut profiter de ce projet :

- Pour intégrer le centre à la ville au lieu de le planter au sein d'un no man's land comme c'est le cas aujourd'hui : rues jonchées d'immondices, aucun arbre, la N3 coupant la ville.
- Pour créer des passerelles au-dessus de la N3 ou de l'enterrer à cet endroit. On peut ouvrir Romainville/ Bobigny vers le canal.
- Pour créer une continuité entre le parc de la corniche des forts et le canal"

Quelques questions :

- Les porteurs du projet présentent 3 solutions radicalement différentes. Comment se prononcer ?
- Comment sont gérés les flux de camions depuis le 19^{ème} ? Depuis le Nord du bassin de collecte ?
- Dans le cas de la fabrication de compost comment est gérée l'odeur ?

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes questions et remarques.

Le projet prévoit la reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers aujourd'hui vétuste, l'environnement du site sera fortement renouvelé à l'horizon 2023, le Syctom s'est engagé à maintenir un haut degré d'exigence architecturale pour la reconstruction du site à Romainville. Ainsi, le Syctom veille à l'intégration urbaine de ses installations et s'engage à assurer une architecture remarquable afin que ces installations soient des éléments de fierté des territoires et des riverains.

De plus, le projet prévoit d'avoir recours au transport fluvial, grâce à la parcelle dite de Mora-Le-Bronze, située à Bobigny, en bordure du Canal de l'Ourcq, sur laquelle serait construite un port fluvial pour acheminer les produits et sous-produits issus du site vers d'autres installations. Pour cela, un passage sous l'ex-RN3 a été créé afin de relier les parcelles de Romainville et de Bobigny.

Le recours au transport fluvial est une des caractéristiques essentielles de ce projet, qui permettrait une décongestion du trafic routier sur cette zone. L'implantation du projet sur ces parcelles est ainsi un des invariants du projet.

Sur votre question portant sur les trois solutions de traitement des OMR :

Le projet de reconstruction du centre prévoit, à ce stade de la réflexion, trois solutions possibles pour la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR) qui ont été discutées et approfondies tout au long de la concertation préalable qui s'est achevée par la réunion de clôture le 7 novembre dernier. Sur cette base, le garant établira son bilan, publié sur le site du SYCTOM et de la CNDP.

Les élus du Syctom, réunis en Comité syndical, se prononceront le 21 décembre prochain sur le programme de la future installation.

Les différences entre ces trois solutions résident dans leur degré de participation à la couverture des besoins de traitement pour les ordures ménagères résiduelles :

- Dans la solution 1, le transfert direct et complet des OMR, après une mise en conteneur pour faciliter le transport fluvial en zone urbaine correspond à la fonctionnalité actuelle du centre. Cette solution améliore le mode de transfert actuel grâce au transport fluvial mais n'apporte pas de réponse au besoin de capacité de traitement.
- La solution 2 permet une optimisation du fonctionnement du parc d'installation du Syctom. En stockant sur place temporairement des balles de déchets séchés, on permet d'éviter la mise en décharge de ces déchets pendant les périodes d'indisponibilité des installations de traitement du Syctom.
- La solution 3 offre une réelle capacité de traitement complémentaire au Syctom permettant ainsi de ne plus mettre en décharge d'ordures ménagères résiduelles.

Un premier comparatif du projet selon chacune des solutions OMR envisagées a été présenté dans le cadre de l'atelier thématique n°4. Les informations sont disponibles [en cliquant ici](#). Des éléments de comparaison seront également présentés lors de la réunion publique de clôture de la concertation organisée par le Syctom le mardi 7 novembre 2017 à partir de 19h00 en salle Max Jacob à Bobigny.

Pour se prononcer sur le projet et donner son avis, vous avez la possibilité de le faire via ce site Internet dédié au projet, ou bien lors de la réunion publique de clôture et jusqu'au 13 novembre inclus.

Sur votre question portant sur les flux de camions depuis le Nord du bassin de collecte :

Concernant la gestion des flux de camions, la collecte des déchets n'est pas une compétence du Syctom. La répartition des compétences en matière de gestion des déchets est présentée dans une fiche technique disponible [en cliquant ici](#).

Cependant, comme précisé, le projet participera à l'effort de décongestion de la zone, par le recours au transport fluvial.

De plus, il est prévu la création d'un nouveau carrefour d'accès au site permettant ainsi d'éviter la traversée des bennes de collecte dans les zones habitées à proximité de l'installation.

Sur votre question sur la fabrication de compost :

Enfin, la fabrication du compost concernerait une petite partie du gisement de déchets alimentaires qui serait collecté sur site (environ 5%). Ce compost serait ensuite mis à la disposition des services municipaux et des riverains.

L'ensemble des opérations de compostage se réalisera au sein d'un bâtiment clos, mis en dépression et ventilé, dont l'air intérieur sera renouvelé en permanence et épuré grâce à un procédé chimique (tours de lavage) et biologique (passage en biofiltre constitué d'une épaisse couche de matériaux naturels au pouvoir épuratoire). L'ensemble des dispositions sera ainsi pris sur site afin de ne pas engendrer de nuisances pour les riverains.

Gaspar Pierre

Date : 6 novembre 2017

Contribution

Habitant à Romainville, je refuse la construction d'un incinérateur polluant et d'un centre de séchage nauséabond à proximité des habitations !
Développez le centre de tri !!

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques.

Dans le cadre du projet de futur centre à Romainville / Bobigny, le Syctom a pour objectif **d'adapter son installation afin de répondre à l'évolution de la nature et des quantités de déchets à traiter**. Pour rappel, les déchets prévus à réceptionner sur le site sont : les collectes sélectives multimatériaux, les déchets alimentaires, les ordures ménagères résiduelles, les flux sur apport volontaire à la déchèterie et à la ressourcerie.

Ainsi, le projet prévoit, pour la réception et le traitement des **déchets de collectes sélectives multimatériaux, l'augmentation de la capacité du centre de tri**. Le futur centre pourrait ainsi être amené à réceptionner 60 000 tonnes de collectes sélectives multimatériaux par an (45 000 tonnes par an actuellement). Cette augmentation de la capacité de l'équipement doit permettre de répondre à l'augmentation attendue des quantités de déchets triés par les habitants.

En ce qui concerne **la gestion et le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR)**, plusieurs solutions techniques sont envisagées :

-Solution n°1 : Modernisation du site avec une réception des bennes d'ordures ménagères et le transfert par voie fluvial.

-Solution n°2 : Optimisation de la logistique urbaine avec une réception des bennes d'ordures ménagères, le séchage des OMR pour une partie du flux et la constitution d'un stock tampon pour le transfert par voie fluvial.

-Solution n°3 : Traitement partiel des OMR qui envisage, pour une partie du flux réceptionné sur le site, la préparation, d'un combustible solide de récupération (CSR) et sa consommation partielle **dans une chaufferie d'appoint** implantée sur site.

Les solutions envisagées pour la gestion des OMR sont détaillées dans la fiche technique réalisée à l'occasion de l'atelier thématique dédié, organisé dans le cadre de la concertation le 12 octobre dernier. Pour la consulter, nous vous invitons [à cliquer ici](#).

Quel que soit le choix fait par le Syctom pour le programme de la future installation, il est prévu de **traiter tous les impacts potentiels et de réunir les conditions pour une maîtrise optimale des nuisances**. Les activités susceptibles de générer des odeurs se feront au sein de bâtiments dédiés, clos, ventilés et dont l'air sera traité avant rejet, permettant de maîtriser le risque de propagation des odeurs dans l'environnement proche du site et ce quelle que soit la solution technique retenue pour la gestion des ordures ménagères résiduelles. Le Syctom maintient en effet un **haut niveau d'exigence technique** pour s'assurer de la mise en œuvre de solutions techniques éprouvées et efficaces.

Chemaly Philippe

Date : 6 novembre 2017

Contribution

L'instauration de la tarification Incitative dans la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne devrait-elle pas précéder le choix de nouveaux équipements de traitement sur le territoire d'Est Ensemble ?

Le Syctom propose des tarifs dégressifs de traitement des Ordures ménagères, depuis 2016 (de 94 euros la tonne pour les Ordures Ménagères Résiduelles à 5 euros la tonne pour les biodéchets), afin d'inciter des politiques locales en faveur du tri. Mais cela est prévu pour 5 ans...

Pourquoi les élus locaux du Syctom, qui sont comptables des deniers publics, ne s'inscrivent-ils pas dans la loi permettant d'instaurer la tarification incitative sur la part variable de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères calculée en fonction de la quantité des déchets produits (et non plus selon la valeur locative du logement) ?

Un nombre croissant de collectivités l'utilisent pourtant avec succès comme moyen de réduire les quantités d'OMR à traiter. C'est le cas de la communauté d'agglomération du Grand Besançon qui a pu éviter l'investissement d'un nouvel incinérateur par ce moyen. En trois ans, une baisse du volume des OMR a été réalisée au profit des collectes sélectives : 100kg/hab/an en habitat individuel et 150 kg en habitat collectif (Syctom : 335kg/hab/an), pour un coût d'exploitation de 5 euros par habitant et par an (voir la publication de l'ADEME).

La loi a fixé des objectifs chiffrés : « les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que 15 millions d'habitants soient couverts en 2020 et 25 millions en 2025 » (Code de l'environnement).

Actuellement combien de collectivités territoriales représentées au Syctom réfléchissent à ce moyen de faire baisser les volumes des OMR en respectant la loi ?

Réponse du Syctom

Bonjour,

La tarification incitative a pour objectif de **lier le montant payé par les usagers à la quantité de déchets** qu'ils produisent. Elle se traduit par l'introduction d'une part variable dans la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (« TEOM »), cette incitation a pour objectif d'aboutir à la baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles produites. La mise en place de cette tarification est **facultative** et ses résultats sur la diminution des quantités de déchets produits varient **en fonction de la réalité des territoires**.

La tarification incitative en faveur des collectes sélectives et des collectes séparatives des déchets alimentaires, mise en place par le Syctom en 2016, est dite « de deuxième niveau » : elle **ne s'applique qu'aux collectivités adhérentes** et se calcule en fonction de la performance du tonnage des collectes sélectives et séparatives, par habitant, sur leurs territoires respectifs. Elle permet, ainsi, **d'inciter les collectivités à mettre en œuvre des mesures de sensibilisation** et de prévention au geste de tri auprès de leurs administrés sans « sanctionner » directement ces derniers.

Même si la mise en place d'un tel dispositif relève de la compétence des Etablissements Publics Territoriaux comme Est Ensemble, ce dernier serait, **peu pertinent sur des territoires, comme Est-Ensemble**, marqués par un habitat vertical et très dense où les moyens de pré-collecte des déchets

sont tous mutualisés. Ainsi il serait impossible d'évaluer la production de déchets de chaque foyer, seule la production de déchets d'un immeuble complet ou d'une partie d'immeuble pourrait ainsi faire l'objet d'une tarification adéquate.

Toutefois, il est possible de souligner que l'efficacité de la tarification incitative auprès des citoyens a **davantage été démontrée dans les expériences mises en œuvre dans les territoires ruraux** où il est plus aisé pour les habitants de réduire leurs quantités produites d'ordures ménagères résiduelles, notamment chez les ménages qui disposent des moyens permettant, par exemple, de pratiquer le compostage.

Au contraire, dans les territoires les plus urbanisés, la mise en place de la tarification incitative a pu engendrer de **nouvelles difficultés** comme le développement des **dépôts sauvages, la baisse de la qualité des collectes sélectives** ou l'apparition de « **phénomènes de report** », les habitants jetant leurs déchets ailleurs que dans leurs propres poubelles.

De fait, le choix du Syctom concernant la reconstruction du centre de traitement des déchets à Romainville / Bobigny tient compte de **l'analyse globale** de l'évolution du gisement. Cette analyse se réfère, à la fois, à l'évolution démographique, aux changements de la réglementation, et prend en compte des objectifs ambitieux de baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles à traiter basés sur la modification profonde des comportements en matière de prévention et de tri.

Ainsi, l'objectif pour le Syctom est de **concevoir une installation évolutive qui permette de gérer progressivement l'évolution des quantités de déchets (évolution à la baisse pour les OMR) réceptionnés sur le site.**

Buzon Corinne

Date : 6 novembre 2017

Titre de la contribution : « NON AU 2 ET 3 OUI AU PROJET 1 avec recyclage et plan BOM Zéro déchet »

Bonjour, je suis conseillère municipale à Romainville depuis 2014, élue dans l'opposition de gauche au Parti de Gauche / France Insoumise et faire attention à l'environnement est primordial pour moi si nous ne voulons pas disparaître de cette planète. C'est pour cela que nous sommes pour l'arrêt des incinérateurs qui polluent énormément et des décharges. Il faut au contraire développer le recyclage avec un tri sélectif obligatoire pour les ménages et les collectivités et renforcer les normes d'écoconception.

Dans le cas de Romainville, non au projet 2 et 3 et oui au 1 en rajoutant un ou deux bâtiments pour du recyclage. Ce qui coûtera moins cher à la collectivité, moins polluant, et créateur de plus d'emplois un peu plus motivant.

Les choix environnementaux sont extrêmement impactant pour tous et en 2017 avec le réchauffement climatique, nous n'avons plus le droit à l'erreur...

Réponse du Sycotom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Chemaly Jacqueline

Date : 6 novembre 2017

Titre de la contribution : « Question sur le rôle des entreprises du secteur du déchet »

Les documents fournis aux différents ateliers de la concertation 2017 à Romainville, ne montrent aucune participation des très grands industriels du secteur Déchets alors qu'ils assurent depuis des décennies le traitement des déchets de la moitié des habitants d'Ile de France via les délégations de service public des collectivités territoriales. Ainsi Suez et Veolia accèdent quasiment seuls à ces grands marchés publics et remportent alternativement les contrats d'exploitation des anciennes et des nouvelles installations de traitement financées par le Syctom.

Pourquoi ces acteurs majeurs du secteur ne sont-ils pas officiellement partie prenante du débat ? N'ont-ils pas plutôt intérêt au maintien de gisements importants de déchets plutôt qu'à la prévention et la réduction des déchets, garantie de leur chiffre d'affaires ? Quel serait leur choix parmi les 3 options offertes à Romainville ?

Comment ces entrepreneurs du traitement des déchets comptent-ils intégrer dans leur gestion prospective les exigences environnementales de la LTECV ?

La diversification des traitements des DMA inscrites dans la loi, avec le traitement séparé des biodéchets et l'extension des consignes de tri, ne devrait-elle pas mettre fin dans un proche avenir au gigantisme des installations et orienter les élus locaux vers une diversification des entreprises délégataires du service public ?

Des PME ne répondraient-elles pas mieux à des localisations fondées sur le principe de proximité ?

Il me semble que connaître les choix des grands groupes dominants ainsi que celui des PME du secteur serait éclairant pour le public et les élus.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques et questions.

Dans le cadre de la concertation préalable, l'objectif recherché au travers de l'organisation d'ateliers thématiques était d'approfondir avec le public les sujets techniques afférant au projet. Le public, entendu au sens large, était donc libre de participer aux débats, et, par ailleurs, des intervenants extérieurs ont été sollicités afin de faire part de leur expertise et retours d'expérience dans le secteur des déchets.

Des intervenants extérieurs ont été mobilisés parmi lesquels des acteurs institutionnels du déchet, tels que l'Observatoire Régional du Déchet d'Ile-de-France (ORDIF), la FNADE, le SN2E, ou encore le Cercle National du Recyclage (CNR). Leur participation a permis d'échanger et d'informer sur les problématiques liées à la gestion des déchets sur le territoire du Syctom, au travers des trois scénarios techniques envisagés pour le centre de Romainville-Bobigny.

Les acteurs économiques ont également été associés à la concertation. Par exemple, l'entreprise Moulinot Compost et Biogaz (PME), implanté sur le territoire, a été invitée à intervenir lors d'un atelier sur la thématique de la collecte et de la gestion des biodéchets.

Les exploitants actuels du centre et les représentants du personnel du centre ont également participé aux débats.

Les industriels que vous citez n'ont pas été directement sollicités par le Syctom et n'ont pas à ce jour manifesté la volonté de participer directement à la concertation.

A ce jour, le programme du projet n'a pas encore été arrêté définitivement. Ce n'est qu'en 2018 que le Syctom lancera la phase de consultation des entreprises au cours de laquelle il analysera l'ensemble des candidatures et veillera à choisir le candidat répondant aux exigences, notamment environnementales, qu'il aura fixées, au regard des obligations réglementaires en vigueur.

Les candidats à la consultation – dont pourraient alors faire partie les industriels que vous citez – se devront donc de prendre en compte ces exigences environnementales tel que spécifiées dans le marché, en conformité bien entendu avec les prescriptions légales applicables. En fonction de la procédure retenue, le Syctom pourra attribuer un ou plusieurs marchés permettant ainsi une diversification des entreprises délégataires du service public.

Aussi ces entreprises n'interviennent pas dans la définition de la stratégie de gestion des déchets du Syctom ni dans la définition du programme de construction des installations de traitement. De plus, parmi les exploitants auxquels le Syctom a confié l'exploitation de ses installations ne figure pas uniquement des grands groupes mais également des PME.

A l'issue de la consultation des entreprises pour le centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny qui devrait être lancée en 2018 et aboutir en 2019, l'instruction des procédures de demande de permis de construire et de demande d'autorisation d'exploiter sera effectuée. Une étude d'impact environnemental et une étude de dangers seront alors jointes au Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE).

Le dimensionnement de l'installation tiendra compte des études prospectives sur les gisements qui ont été réalisées dans le cadre du projet, présentées par le SYCTOM au cours de la concertation préalable et débattues dans le cadre de cette procédure.

Pichon Alain

Date : 7 novembre 2017

Titre de la contribution : « Rénovation de l'usine du SYCTOM à Romainville / Uniquement d'accord à la solution n°1 »

Je suis partisan de traiter les ordures végétales (biogaz) mais dans un centre éloigné de nos villes.

Il n'est pas question que nous subissions les effluves et autres odeurs soufrées qui pourraient nuire à la santé des habitants des communes concernées.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques.

Le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny ne prévoit pas de produire de biogaz sur le site.

Cependant, ce projet prévoit, entre autres, de réceptionner 40 000 tonnes de déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, ...) par an collectés sélectivement.

Le Syctom propose le traitement de ces déchets alimentaires par compostage sur place pour une faible part du gisement, (environ 5%), dans le but d'obtenir du compost normé. Cette part du gisement sera dimensionnée en fonction de la surface disponible et des utilisations possibles du compost par les services municipaux des communes alentours et par les riverains.

Par ailleurs, les 95% du gisement restant de déchets alimentaires, qui ne seront pas traités sur place, seront évacués et traités dans des installations de méthanisation ou de compostage situées en dehors de la zone dense d'Ile-de-France.

Toutes ces étapes seront réalisées dans des bâtiments clos, mis en dépression et ventilés, dont l'air intérieur sera renouvelé en permanence et épuré grâce à un procédé chimique (tours de lavage) et biologique (passage en biofiltre constitué d'une épaisse couche de matériaux naturels au pouvoir épuratoire).

L'ensemble des dispositions sera ainsi pris sur site afin de ne pas engendrer de nuisances pour les riverains.

De Lampugnani Pierre

Date : 8 novembre 2017

Titre de la contribution : « Mêmes causes mêmes effets »

J'ai participé le 7/11/2017 à la concertation et j'ai été effaré de revivre ce qui s'était passé il y a 4 ans.

L'information aux citoyens annoncée en réunion comme exemplaire, on a pu constater qu'aussi bien à Bobigny, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville que celle-ci ne leur est pas parvenue. On nous dit que si le taux de recyclage des multimatériaux est aussi faible, ce serait la faute des citoyens qui refuseraient de recycler correctement ceux-ci, il apparaît plutôt que l'information du Syctom et d'Est-ensemble est aussi catastrophique que la précédente et que leur choix est d'axer sur la construction d'une usine que de trouver des solutions alternatives.

Il est certainement utile d'avoir une usine mais est-ce que le constat de départ est le bon ? et donc les solutions qui en découlent. Il y a 4 ans également au lieu de commencer en septembre afin d'avoir le maximum de personnes et de contributions, on commence au mois de juillet pendant les vacances d'été afin en réalité d'écourter les échanges réels et de rester entre dans l'entre-soi et de tendre vers une décision en forme d'entonnoir qui est en fait un non-choix.

Ce qui est certain c'est le choix final doit tenir compte que depuis 4 ans, de nombreuses constructions dans la zone proche de l'usine rien que sur Romainville Bas-Pays, 6 000 habitants supplémentaires d'ici 2020 ainsi que la zone verte qui devrait être opérationnelle en 2019 pour un coût de plusieurs dizaines de millions d'euros. Je pense qu'une solution incluant du biogaz ou du séchage de déchets pourrait être trop risquée ou aléatoire.

En espérant compte tenu de l'argent perdu lors de la première tentative d'une usine de TMB environ 40 millions d'euros, l'avis des habitants sera entendu et que notre argent sera bien utilisé.

Réponse du Syctom

Bonjour Monsieur,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques et questions.

Comme cela a été présenté lors de la réunion publique à laquelle vous avez participé, le Syctom a souhaité mettre en œuvre des moyens nombreux et divers afin d'informer le public sur les modalités de la concertation préalable.

L'annonce de la tenue de la réunion publique d'ouverture (5 juillet) et de clôture (7 novembre) a été largement diffusée : sur le site internet du projet et sur le site internet du Syctom, dans les journaux locaux grâce à des encarts presse et à la reprise par les journalistes du communiqué de presse que le Syctom a adressé aux rédactions, sur le territoire avec la diffusion de la lettre d'information à 88 000 exemplaires et le tractage de 10 000 flyers début novembre à Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-Le-Sec. La lettre d'information en version numérique a également été adressée en octobre aux internautes en ayant fait la demande.

Tout au long de la démarche, et dès la période d'information réglementaire qui a précédé la concertation préalable, le Syctom a entretenu une communication régulière et a répondu aux questions des citoyens par le biais du site internet du projet.

Des contributions ont aussi été réceptionnées sur le site internet du projet et lors de l'exposition itinérante.

Le Syctom a fait le choix d'organiser une concertation sur une période de plus de quatre mois allant du 4 juillet au 13 novembre 2017, afin d'accroître le temps d'information et de contribution disponible. Le dossier de concertation a été mis à la disposition du public dès le 19 juin 2017 et le site internet a été régulièrement alimenté par des fiches techniques et des ressources documentaires complémentaires donnant des opportunités supplémentaires de s'informer sur le projet et d'approfondir les éléments techniques.

En outre, il convient de rappeler que les collectivités locales sont en charge de la collecte des déchets, qui sont ensuite acheminés vers les centres du Syctom, qui a en charge leur traitement : collecte sélective et ordures ménagères résiduelles. Il ne s'agit pas pour le Syctom de mettre en cause la responsabilité des habitants de Romainville ou d'ailleurs sur la qualité du tri mais de rappeler la répartition des compétences en matière de déchets et d'informer de manière transparente sur les quantités de déchets triées par les habitants vivant sur le territoire du Syctom en comparaison avec d'autres échelles de territoire, la Région Ile-de-France et le territoire national.

Par ailleurs, le Syctom met en œuvre le principe de proximité sur un territoire d'intervention le plus dense et le plus peuplé de France. Ce principe de proximité géographique contenu dans la réglementation consiste d'une part à éviter qu'un véhicule de collecte parcoure de grandes distances entre les lieux où les déchets sont collectés et les points de déversement et d'autre part à ce que les déchets produits sur un territoire soient traités sur ce même territoire. C'est ce principe qu'applique le Syctom.

De plus, aujourd'hui, de nombreuses tonnes d'OMR issues du quart nord-est francilien sont encore enfouies et il faut donc apporter une réponse au besoin de traitement des déchets pour ce territoire.

Comme vous le mentionnez, le territoire du site de Romainville/Bobigny est marqué par de profondes mutations. C'est pourquoi, le Syctom s'engage à assurer une intégration urbaine et architecturale exemplaire, en adéquation avec son environnement pour en faire un élément de fierté du territoire. Son architecture tiendra compte des évolutions des quartiers d'ores et déjà programmée, et plus particulièrement les opérations d'aménagement de la ZAC de l'Horloge et de la ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq. Le Syctom sera particulièrement attentif à cet élément lors de la phase de consultation des entreprises. Cet aspect sera ainsi un élément important du cahier des charges.

A ce sujet, nous vous invitons à consulter le compte-rendu de l'atelier n°4 organisé dans le cadre de la concertation [en cliquant ici](#).

Enfin, la décision sur les grandes orientations techniques retenues pour le projet sera prise en Comité syndical le 21 décembre prochain. Le Syctom met tout en œuvre pour fournir aux élus les informations nécessaires à une prise de décision éclairée et en conscience.

Schmitt Line

Date : 10 novembre 2017

Titre de la contribution : « Je suis absolument contre les projets 2 et 3 nocifs pour la santé et le bien-être de la population ! ET POUR LE PROJET 1 ! »

Je suis absolument contre les projets 2 et 3 nocifs pour la santé et le bien- être de la population ! ET POUR LE PROJET 1 !

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Pique Valère

Date : 10 novembre 2017

Titre de la contribution : « Non à l'incinération des déchets à Romainville, Oui à la réhabilitation du centre ! »

Non à l'incinération des déchets à Romainville, Oui à la réhabilitation du centre !

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Sauve Pierre

Date : 10 novembre 2017

Titre de la contribution : « Pour le projet 1 »

Tous les arguments avancés pour la défense du projet n°1 me conviennent. Il serait bien que la voix de la majorité soit entendue.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Papadopoulos Barbara
Date : 10 novembre 2017

Titre de la contribution : « Choix 1 »

Choix 1.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Rifkiss Evelyne

Date : 10 novembre 2017

Titre de la contribution : « Usine du Syctom de Romainville-Bobigny »

Tout responsable qui se respecte, celui qui peut se regarder dans le miroir le matin et qui n'aura pas à baisser les yeux devant les générations futures, celui-là ne peut défendre les projets 2 et 3.

Seul le projet n°1 préserve notre santé et l'avenir de cette planète.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Mignot Bastien

Date : 10 novembre 2017

Titre de la contribution : « Surcapacité d'incinération »

Les capacités franciliennes d'incinération sont suffisantes. Il est temps de respecter la loi de transition énergétique et d'investir les millions alloués à ce projet dans un tri véritable, plutôt que dans une nouvelle source de nuisances pour les riverains.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à votre remarque.

Le Syctom souhaite concevoir une installation à vocation territoriale. Il est donc nécessaire d'anticiper les futurs flux, à l'échelle du Syctom et du bassin versant de l'équipement.

Ainsi, aux horizons 2023 et 2030, des évolutions quant à la quantité et la nature des gisements à réceptionner et à traiter auront lieu et doivent donc être prises en considération. Ainsi, des objectifs ambitieux sont fixés par le Syctom : une réduction de la quantité des ordures ménagères résiduelles, une augmentation de la quantité des collectes sélectives et la généralisation de la collecte séparée des biodéchets.

La nécessité, ou non de disposer d'une capacité de traitement à Romainville doit être évaluée sur la base des quantités de déchets à traiter et des estimations de population à l'échelle du Syctom, en complément des capacités planifiées sur les sites existants du Syctom.

Malgré le développement du centre de tri, un déficit de capacité de traitement des ordures ménagères résiduelles subsistera, aussi bien en 2023 qu'en 2030.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ici la fiche technique complète sur les gisements à l'horizon 2023 et 2030 ainsi que la contribution du Syctom à l'élaboration du Plan régional de prévention des déchets d'Ile-de-France, que vous pouvez retrouver [ici](#).

Slyper Nadine

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « LE SYCTOM prend des décisions sans véritable concertation avec les citoyens pour engraisser des entreprises. Quelles en sont les raisons ? »

J'ai l'impression que cette concertation pour demander l'avis des citoyens organisée par le SYCTOM est une très grande fumisterie ! Nous n'avons ici au Pré Saint Gervais reçu aucune information dans nos boîtes aux lettres nous informant de cette réunion publique. Par ailleurs, les personnes dans la salle étaient unanimement pour le projet 1 qui est le plus écologique et le moins cher par rapport aux deux autres projets.

Nous avons bien compris que le SYCTOM n'en voulait pas. Nous nous sommes vite rendu compte qu'il avait déjà pris sa décision avant de nous réunir. Nous comprenons qu'il a déjà négocié avec des entreprises qui volent l'argent du contribuable ! C'est une honte !

Je demande que le SYCTOM organise un vrai vote avec les citoyens. Nous sommes les premiers concernés.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons à vos remarques ci-dessous.

La concertation préalable organisée entre le 4 juillet et le 13 novembre visait l'information et la participation du public sur le projet du Syctom de reconstruction du centre à Romainville / Bobigny. La décision sur les grandes orientations techniques retenues pour le projet sera prise par les élus du Syctom en Comité syndical le 21 décembre prochain. Le Syctom met tout en œuvre pour fournir aux élus les informations nécessaires à une prise de décision éclairée et en conscience.

La construction de l'installation fera l'objet d'une procédure de commande publique transparente qui sera lancée début 2018. Par conséquent aucun contrat ni accord n'existent à ce jour entre le Syctom et une entreprise.

Concernant votre remarque sur la distribution de la lettre d'information, comme cela a été présenté en réunion publique, la distribution en boîte aux lettres a concerné les villes de Bobigny, Romainville, Pantin et Noisy-Le-Sec, soit les villes d'implantation du projet ou qui lui sont frontalières. Toutes les autres collectivités concernées par le projet ont reçu des exemplaires de la lettre d'information afin de pouvoir les mettre à la disposition du public, en mairie et/ou dans les lieux publics, et cela en amont de chacune des réunions publiques. La Ville du Pré Saint-Gervais a, à ce titre, reçu des exemplaires de la lettre d'information.

Sadoul Annette

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Technologie du passé »

Le « nouveau » projet du Syctom recycle celui que nous avons refusé. L'histoire bégaie, il serait préférable de mobiliser les crédits et les énergies vers une politique de diminution des déchets comme celle proposée par Zero Waste.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à votre remarque.

Le « précédent » projet de reconstruction du centre, porté par le Syctom entre 2006 et 2015, présentait des caractéristiques différentes. Il avait en effet été pensé dans un contexte différent, au début des années 2000. Était donc notamment prévue la création d'un centre de tri-méthanisation pour les OMR, technologie dont il n'est plus question dans le cadre du projet actuel. Les capacités de la chaîne de tri étaient aussi plus restreintes (30 000 tonnes par an). Ce précédent projet ne prévoyait pas non plus l'accueil des déchets alimentaires ou encore la création d'une ressourcerie.

Le projet présenté à la concertation préalable cette année est différent de celui qui avait été initié en juin 2006. Effectivement, il est désormais prévu plusieurs caractéristiques :

- Un usage privilégié de la voie fluviale via le Canal de l'Ourcq pour les flux sortants afin de limiter le transport par camions, avec la création d'un port sur la parcelle dite de « Mora-Le-Bronze », située à Bobigny, de l'autre côté de l'ex-RN3. Si vous souhaitez disposer de plus amples informations sur le transport fluvial, [cliquez ici](#).
- Une extension de la capacité de tri des collectes sélectives multimatériaux à 60 000 tonnes par an.
- La réception sur site de 40 000 tonnes de déchets alimentaires par an. 95% de ce gisement sera préparée sur site sous forme d'une pulpe pour un transfert vers un site de traitement externalisé de méthanisation ou de compostage. Les 5% du gisement restant seront compostés sur site pour répondre aux besoins du territoire (environ 1 000 tonnes de compost normé).
- Le maintien de l'activité déchèterie (réception d'un flux de 15 000 tonnes par an) et la création d'une ressourcerie (500 tonnes d'objets par an) fonctionnant selon les principes reconditionnement / nettoyage / réparation, dont la vente sera externalisée vers des points dédiés sur le territoire.
- La réception et la gestion d'un flux de 350 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles (OMR). La gestion de ces OMR est envisagée selon plusieurs solutions techniques, dont le détail est disponible [ici](#). Ces trois solutions ont été présentées et débattues dans le cadre de la concertation préalable.

Par ailleurs, le Syctom a présenté sa stratégie ambitieuse à l'horizon 2030 de réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles à traiter : augmentation du tri des emballages ménagers et des papiers, développement des collectes sélectives de biodéchets, actions de prévention à la source de la production de déchets. Cette stratégie a pris la forme d'une contribution du Syctom au futur plan

régional de gestion des déchets dont la Région Ile-de-France a lancé la procédure d'élaboration, que vous pourrez retrouver en [cliquant ici](#).

De plus, vous pouvez consulter les actions de prévention mises en œuvre par le Sycotom en [cliquant ici](#)

Cantero Thierry

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Syctom »

Choix 1.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Dorémieux Yvette

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Pour un traitement écologique »

Pour la santé et un air respirable pour les habitants des communes environnantes, et la création d'emplois pérennes. Dans le respect des objectifs Cop 23... La proposition No 1 est la meilleure.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Lacalmette Gabriel

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Oui au projet 1 ! »

Noiséen, je suis pour le projet 1 qui permettrait d'effectuer une réhabilitation nécessaire sur le centre. Je suis néanmoins totalement opposé aux deux derniers projets, polluants et donc destructeurs pour notre environnement.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Cazal Nathalie

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « L'écologie et l'humain avant tout »

Après avoir pris le temps de lire vos trois propositions pour l'agrandissement du site et sa réhabilitation, fait des recherches sur les avantages et inconvénients de chacun, il apparaît clairement que la première est la seule qui soit humainement et écologiquement acceptable. Je vous demande donc instamment de privilégier la solution 1. Merci à vous de tenir compte des conséquences de votre choix.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Perron Dominique

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Projet centre déchets »

Je suis pour le projet N°1 qui me semble plus approprié compte tenu du lieu implantation.
Surtout avec l'éco quartier qui doit être créé le long du canal de l'Ourcq.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Okomo Vinciane

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Nos impôts pour aller dans le sens de la loi !!!!! »

Alors que grand nombre d'entre nous font des efforts au quotidien pour réduire leurs déchets et leur impact sur l'environnement, nous, citoyens, aimerions nous sentir soutenu par nos politiques locales et nationales !!!

OUI à une gestion raisonnée des déchets, NON à une extension à tout va sans réflexion sur la prévention/réduction !!!!

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Dianoux Jean-Louis

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Syctom »

Solution 1 : maintien des activités existantes (transfert des ordures ménagères résiduelles à hauteur de 400.000 tonnes par an, déchetterie pour les particuliers, usine de tri des collectes sélectives) après réhabilitation du centre existant et développement de la déchetterie et de l'usine de tri.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Durand Vincent

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Projet 1 »

Je vote pour le premier projet.

Réponse du Sycdom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Lesou Francine

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Notre air n'est pas une marchandise »

OUI à la solution 1 DE RÉHABILITATION DU CENTRE permettant le développement des collectes sélectives, du recyclage, de la réparation/réutilisation.

NON aux solutions 2 et 3 D'INTRODUCTION EN PLEINE VILLE DE TRAITEMENTS NAUSÉABONDS ET NOCIFS.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Joseph Jean-Claude

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Ils ont tué Descartes »

De même que la science piétine, faute de gens qui trouvent exclus du système (par exemple, les centrales à sels fondus n'ont pas été adoptées il y a 55 ans, et maintenant, on ne sait plus faire, encore moins évoluer vers la sustentation électromagnétique..) la technologie recule, avec en France notamment un CSTB gouverné par St Gobin, qui a écarté pendant 30 ans les solutions innovantes.

Recycler les déchets et réduire leur production sont des choix de bon sens ; produire de l'énergie accompagnée de pollution est aussi stupide qu'antisocial, à l'image de l'époque actuelle. Nous avons les moyens d'utiliser l'énergie circulante de la planète sans avoir besoin de la saboter davantage. Par exemple, la « pompe magnétique » (voir les moteurs Minato), n'est pas théorisée car malgré notre technologie et notre science clouée au pieu de la croyance en un début de l'univers, nous ne savons toujours pas pourquoi l'électricité circule dans les matériaux conducteurs... Considérons que nous sommes en l'an 01 de l'ère de l'intelligence, et mettons-nous au vrai travail, celui de notre espèce, vers un but qui soit le bien de tous et non, comme actuellement, celui de quelques-uns.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Klein Dominique

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Projet SYCTOM futur centre de traitement des déchets ménagers de Romainville »

Je soutiens le projet N° 1 défendu par l'association ARIVEM, pour un recyclage des déchets, pour la préservation de notre environnement et de notre santé. Merci à l'ARIVEM de nous avoir informé et alerté.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Martinelli Sophie

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Projet 1 »

Projet le plus adapté à l'environnement, à coût raisonnable et porteur d'emplois.

Réponse du Sycdom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Le Cornec François

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Simple modernisation de l'existant »

Je suis complètement d'accord avec le projet N° 1.

Je suis totalement opposé au projet 2 (odeurs ; pollution) et au projet 3 (dont personne ne veut).

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Brancaccio Massimo

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Romainville, un projet flou qui manque d'ambition »

En tant que citoyen du bassin versant du centre de Romainville, je ne peux qu'exprimer un avis très critique sur la concertation préalable. Tout en saluant l'exercice formel de démocratie participative, j'estime que le débat a été largement biaisé par le verrouillage préalable des hypothèses de travail et par la fixation d'objectifs peu ambitieux, conséquence directe de ces hypothèses.

La modernisation du centre de tri de Romainville-Bobigny est une occasion pour mettre en œuvre un changement de paradigme, compatible avec les objectifs de réduction fixés par le législateur à l'horizon 2025 et avec les orientations de l'Union Européenne sur l'Economie Circulaire. Il est étonnant de constater que le premier opérateur européen de traitement et valorisation des déchets ménagers ne se sent pas investi d'un devoir d'exemplarité sur ces sujets.

De par son poids et son autorité, le Syctom ne peut pas se contenter d'appuyer ponctuellement les initiatives locales pour mieux recycler et moins gaspiller, mais devrait mettre en œuvre des actions concrètes et structurantes, afin d'intégrer les principes de réduction et prévention des déchets dans sa stratégie industrielle, dans sa politique d'investissement et dans la gestion de ses actifs.

Enfin, les solutions techniques présentées pour le traitement des ordures ménagères résiduelles restent floues et pas assez détaillées en termes de coûts, procédés, nuisances potentielles et externalités négatives. En ce sens, les préoccupations exprimées par les riverains et les représentants de la société civile tout au long de la concertation sont plus que jamais légitimes, factuelles et justifiées.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques.

Pour votre information, la concertation préalable a lieu en amont de la décision sur le programme de la future installation. Dans un souci de transparence, le Syctom a apporté des approfondissements lors de la concertation préalable, permettant ainsi de fournir des informations complètes au regard de l'avancement des études.

Dans le cadre de ce projet, le Syctom a prévu plusieurs caractéristiques :

- Un usage privilégié de la voie fluviale via le Canal de l'Ourcq pour les flux sortants afin de limiter le transport par camions, avec la création d'un port sur la parcelle dite de « Mora-Le-Bronze », située à Bobigny, de l'autre côté de l'ex-RN3. Si vous souhaitez disposer de plus amples informations sur le transport fluvial, [cliquez ici](#).
- Une extension de la capacité de tri des collectes sélectives multimatériaux à 60 000 tonnes par an.
- La réception sur site de 40 000 tonnes de déchets alimentaires par an. 95% de ce gisement sera préparée sur site sous forme d'une pulpe pour un transfert vers un site de traitement externalisé de méthanisation ou de compostage. Les 5% du gisement restant seront compostés sur site pour répondre aux besoins du territoire (environ 1 000 tonnes de compost normé).

- Le maintien de l'activité déchèterie (réception d'un flux de 15 000 tonnes par an) et la création d'une ressourcerie (500 tonnes d'objets par an) fonctionnant selon les principes reconditionnement / nettoyage / réparation, dont la vente sera externalisée vers des points dédiés sur le territoire.
- La réception et la gestion d'un flux de 350 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles (OMR). La gestion de ces OMR est envisagée selon plusieurs solutions techniques, dont le détail est disponible [ici](#). Ces trois solutions ont été présentées et débattues dans le cadre de la concertation préalable.

Par ailleurs, le Syctom a présenté sa stratégie ambitieuse à l'horizon 2030 de réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles à traiter : augmentation du tri des emballages ménagers et des papiers, développement des collectes sélectives de biodéchets, actions de prévention à la source de la production de déchets

Enfin, en ce qui concerne le soutien du Syctom aux initiatives locales, le Syctom a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », lancé par le ministère de l'Environnement et porté par l'ADEME, visant à repérer et à accompagner les collectivités territoriales qui s'engagent dans une démarche ambitieuse de prévention, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets. Dans le cadre de son plan d'accompagnement 2015-2020, le Syctom met en œuvre un dispositif d'accompagnement des actions des collectivités, de soutien aux dispositifs de collecte ou encore de sensibilisation des usagers. Pour avoir plus d'informations sur les actions de prévention et de sensibilisation du Syctom, [cliquez ici](#).

Busson Dominique

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Non à l'incinération, oui à moins de déchets et au tri »

Le problème des déchets est évident. Le Syctom fait ce qu'il peut pour trouver une solution. L'incinération est malheureusement une fausse bonne solution. Il ne s'agit que de réduire nos ordures en des produits les plus toxiques. Aujourd'hui l'urgence environnementale et sociale nous impose de rechercher des solutions durables. ARIVEM propose un scénario associé à ZERO WASTE. Il est déjà pris en compte par les élus d'EST ENSEMBLE qui refusent l'incinérateur.

Je suis du même avis. Recherchons des solutions douces : compostage pour 1/3 de nos déchets organiques, lutte contre le suremballage, consignes généralisées, réutilisation et recyclage développés et, en particulier, une mise en place d'une collecte beaucoup plus sélective à bases de containers plus diversifiés.

Soyons le fer de lance de l'Ile de France sur ce sujet.

Soyons les acteurs de la lutte contre le réchauffement climatique.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution à laquelle nous répondons ci-dessous.

Au travers de la reconstruction de cette installation, le Syctom poursuit sa stratégie consistant à mettre en œuvre une meilleure valorisation des déchets et la réduction de la mise en décharge des ordures ménagères résiduelles (OMR).

Ces objectifs s'inscrivent dans les priorités de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) fixant notamment l'obligation du tri à la source des déchets organiques et l'extension des consignes de tri des emballages et des plastiques.

Vous pourrez notamment retrouver les engagements du Syctom en termes de prévention et de développement du geste de tri dans le cadre de sa contribution à l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France (PRPGD) en [cliquant ici](#).

C'est pourquoi, en complément de sa compétence de traitement des déchets ménagers, le Syctom mène des actions de prévention et de sensibilisation sur son territoire et accompagne les collectivités dans leur démarche. L'ensemble de ces activités est présenté sur son site internet. Vous pourrez les découvrir à la rubrique [Prévention et sensibilisation](#). Des actions sont par exemple menées à destination du jeune public, comme [l'espace pédagogique en ligne « TOM »](#).

Ainsi, le Syctom aspire à faire du site de Romainville un modèle et une fierté pour le territoire en termes de gestion des déchets. En effet, les objectifs que vous mentionnés coïncident avec le programme envisagé dans le cadre de ce projet.

Afin de promouvoir le réemploi il est ainsi prévu la création d'une ressourcerie. Cet espace permettra de développer le recyclage et des activités de sensibilisation, tout en mettant en œuvre une dynamique sociale forte grâce à la promotion des métiers du réemploi. Si vous souhaitez disposer de plus amples informations à ce sujet, [cliquez ici](#). Il est également prévu la réception d'un gisement de 40 000 tonnes de déchets alimentaires par an. 95% du gisement seront transférés vers un site de traitement externalisé

de méthanisation ou de compostage et les 5% restants seront compostés sur site en réponse aux besoins du territoire (environ 1 000 tonnes de compost normé). Si vous souhaitez disposer de plus amples informations à ce sujet, [cliquez ici](#).

Blay Philippe

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Mâchefer »

Aucun des trois projets proposés par le Syctom n'apporte de solution pour la gestion des mâchefers. Le mâchefer est un déchet industriel spécial ou d'incinération qui est source de pollution lorsqu'il est en contact avec l'eau. Ce sont surtout des matériaux incombustibles obtenus en fin de four et utilisés en travaux publics pour, notamment, la construction de nouvelles routes.

Quelle est la stratégie du Syctom pour gérer ces déchets pérennes ?

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question à laquelle nous souhaitons apporter la réponse ci-dessous.

Comme vous l'indiquez, le terme « mâchefers » désigne le résidu solide, qui résulte de la combustion des ordures ménagères résiduelles (OMR) dans les fours des usines.

Trois catégories de constituants composent les mâchefers : les inertes (métaux, verre, céramique, etc.), les résidus issus de la partie combustible des OMR et les imbrûlés.

Ces déchets sont transférés pour traitement vers des installations de maturation et d'élaboration gérées par des opérateurs privés en contrat avec le Syctom.

Ceux-ci assurent la stabilisation du mâchefer et la production d'un granulats employé en remblai dans des travaux routiers.

Les installations avec lesquelles le Syctom est en contrat sont situées à Claye-Souilly (transport fluvial et routier), Saint-Ouen l'Aumône (transport fluvial), Triel-sur-Seine (transport fluvial), Gonfreville-l'Orcher (transport fluvial).

En 2016, le volume de mâchefers produits par les 3 unités de valorisation énergétique du Syctom est de 321 551 tonnes, soit 17 % de la masse des OMR valorisée. La totalité des mâchefers a été valorisée en technique routière. Aucun lot non conforme n'a été déclassé et éliminé en installation de stockage de déchets.

Dans le cadre du projet de reconstruction du centre à Romainville / Bobigny, la solution de gestion des OMR n°3, dite de traitement partiel, prévoit l'implantation sur site d'une chaufferie CSR d'appoint pour un besoin local en chauffage urbain en complément d'autres solutions à l'étude sur le territoire.

Le terme CSR désigne le Combustible Solide de Récupération, qui alimentera la chaufferie. Ces CSR seraient élaborés à partir d'une partie du flux d'OMR réceptionnés sur le site.

La chaufferie serait alimentée par un flux de 44 000 tonnes de CSR qui génèreraient environ 4 400 tonnes de mâchefers. Il est prévu que ces mâchefers soient transférés vers les unités de traitement des mâchefers avec lesquelles le Syctom est en contrat. Ces sous-produits feront ainsi l'objet de la même valorisation, en sous-couche routière.

Le fonctionnement de la chaufferie est présenté dans une fiche mise en ligne à l'occasion de l'atelier organisé dans le cadre de la concertation préalable et dédié aux solutions envisagées pour la gestion des OMR. Vous pourrez en prendre connaissance sur le site internet du projet ou [en cliquant ici](#).

Avanozian Isabelle

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Stop à la pollution »

La règle de base serait déjà d'avoir une déchetterie qui trie correctement : aujourd'hui le Syctom ne propose même pas de benne à déchets verts, la base du TRI n'est donc pas respectée.

Le centre de Romainville doit être réhabilité, modernisé, amélioré au bénéfice des employés du site et des habitants situés dans le périmètre autour du centre, des Villes voisines, du département...c'est une évidence.

Toute extension ou projet « pharaonique » est inadmissible, car cela serait un aspirateur à déchets, des villes et agglomération alentour, c'est déjà le cas au Syctom les déchets des Villes voisines arrivent pour être conditionnés, triés, il ne faut pas que le nouveau centre attire de plus loin encore des tonnes de déchets.

Situé en zone dense, avec des projets immobiliers, d'habitations, de commerces, d'activité économiques à foison (Romainville est une des Villes qui construit le plus actuellement) le Syctom se trouve au cœur de ce territoire en développement, les habitants (actuels et futurs) ont droit à la santé: nous avons déjà un air très pollué dans ce secteur il ne faut pas en rajouter: faire de l'incinération ou de la méthanisation ne serait pas tolérable, malgré les filtres les fumées contiennent des polluants et de la dioxine cela générera des cancers à moyen et long terme et à court terme les nuisances quotidiennes et des maladies respiratoires.

Trier OUI Utiliser les voies d'eaux pour l'acheminement des déchets : OUI

Brûler ou méthaniser sur place : NON

Les habitants de Romainville ont déjà depuis des décennies supportées d'énormes nuisances industrielles (industrie pharmaceutique/odeurs/pollutions des terrains), après la fermeture de ces usines il ne faut pas enchaîner par la nuisance d'une usine de traitement des déchets qui est déjà là mais qui avec un nouveau fonctionnement pourrait devenir bien pire !

Tenir compte de la densité de population actuelle et future : réalisations en cours/ZAC /logements privés/logements sociaux/équipements...

La Ville et ses habitants ne doivent pas supporter davantage de nuisances et de risques pour la santé du fait du SYCTOM.

Améliorer et mettre en œuvre la réglementation relative au tri des déchets à la source est la solution alternative unique : TRIER chez nous, composter, limiter nos déchets, il faut mettre en place des mesures incitatives ou répressives (au niveau d'Est Ensemble qui a cette compétence) de façon à générer moins de déchets à la source, de la part des ménages, des professionnels, des administrations, etc. tout le monde doit contribuer pour éviter que quelques-uns ne soient noyés sous les déchets (les habitants de Romainville, Noisy-le-Sec ou Bobigny, qui se trouvent dans le périmètre de nuisance du SYCTOM). Est Ensemble a mis en place un test de collecte des biodéchets : Bravo : c'est comme cela qu'il faut agir, pas en renonçant au tri au contraire !

Que fait-on pour stopper les tonnes de déchets déversés quotidiennement le long de la Rn3 ? ce pauvre territoire est malmené, c'est une déchéance inadmissible, une démission des autorités : tous les jours des déchets parfois dangereux (plaques d'amiante) se retrouvent sur les abords de la RN3 entre Pantin

et Bondy, à part ramasser, quelles sont les actions menées face à ces agissements ? c'est intolérable, le phénomène perdure, et s'aggrave chaque semaine.

Tant que ce problème ne sera pas réglé, cela sera un très mauvais signal pour la population locale : « on se fiche de votre environnement »

Dans ce cas comment croire que notre avis sera pris en compte sur le projet du SYCTOM ?

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques.

Comme vous le soulignez, l'installation du Syctom se doit d'être modernisée au bénéfice des employés du site et des habitants situés dans le périmètre autour du centre. En effet, le projet de reconstruction du centre à Romainville / Bobigny vise à repenser un centre aujourd'hui vieillissant et à assurer une intégration urbaine et architecturale dans un environnement en pleine mutation.

Le Syctom accorde une grande importance aux tissus urbains dans lesquels ses installations s'insèrent. Le territoire de l'installation de Romainville est marqué par une forte densité urbaine. A l'horizon 2023, date-objectif de la mise en service industrielle de la nouvelle installation, le quart nord-est francilien aura connu de profondes mutations, compte-tenu notamment du développement des opérations d'aménagement des ZAC de l'Horloge et Ecocité-Canal de l'Ourcq. C'est pourquoi, le Syctom s'est engagé à assurer une intégration urbaine et architecturale exemplaire de la future installation, en adéquation avec son environnement pour en faire un élément de fierté du territoire. Il sera particulièrement attentif à cet élément lors de la phase de consultation des entreprises qui constituera notamment un critère de choix pour la future installation.

Les activités susceptibles de générer des nuisances se feront au sein de bâtiments dédiés, clos et ventilés, dont l'air est traité avant rejet, réduisant au minimum le risque de propagation des odeurs dans l'environnement proche du site.

En réponse à vos interrogations concernant les modes de traitement envisagés sur site, le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny ne prévoit ni de recourir au mode de traitement par méthanisation, ni par incinération.

En effet, ce projet prévoit de réceptionner 40 000 tonnes de déchets alimentaires (restes de repas, épiluchures, etc.) par an collectés sélectivement. Le Syctom propose le traitement de ces déchets alimentaires par compostage sur place pour une faible part du gisement (environ 5%), dans le but d'obtenir du compost normé. Les 95% du gisement restant de déchets alimentaires, qui ne seront pas traités sur place, seront évacués et traités dans des installations de méthanisation ou de compostage situées en dehors de la zone dense d'Ile-de-France. Par ailleurs, vous faites référence à l'expérimentation de la collecte des biodéchets dans le quartier du Bas-Pays à Romainville. Cette expérimentation également effective auprès de marchés, cuisines centrales et restaurants scolaires des neuf villes du territoires depuis le mois d'octobre 2017, est accompagnée par le Syctom.

Et enfin, la solution de gestion des OMR n°3, est distincte du mode de traitement par incinération. En effet, cette solution prévoit l'implantation d'une chaufferie CSR d'appoint dédiée pour un besoin local en chauffage urbain. Elle se distingue notamment de l'incinération par le type de combustible utilisé, la réglementation (rubrique ICPE spécifique pour le CSR), le dimensionnement qui doit impérativement être réalisé par rapport à un besoin local de chauffage et non un besoin de traitement des déchets. La filière CSR est d'ailleurs présentée dans la loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV).

Pour avoir plus d'informations sur les différences existant entre une chaufferie CSR et une unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM), retrouvez [la présentation de la FNADE et du SN2E](#) projetée lors de l'atelier organisé dans le cadre de la concertation sur les solutions techniques envisagées pour la gestion des OMR.

Enfin vous évoquez le risque « d'aspirateur à déchets » de l'installation. Sur ce sujet il convient de rappeler :

- Le Syctom traite les déchets de ses collectivités adhérentes et n'a pas l'intention de traiter des déchets provenant d'autres territoires car le Syctom **n'en a pas les capacités techniques** puisqu'aujourd'hui environ 200.000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles sont traitées dans des installations qui n'appartiennent pas au Syctom (par incinération et stockage en décharges)
- Les ordures ménagères actuellement acheminées sur le site ne sont pas traitées sur place. Ainsi la charge de leur traitement est reportée sur d'autres territoires qui accueillent des installations notamment de valorisation énergétique et principalement les unités d'Ivry-sur-Seine et Saint-Ouen
- Les solutions 1 et 2 présentées pour la gestion des OMR ne changeront pas la situation puisqu'aucun traitement sur place n'est proposé. Seule la solution n°3 apporte une solution partielle au déficit de capacité de traitement

Lelievre Pascal

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Le 93 n'est pas la poubelle de Paris ! »

La Seine-Saint-Denis n'a pas vocation à accueillir les poubelles de Paris, dont les efforts sont moindres en matière de tri des déchets. Imaginerait-on en plein Paris d'agrandir et développer un centre de déchets ? C'est pourtant ce que vous envisagez dans un tissu urbain de plus en plus dense à Romainville. Si vous recherchez de la place, il aurait été peut-être plus avisé de vous installer sur l'île Seguin qui accueille une « Seine musicale » éloignée de tout...

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques.

Le maintien d'un site de déversement sur Romainville pour les collectes de déchets ménagers du territoire fait globalement consensus.

Le maintien de cette implantation s'explique par la provenance des déchets que l'installation réceptionne. L'installation gère majoritairement les déchets ménagers de communes de Seine-Saint-Denis et de quelques arrondissements parisiens. Actuellement, ces communes, appartenant à des périmètres appelés « bassins versants », déversent d'une part les collectes sélectives multimatériaux au centre de tri, et d'autre part les ordures ménagères résiduelles sur le site. Le territoire du Syctom est découpé en fonction de la proximité géographique des communes avec les unités de traitement. Si vous le souhaitez, vous pourrez retrouver la liste précise des communes apportant leurs déchets à Romainville en page 28 du dossier de concertation disponible en ligne, [en cliquant ici](#).

De plus, la localisation du centre est particulièrement avantageuse en termes de logistique urbaine grâce à sa proximité avec le Canal de l'Ourcq, permettant d'envisager de recourir massivement à la voie d'eau pour les produits et sous-produits qui sortiront du site.

Comme vous le mentionnez, à l'horizon 2023, le quart nord-est francilien aura connu de profondes mutations, compte-tenu notamment du développement des opérations d'aménagement des ZAC de l'Horloge et Ecocité-Canal de l'Ourcq. Le Syctom s'est engagé à assurer une intégration urbaine et architecturale exemplaire de la future installation, en adéquation avec son environnement pour en faire un élément de fierté du territoire. Il sera particulièrement attentif à cet élément lors de la phase de consultation des entreprises qui constituera notamment un critère de choix pour la future installation. Le Syctom a d'ores et déjà l'expérience de tels projets d'intégration d'équipements de traitement des déchets dans la ville, en témoignent les deux centres de tri des collectes sélectives implantés dans le XV^e et XII^e arrondissement de Paris ainsi que l'installation de valorisation énergétique d'Issy-les-Moulineaux, Isseane située à proximité de l'île Seguin que vous mentionnez.

Enfin vous évoquez le fait que la Seine Saint-Denis n'a pas vocation à accueillir les déchets de Paris. Il convient de rappeler que les ordures ménagères résiduelles actuellement produites par le territoire concerné par le projet de reconstruction du centre de Romainville/ Bobigny sont entièrement traitées sur des installations situées sur d'autres territoires du Syctom, le centre de Romainville n'ayant actuellement qu'une fonction de transit.

Le Syctom est attaché au principe de solidarité entre territoires qui le composent, chacun participant à l'effort de traitement des déchets ménagers produits par l'ensemble des habitants.

Harsany Claire

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Demande d'informations complémentaires »

Je fais suite aux 3 propositions avancées pour le futur site lors de la réunion publique. En tant que citoyenne et habitante, je réclame une présentation plus détaillée de la solution 2 qui semble avoir la nette préférence du Syctom.

En 6 années de réflexion, de pistes et de projets en préparation, je m'étonne du peu de précisions apportées lors de la réunion publique par le Syctom à cette solution 2 : au-delà d'éventuelles nuisances olfactives et des quelques évasives réponses techniques proposées, j'aimerais en comprendre le fonctionnement concret, ainsi qu'en connaître le coût à l'investissement et en fonctionnement. Il serait utile de connaître les exemples d'usine fonctionnant déjà sur ce principe.

Je m'étonne qu'à cette réunion-bilan, censée partagée des résultats objectifs d'un travail en commun en vue d'une décision finale le mois suivant, cette solution pourtant clairement annoncée comme privilégiée, nous paraît la plus vague.

Cette absence de présentation claire et partageable avec un public forcément non technicien mais qui a su largement apporter la preuve de sa formation sur la question des déchets en 6 ans !, crée chez les riverains un sérieux malaise soit de vices cachés, soit – pire encore ?!!! – d'un « à peu près » non maîtrisé voir inconnu.

Il n'est en l'état pas acceptable que ce soit sur la base de ces « à peu près » qu'un tel investissement soit décidé dans 1 mois.

Je vous remercie de partager avec l'ensemble des concernés le fruit de ce travail pourtant nécessaire et justifié.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques.

La solution n°2 envisagée pour la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR) concerne la réception, le séchage des OMR, la constitution d'un stock tampon pour une partie du flux puis le transfert par voie fluviale des produits séchés.

Il s'agit d'une solution de préparation des OMR visant à optimiser la dimension « logistique ».

L'intérêt du procédé de séchage des OMR réside en la réduction d'une quantité d'eau contenue dans les déchets, présentant les avantages suivants :

- La réduction de la masse de déchets à transporter et à traiter dans les unités de valorisation énergétique (optimisation du transport et de la valorisation énergétique du flux de déchets séchés (moins d'eau introduite dans les fours d'incinération)).
- La constitution d'un stock tampon pour une partie du flux sans nuisance pendant une durée limitée sur site.
- La garantie d'un transport sans nuisance (grâce à la maîtrise des odeurs et la suppression des jus).

Le séchage est dit « naturel » car il ne nécessite pas d'apport d'énergie. Grâce au séchage, une partie de l'humidité des déchets est retirée (les déchets passent d'un taux d'humidité de 40 à 20%), ce qui permet ainsi de diminuer la masse de déchets à transporter de 25 à 30%.

En effet, la matière organique contenue dans les déchets se dégradent au contact de l'oxygène de l'air. Cette dégradation génère de la chaleur qui permet l'évaporation de l'humidité naturellement présente dans les déchets.

Les étapes de ce procédé de séchage sont les suivantes :

- Broyage des déchets réceptionnés afin de réduire et d'homogénéiser la taille des déchets ;
- Séchage des déchets en les disposant en andains (tas) sur une dalle aéraulique (plancher percé de trous permettant le passage de l'air via des ventilateurs de tirage) ;
- Traitement d'air : l'air du hall de séchage est ensuite aspiré, collecté et purifié via des canalisations reliées au dispositif de traitement d'air.

Plusieurs installations mettant en œuvre une technologie analogue à celle du séchage naturel existent en Europe, notamment en Grande-Bretagne, en Espagne, en Italie ou encore en Grèce.

Pour disposer de plus amples informations, de visuels ou encore de schémas explicatifs sur le procédé de séchage, nous vous invitons à consulter les fiches techniques réalisées à l'occasion des ateliers, et notamment la fiche dédiée à cette solution [en cliquant ici](#).

Enfin, à ce stade d'avancement des études de faisabilité, le coût prévisionnel du projet intégrant cette solution technique est estimé entre 260 et 290 millions d'euros.

Cholot Jean-Marie

Date : 11 novembre 2017

Titre de la contribution : « Risques de pollution »

Nous habitons à quelques centaines de mètres de la future installation. Ma compagne est suivie médicalement pour des dysfonctionnements de la glande thyroïde c'est ainsi qu'elle est très allergique aux perturbateurs endocriniens tel qu'on pourrait en trouver dans les fumées dégagées d'un incinérateur.

Ayant assisté à la réunion publique du 07 novembre, devant les projets proposés de toute évidence c'est le numéro un qui me semble le moins polluant.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et pour votre participation à la concertation préalable sur le projet.

Le Syctom entend particulièrement votre inquiétude et veille à garantir la maîtrise des impacts environnementaux et sur la santé de l'ensemble de ses installations, et notamment de celle de Romainville qui se trouve en zone urbaine dense. Il œuvre également à la réduction des émissions de gaz à effets de serre et s'inscrit ses activités dans une démarche de développement durable.

La qualité de l'air aux abords des centres de valorisation énergétique est contrôlée en permanence par les exploitants des sites avec des mesures en continu. Les services de l'Etat ainsi que le Syctom mènent également des campagnes régulières de contrôle des rejets et, des mesures des retombées atmosphériques par jauge Owen et bio-surveillance (mousses et lichens). Les résultats de ces mesures montrent que ces installations n'ont pas d'impact sur la qualité des milieux environnants.

Dans le cadre du projet de reconstruction, trois solutions de gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR) sont prévues.

Quelle que soit la solution retenue par le Comité syndical pour la gestion des OMR, les entreprises qui seront retenues par le Syctom pour construire et exploiter cette installation devront respecter la réglementation en vigueur en matière de maîtrise des impacts, mais également les exigences du Syctom, intransigeant sur ces questions.

Une fiche explicative sur les différentes solutions envisagées pour gérer les OMR a été élaborée à l'occasion d'un atelier dédié spécifiquement à cette thématique. Elle est consultable sur le site internet du projet à la rubrique « Dialogue et Informations », partie « Les Documents d'information », ou [en cliquant ici](#).

Enfin, le Syctom aura recours au transport fluvial pour réduire les émissions de CO2 et l'impact des transports routiers sur le cadre de vie. C'est pourquoi, les produits sortants du futur centre seront majoritairement évacués par la voie fluviale, via le Canal de l'Ourcq, grâce à la création d'un port sur la parcelle dite de « Mora-Le-Bronze », située à Bobigny, de l'autre côté de l'ex RN3. Chaque transport par péniche se substituera au passage d'environ 12 à 13 camions, réduisant ainsi l'impact du trafic routier local.

Chaumard Yves

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Moderniser le site »

Je suis pour le maintien des activités existantes (transfert des ordures ménagères résiduelles, déchetterie pour les particuliers, usine de tri des collectes sélectives) après réhabilitation du centre existant et modernisation de la déchetterie et de l'usine de tri.

Je pense qu'il faut étudier aussi l'utilisation du canal de l'Ourcq pour les transports longs en mode fluvial.

Il faut que Syctom, Est Ensemble et les municipalités, avec les bailleurs sociaux fassent un gros travail d'éducation, de formation, de prévention afin de réduire les déchets ménagers.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre participation à la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny.

Nous apportons quelques précisions par rapport à votre contribution.

Le recours au Canal de l'Ourcq dans le cadre du transport fluvial des déchets fait partie des éléments socles du projet. Les produits sortants du futur centre seront majoritairement évacués par la voie fluviale, via le Canal de l'Ourcq, grâce à la création d'un port sur la parcelle dite de « Mora-Le-Bronze », située à Bobigny, de l'autre côté de l'ex RN3. Chaque transport par péniche se substituera au passage d'environ 12 à 13 camions, réduisant ainsi l'impact sur le trafic routier local.

Le Syctom a élaboré une fiche technique sur le recours au transport fluvial à l'occasion d'un atelier dédié à cette thématique. Nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site internet du projet ou [en cliquant ici](#). Les flux prévisionnels de déchets concernés, le trajet des barges ou encore un principe de fonctionnement du port sont par exemple présentés dans ce document.

Par ailleurs, dans le cadre du projet, il est prévu de maintenir la fonctionnalité de la déchetterie et d'y associer une ressourcerie.

La capacité de réception et de traitement du centre de tri des collectes sélectives multimatériaux sera étendue à 60 000 tonnes par an (actuellement 45 000 tonnes par an).

Enfin, le Syctom mène des actions de prévention et de sensibilisation et accompagne les collectivités dans leur démarche.

Sur le territoire et dans le cadre du projet, il a mis en œuvre une exposition itinérante à Romainville, Bobigny, Pantin, Paris 19^{ème} et Noisy-Le-Sec afin d'aller à la rencontre du public, pour l'informer sur le projet et la concertation préalable tout en menant des opérations de sensibilisation au geste de tri. Le bilan de cette exposition itinérante est également disponible en ligne, sur le site internet du projet ou [ICI](#).

L'ensemble des activités de prévention et de sensibilisation du Syctom est présentée sur son site internet. Vous pourrez le découvrir à la rubrique [Prévention](#). Des actions sont par exemple menées à destination du jeune public, comme [l'espace pédagogique en ligne « TOM »](#).

Chasseigne Carole

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Le projet 1 sans hésitation »

Je suis tout à fait favorable au projet 1 et complètement opposée aux autres qui ne vont absolument pas dans le sens de la réduction des déchets et ne contribuent donc pas à la lutte contre le réchauffement climatique.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Genevois Arnaud

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Site du Syctom »

Ma femme Kristin Jonsdottir et moi-même sommes tout à fait opposés au retour d'un projet de ce type dans une zone géographique aussi densément peuplée que la nôtre. Les aspects « soft » des projets actuels par rapport au projet d'il y a quelques années nous semblent tenir du leurre et du cheval de Troie. Il est par ailleurs évident que la politique d'accueil d'entreprises, avec constructions d'immeubles à la clé, qui a été celle de Pantin et Romainville ces dernières années, entre en contradiction avec l'installation d'un centre de tri potentiellement nauséabond et pestilentiel dans le futur. On peut même imaginer, en cas de nuisances – et une fois qu'elles seront là, le mal sera fait, mieux vaut prévenir que guérir – des actions en justice de la part de ces entreprises, dommages et intérêts, répercussions sur les impôts locaux... La double peine pour le citoyen lambda.

Il nous semble donc qu'une opposition de principe est l'attitude la plus raisonnable, tant du point de vue de la santé de tous que pour des raisons financières. Ce genre de projets peut et doit être installé ailleurs que dans une des zones les plus peuplées d'Ile-de-France.

Arnaud Genevois, Kristin Jonsdottir.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques.

Comme vous le mentionnez, le territoire de l'installation de Romainville est marqué par une forte densité urbaine. A l'horizon 2023, date-objectif de la mise en service industrielle de la nouvelle installation, le quart nord-est francilien aura connu de profondes mutations, compte-tenu notamment du développement des opérations d'aménagement des ZAC de l'Horloge et Ecocité-Canal de l'Ourcq. C'est pourquoi, le Syctom s'est engagé à assurer une intégration urbaine et architecturale exemplaire de la future installation, en adéquation avec son environnement pour en faire un élément de fierté du territoire. Il sera particulièrement attentif à cet élément lors de la phase de consultation des entreprises qui constituera notamment un critère de choix pour la future installation. Le Syctom a d'ores et déjà l'expérience de tels projets d'intégration d'équipements de traitement des déchets dans des zones densément peuplées, en témoignent les deux centres de tri des collectes sélectives implantés dans le XV^e et XVII^e arrondissement de Paris ainsi que l'installation de valorisation énergétique d'Issy-les-Moulineaux, Isséane.

De plus, le maintien de cette implantation s'explique par la provenance des déchets que l'installation réceptionne. L'installation gère majoritairement les déchets ménagers de communes de Seine-Saint-Denis et de quelques arrondissements parisiens. Ces communes, appartenant à des périmètres appelés « bassins versants », apportent d'une part les collectes sélectives multimatériaux au centre de tri, et d'autre part les ordures ménagères résiduelles sur le site. Le territoire du Syctom est découpé en fonction de la proximité géographique des communes avec les unités de traitement. Si vous le souhaitez, vous pourrez retrouver la liste précise des communes apportant leurs déchets à Romainville en page 28 du dossier de concertation disponible en ligne, [en cliquant ici](#). La localisation du centre est également particulièrement avantageuse en termes de logistique urbaine grâce à sa proximité avec le Canal de l'Ourcq, permettant d'envisager de recourir massivement à la voie d'eau pour les produits et sous-produits qui sortiront du site.

Il faut également prendre en compte que le territoire du Syctom couvre 84 collectivités. Pour chacune de ces collectivités, il est nécessaire de proposer un exutoire de proximité, en limitant la distance à parcourir jusqu'au lieu de vidage de ses collectes d'OMR, à la fois pour réduire le temps de parcours des collecteurs et pour minimiser la circulation des poids-lourds sur le territoire et l'impact environnemental associé.

Le principe de proximité dans la gestion des déchets est inscrit dans la réglementation française. Il n'est par conséquent pas envisageable de reporter sur d'autres territoires la charge de la gestion des déchets produits par la zone centrale de l'Ile-de-France. L'implantation dans la ville dense des 3 unités de valorisation énergétique (Ivry-sur-Seine, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux), des 6 centres de tri de collectes sélectives et du centre de transfert de Romainville répond à cette logique à laquelle le Syctom ajoute un principe de solidarité entre les grands territoires qui le composent.

Quant à votre interrogation sur les différences entre le « précédent » et l'actuel projet de reconstruction du centre. Le « précédent » projet, porté par le Syctom entre 2006 et 2015, avait en effet été pensé dans un contexte différent. Etait donc notamment prévue la création d'un centre de tri-méthanisation pour les OMR, technologie dont il n'est plus question dans le cadre du projet actuel. Les capacités de la chaîne de tri des collectes sélectives d'emballages ménagers étaient aussi plus restreintes (30 000 tonnes par an). Ce précédent projet ne prévoyait pas non plus l'accueil des déchets alimentaires ou encore la création d'un ressourcerie.

Le Syctom comprend votre inquiétude concernant les risques de nuisances olfactives. C'est pourquoi, dans le cadre de la future installation, les activités susceptibles de générer des odeurs se feront au sein de bâtiments dédiés, clos et ventilés, dont l'air est traité avant rejet, réduisant au minimum le risque de propagation des odeurs dans l'environnement proche du site.

Aussi, le Syctom veille à garantir la maîtrise des impacts environnementaux et sur la santé de l'ensemble de ses installations. La qualité de l'air aux abords des centres de valorisation énergétique est contrôlée en permanence par les exploitants des sites avec des mesures en continu. Les services de l'Etat ainsi que le Syctom mènent également des campagnes régulières de contrôle des rejets et, des mesures des retombées atmosphériques. Les résultats de ces mesures montrent que ces installations n'ont pas d'impact sur la qualité des milieux environnants. Quelle que soit la solution retenue par le Comité syndical pour la gestion des OMR, les entreprises qui seront retenues par le Syctom pour construire et exploiter cette installation devront respecter la réglementation en vigueur en matière de maîtrise des impacts, mais également les exigences du Syctom, intransigeant sur ces questions.

Sarrabeyrouse Olivier

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Pour le scénario 1 »

J'aurais aimé que la réflexion et la recherche de solutions porte davantage sur le tri et la collecte à la source et sur la valorisation de la diversité des déchets produits par la population et les entreprises de notre territoire.

Ça n'a pas été le cas, car, comme son directeur m'a rappelé lors de réunions publiques, le SYCTOM a la responsabilité du traitement et non de la collecte, alors que l'EPT Est Ensemble a la charge de la collecte.

Cela reflète donc un manque de cohésion et de travail en commun pour arriver à des objectifs ambitieux de réduction notable des déchets collectés et d'une meilleure valorisation.

L'ambition doit être de zéro déchet et aucune des deux dernières propositions ne correspond à cet objectif.

Pour cette raison, je pense que les scénarios 2 et 3 restent inappropriées dans le cadre de la modernisation de notre site et que, par conséquent et par défaut, je souhaiterais que le choix s'oriente sur le scénario n°1.

Economiquement plus intéressant avec l'objectif d'un partenariat plus étroit avec l'EPT et une politique qui vise véritablement le zéro déchet.

Considérant la surdensification de la population de notre territoire du fait de ce qui nous est imposé par la Métropole du grand Paris, considérant les capacités de traitement des autres sites du SYCTOM, considérant les recommandations de l'ADEME, je refuse tout projet qui augmenterait toute émission supplémentaire dans l'atmosphère.

J'aurais aimé que cette consultation soit également plus ambitieuse. Qu'elle prenne beaucoup plus de temps de manière déconcentrée et itinérante pour associer davantage la population au choix final en s'appuyant sur tous les référents que sont les associations des villes, les municipalités, les établissements scolaires...

Celle-ci aurait permis, sous cette forme, de sensibiliser toutes les strates de la population d'Est Ensemble à la problématique qui nous préoccupe et à la nécessité de réduction des déchets.

Pour conclure, puisque nous évoquons les « sources », je reste convaincu qu'il faut « éduquer ».

Le plus simple et efficace est de passer par l'école pour garantir des comportements éco citoyens à long terme.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Urlic Antoine

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Projet Syctom pour Romainville »

A L'attention de la Direction du SYTCOM,

Suite à quelques informations obtenues à l'occasion de la réunion publique de clôture sur le projet concernant le centre de tri de Romainville/Bobigny, il apparaît que votre direction propose 3 solutions.

D'après vos propositions, les solutions 2 et 3 me paraissent incompatibles avec l'environnement et le lieu d'implantation.

Il faudra vous rappeler que la précédente décision du Tribunal Administratif mettait en évidence tous les motifs de dangerosité pour cette implantation qui se situe dans une zone très urbanisée et qui le sera encore plus dans les prochaines années, les aménageurs veulent eux aussi profiter du canal de l'Ourcq.

La solution 1 est envisageable pour ce centre de tri qui devra être performant et présenter toutes les garanties de fonctionnement rentrant dans le cadre des normes pour une exploitation sous contrôle d'un service technique indépendant et compétant.

Merci de bien vouloir prendre en considération mes observations en souhaitant que le SYTCOM retienne le vote des résidents implantés autour du site.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques.

Vous faites référence au « précédent » projet de reconstruction du centre, porté par le Syctom entre 2006 et 2015, présentant des caractéristiques très différentes de l'actuel projet. Il avait été pensé dans un contexte différent, au début des années 2000. Etait donc notamment prévue la création d'un centre de tri-méthanisation pour les OMR, technologie dont il n'est plus question dans le cadre du projet actuel.

Comme vous le mentionnez, l'installation du Syctom se situe en zone urbaine dense. C'est pourquoi, un des principaux invariants de l'actuel projet de reconstruction est la mise en œuvre d'une intégration urbaine exemplaire au regard du contexte urbain dense qui l'environne, quelle que soit la solution pour la gestion des OMR retenue. En effet, à l'horizon 2023, le quart nord-est francilien aura connu de profondes mutations, compte-tenu notamment du développement des opérations d'aménagement des ZAC de l'Horloge et Ecocité-Canal de l'Ourcq. En ce qui concerne notamment les usages associés au Canal de l'Ourcq, dans le cadre du projet, une réflexion est menée en faveur de la continuité du chemin de halage.

Si vous souhaitez disposer de plus d'informations concernant le transport fluvial et l'usage du Canal de l'Ourcq, [cliquez ici](#).

Pour conclure, il convient de rappeler que dès que le programme de l'opération sera défini, la conformité à l'ensemble des autres documents de planification sera vérifiée et présentée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation déposé au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cette demande d'autorisation prend forme par le dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) comprenant : cartes et plans, étude d'impact et

étude des dangers, notice sur la conformité de l'installation projetée avec les prescriptions législatives et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité du personnel.

Après instruction par les services de l'Etat compétents, la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France), le dossier est transmis à l'autorité environnementale, la MRAE (Mission régionale d'Autorité environnementale) d'Ile-de-France, qui peut alors formuler un avis et des recommandations en amont de l'enquête publique. A la suite de cette enquête publique, le commissaire enquêteur (ou la commission d'enquête) et les communes situées dans le périmètre d'enquête formuleront un avis. Le Préfet décidera ou non d'accorder l'autorisation d'exploiter et de fait le Syctom se conformera à cette décision.

Enfin, s'agissant de la bonne cohabitation entre l'activité de traitement des déchets et celle de la ville dense, le Syctom a pu faire la démonstration de son expérience en la matière. Ainsi le centre de valorisation énergétique Isséane d'Issy-les-Moulineaux est situé dans un quartier dont les activités sont semblables à celles qu'on trouvera demain dans le secteur de la Plaine de l'Ourcq. Le Syctom a de plus mis en service en 2011 un centre de tri des collectes sélectives dans le 15^{ième} arrondissement de Paris. Un second centre parisien est en cours de construction dans le quartier Clichy-Batignolles dans le 17^{ième} arrondissement.

Carrozza Gianni

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « La collecte sélective permet de valoriser au lieu de brûler »

Le Syctom ne pourrait-il pas s'inspirer de ce qui est déjà fait ailleurs – même en Italie – afin d'améliorer le traitement des déchets, qui reste en France l'un des plus mauvais d'Europe ? Parler d'économie circulaire suppose que l'on mette en valeur ce qui est collecté (en commençant par améliorer la collecte séparative en porte-à-porte) au lieu de brûler des ressources précieuses.

Un exemple parmi d'autres :

<http://www.ordif.com/article/premiere-mondiale-litalie-lance-le-recyclage-des-couches-culottes>

Première mondiale : l'Italie lance le recyclage des couches-culottes

« Inauguration de la première usine capable de recycler les couches-culottes à échelle industrielle.

Mercredi 25 octobre Fater Spa a inauguré près de Trévise, en Vénétie, sa ligne de recyclage des couches culottes et protections périodiques féminines, pour produire des plastiques et de la cellulose régénérés.

Ce projet a vu le jour grâce à un partenariat entre la multinationale américaine Procter & Gamble et la société de fabrication de produits d'hygiène Angelini. Après 10 ans de recherche, ils ont mis au point une technologie capable de recycler des produits absorbants en obtenant de nouvelles matières secondaires. Cette technologie, qui fait l'objet de 100 brevets, permet de séparer les différents composants des couches-culottes.

Concrètement, ces dernières sont acheminées dans une énorme cuve à vapeur via un tapis roulant. Après 45 minutes, elles sont ouvertes, lavées, et stérilisées. Elles sont ensuite broyées et déshydratées. Alors que les matières qui composent les couches (plastique, cellulose, polymère) sont triées, celles organiques sont envoyées dans une station d'épuration. Par la suite, la cellulose et le plastique sont séchés pour en faire des cintres ou encore des emballages en plastique. Le polymère est réutilisé afin de servir de revêtement agricole pour retenir l'eau de pluie.

Pour l'heure, Contarina effectue la collecte sélective pour alimenter la ligne de recyclage de Fater, dimensionnée pour un million d'habitants et 10 000 tonnes de couches par an. La collecte de couches se fait auprès des maternités, des maisons de retraite, dans des points de collecte ou encore grâce au porte-à-porte. Une tonne de couches usées permettrait de récupérer 350 kg de matières dont 50 % de plastique (175 kg), 25 % de cellulose (87,5 kg) et 25 % de polymères.

En plus de réduire l'impact sur l'environnement, cela permet de faire des économies puisqu'une tonne de polymère vierge ne vaut pas moins de 2 000 euros. Pour le moment, l'usine ne peut accueillir que 10 000 tonnes de couches par an. L'objectif est de développer ces usines dans toute l'Europe.

Source : Fater

Crédit photo : Myriam Chauvot pour « Les Echos » »

Réponse du Syctom

Bonjour Monsieur,

Nous vous remercions pour cet article et nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Il convient de rappeler que le Syctom entretient des relations privilégiées avec ses homologues français et internationaux afin de permettre une transmission des pratiques et des savoir-faire.

Aussi, il est essentiel de prendre en compte le contexte territorial dans lequel se déroule les expérimentations : les contextes démographiques et sociologiques, la réglementation, la fiscalité, ainsi que les moyens mis à disposition.

L'ambition du Syctom est d'encourager l'économie circulaire sur l'ensemble de son territoire. Il est ainsi envisagé la création d'une ressourcerie sur le centre de traitement des déchets ménagers de Romainville / Bobigny, dont vous retrouverez les détails [en cliquant ici](#).

Enfin le Syctom a réalisé une étude comparative des systèmes mis en place pour la gestion séparative des biodéchets dans 4 agglomérations européennes : Paris, Barcelone, Milan et Liège. Pour retrouver cette comparaison, [cliquez ici](#).

Bourgoin Denis

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Non à l'incinération des déchets à Romainville, Oui à la réhabilitation du centre »

Oui à la rénovation du centre actuel.

Non à l'incinération des déchets, source de pollution supplémentaire...

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Tirloir Sébastien

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Avis sur le futur centre de déchets de ROMAINVILLE »

Bonjour,

Je trouve que les informations concernant les trois propositions sont difficiles à trouver. Il n'y a pas eu assez de communication auprès de l'ensemble de la population concernée. Même le site du Syctom ne me semble pas pratique et l'accès facile à un document de synthèse clair n'existe pas, sauf erreur de ma part.

Étant très préoccupé par les problèmes de pollution pour les riverains et pour les générations futures, il me semble indispensable de ne pas s'engager dans des projets coûteux qui se projettent dans des prévisions pessimistes quant à l'explosion des quantités de déchets. Il est évident que les efforts (et les moyens) doivent se concentrer sur la diminution des quantités de déchets. Il me semble dangereux et irréversible pour une longue période d'engager les générations futures à produire des déchets pour satisfaire la gourmandise d'un système de chauffage qu'il faudra alimenter.

J'opte donc pour la solution 1 qui est de toute évidence la solution qui aura le moins d'impact environnemental pour les populations riveraines.

Bien cordialement,

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Despres Julien

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Oui à la réhabilitation du centre sans TMB ni séchage naturel »

Je suis pour la solution 1 qui permettrait enfin de rendre hermétique le centre de transfert des ordures :

- Reconstruire une véritable déchetterie, l'existante étant obsolète et sous-équipée ;
- Doubler la capacité de l'usine de tri afin de permettre le développement des collectes sélectives, conformément à la loi qui oblige à atteindre 65 % de collectes sélectives en 2025 au lieu de 16 % actuellement chez nous (sachant que 43 % de la poubelle en mélange est gâchée, car composée d'emballages qui font l'objet d'une consigne de tri) ;
- Développer sur ce site des activités de préparation des collectes sélectives, de recyclage et de réparation/réutilisation ;
- Créer ainsi de nombreux emplois non délocalisables.

Je ne souhaite pas :

- La solution 2 (SECHAGE / DECOMPOSITION) qui présente des risques de puissantes odeurs putrides sur nos communes. On aggraverait le problème actuel.
- La solution 3 (TMB / CSR / INCINERATION / CHAUFFERIE) qui engendrerait des risques de pollution supplémentaires alors que la ville de Pantin a été diagnostiquée par l'OMS en 2016 comme étant la ville la plus polluée de France. Elle est en outre inutile (la région Ile-de-France est en surcapacité d'incinération, n'en rajoutons plus !) et ruineuse (on parle de plusieurs centaines de millions d'euros).

Les élus locaux à travers la note de positionnement d'Est Ensemble ont clairement exposé et voté leur refus de la construction d'un incinérateur/chaufferie et leur réserve sur la préparation à l'incinération (CSR) sur site.

Leur opposition à l'incinération/chaufferie exclut en toute logique la préparation TMB/CSR, dont le fonctionnement entraînerait des risques considérables pour les populations locales.

Bien que le SYCTOM se soit engagé à se conformer à la décision des élus locaux par la voix de son président, il continue à exposer son projet d'incinérateur/chaufferie, ce qui correspond à une tentative de passage en force.

Ma position est claire : NON aux solutions 2 et 3 D'INTRODUCTION EN PLEINE VILLE DE TRAITEMENTS NAUSEABONDS ET NOCIFS.

OUI à la solution 1 DE REHABILITATION DU CENTRE permettant le développement des collectes sélectives, du recyclage, de la réparation/réutilisation

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Moulin Céline

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « OUI A LA REHABILITATION »

Non à l'incinération des déchets.

D'avance merci.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Malivernat Jean-Luc

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Non à ce projet de déchèterie »

Le titre dit tout ce que j'en pense !

Réponse du Sycotom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Dorigné Denis

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Refus de l'incinération »

Non à l'incinération des déchets à Romainville.

Oui à la réhabilitation du centre de tri des déchets.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Auzon-Cape Michelle

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Traitement des déchets sur Romainville »

Je suis pour la première proposition. C'est la seule à être écologique sans produire de pollution.

Je suis hostile aux deux autres.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Pontier Jonathan

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Non ! »

Nous n'en voulons pas, qu'ils aillent souiller leur propre maison et non les nôtres !

L'idée c'est : MOINS DE DÉCHETS !

Où est l'Etat, où est l'éthique ? Où est l'accord entre les paroles et les actes ???

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Lambert Muriel

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Contribution soirée du 7 novembre 2017 »

Bonjour,

Je suis habitante de Noisy -le- sec et riveraine du site, je regrette le manque d'informations sur un projet aussi important pour tous les acteurs concernés. Nous sommes des adultes sensibilisés et responsables de nos gestes pour sauvegarder notre planète. Car l'enjeu est bien là. Cette sauvegarde se fera grâce aux petits gestes de chacun dans notre vie quotidienne : réduction des déchets, tri et recyclage.

Il est nécessaire d'éduquer les personnes dès le plus jeune âge, de concerter le secteur économique pour réduire les emballages, et enfin de créer des ressourceries pour partager et donner une seconde ou troisième vie aux biens de consommation.

Je suis enseignante, est dans mon école élémentaire, nous organisons le tri des déchets de la cantine, nous avons un compost pour le jardin, nous récupérons les piles usagées... Les enfants adhèrent à ce projet et ils seront les adultes acteurs pour appliquer les lois et transformations d'aujourd'hui.

J'ai eu connaissance de la réunion de clôture du mardi 7 novembre, par une association présente sur le marché et je n'ai pas reçu d'autres informations, ni flyers par la Mairie ou le Syctom, comme beaucoup de personnes présentes d'autres communes ce soir-là.

J'étais très surprise d'apprendre qu'il s'agissait d'une concertation engagée depuis le 4 juillet, que des » ateliers » se sont tenus en octobre mais avec très peu de participants, cherchez l'erreur ! Entre les congés d'été et les informations qui n'arrivent pas dans les boites aux lettres...

La réunion du mardi 7 novembre, a été pour ma part, plus un échange et un débat qu'une réunion de clôture. Quel dommage !

Mais j'ai pu comprendre que seul le projet n°1 doit être retenu car il insiste sur un centre de tri performant une déchèterie exemplaire, une ressourcerie de qualité et bien sûr le transport par voie fluviale.

Concernant le projet 2 et 3 : ils sont plus coûteux (cf votre plaquette distribuée) et me semble moins ambitieux en termes de traitement par rapport à la loi énergétique (selon les différents graphiques exposés) et selon votre plaquette il n'existe pas encore de réseau de chauffage à compléter.

Pour conclure, vous avez rappelé que le secteur d'implantation du site, est en réseau urbain dense, alors merci de prendre appui sur nous et de considérer nos craintes tant en termes de nuisances, de santé publique et de cadre vie.

Contrairement à ce qui a été dit par M. Gautier, nous souhaitons traiter nos déchets sans avoir à les envoyer ailleurs et avec un maximum de garanties et de précisions sur les coûts et la sécurité.

Cordialement.
Muriel Lambert.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques.

Le Syctom salue l'initiative que vous avez mise en place dans votre école élémentaire. En effet, les citoyens doivent être tenus informés et responsabilisés dès le plus jeune âge. C'est pourquoi, en complément de sa compétence de traitement des déchets ménagers, le Syctom mène des actions de prévention et de sensibilisation sur son territoire et accompagne les collectivités dans leur démarche. L'ensemble de ces activités est présenté sur son site internet. Vous pourrez les découvrir à la rubrique [Prévention et sensibilisation](#). Et, plus particulièrement, des actions sont menées à destination du jeune public, comme sur [l'espace pédagogique en ligne « TOM »](#). Par ailleurs, le Syctom accompagne l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble dans l'expérimentation de la collecte des biodéchets auprès des marchés mais aussi des écoles du territoire depuis le mois d'octobre 2017. Cette expérimentation permet de soutenir les démarches d'éducation au tri dans les écoles des neuf villes du territoire d'Est Ensemble, dont votre ville, Noisy-le-Sec.

Comme cela a été présenté lors de la réunion publique à laquelle vous avez participé, le Syctom a souhaité mettre en œuvre des moyens nombreux et divers afin d'informer le public sur les modalités de la concertation préalable. L'annonce de l'ouverture de la concertation préalable a été diffusée : sur le site internet du projet et sur le site internet du Syctom, dans les journaux locaux grâce à des encarts presse et à la reprise par les journalistes du communiqué de presse que le Syctom a adressé aux rédactions, sur le territoire avec la diffusion de la lettre d'information à 88 000 exemplaires. Une lettre d'information en version numérique a également été adressée aux internautes en ayant fait la demande. Pour compléter l'information et inviter le plus grand nombre de citoyens à y prendre part, 10 000 flyers d'invitation ont également été tractés les jours qui ont précédé la réunion publique d'ouverture, près des métros Bobigny Pantin – Raymond Queneau, Pablo Picasso, Eglise de Pantin, Hoche, Gare de Noisy-le-Sec et enfin sur le marché du centre à Romainville.

Le Syctom a fait le choix d'organiser une concertation sur une période de plus de quatre mois allant du 4 juillet au 13 novembre 2017. Les ateliers thématiques n'ont pas été les seuls moyens permettant au public de participer, en effet le site internet du projet ainsi que l'exposition itinérante qui a réalisé douze étapes entre le 9 septembre et le 14 octobre à Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec, Pantin et Paris ont été autant d'opportunités destinées à rendre possible la participation de tous au projet.

Et enfin, au regard de la densité du territoire, le Syctom comprend votre inquiétude concernant les risques de nuisances. C'est pourquoi, dans le cadre de la future installation, les activités susceptibles de générer des odeurs se feront au sein de bâtiments dédiés, clos et ventilés, dont l'air est traité avant rejet, réduisant au minimum le risque de propagation des odeurs dans l'environnement proche du site.

Aussi, le Syctom veille à garantir la maîtrise des impacts environnementaux et sur la santé de l'ensemble de ses installations. La qualité de l'air aux abords des centres de valorisation énergétique est contrôlée en permanence par les exploitants des sites avec des mesures en continu. Les services de l'Etat ainsi que le Syctom mènent également des campagnes régulières de contrôle des rejets et, des mesures des retombées atmosphériques par jauge Owen et bio-surveillance (mousses et lichens). Les résultats de ces mesures montrent que ces installations n'ont pas d'impact sur la qualité des milieux environnants. Quelle que soit la solution retenue par le Comité syndical pour la gestion des OMR, les entreprises qui seront retenues par le Syctom pour construire et exploiter cette installation devront respecter la réglementation en vigueur en matière de maîtrise des impacts, mais également les exigences du Syctom, intransigeant sur ces questions.

Enfin, les solutions proposées ne divergent que sur la façon de gérer les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Les autres éléments de programme (réception des collectes sélectives, accueil des biodéchets, création d'une ressourcerie, maintien de la déchèterie, évacuation des produits par voie fluviale, ...) sont prévus quelle que soit la solution pour les OMR.

Moreau-Sevin Denis

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Le tri, rien que le tri »

Sur les 3 propositions proposées il apparaît évident que seule la première est une solution à long terme. Les autres n'apportent aucune valorisation et ne responsabilise nullement les citoyens.

La 2ème va engendrer des gênes olfactives très fortes avec filtres ou sans filtres, plus le transport des déchets, par voie fluviale qui va générer des tensions avec la ville de Paris qui verra sa commune traversée par des bateaux poubelles au milieu des bateaux touristiques.

En ce qui concerne la 3ème solution, elle est à proscrire dans les prochaines années, pour la bonne raison que chaque année 50 000 européens meurent de façon prématurée par les pollutions dues à la combustion de quelle que sorte que ce soit.

Donc il apparaît évident que seule la 1ère solution est viable pour l'avenir de la santé mais aussi des franciliens et de notre environnement futur.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Dosne Dominique

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Bilan de la concertation : avis général des citoyens en faveur du scénario 1 réhabilitation de l'usine + plan alternatif B'OM »

Cette concertation ne s'est réellement déroulée que sur deux mois, et les conditions à remplir m'ont empêchée de participer aux ateliers. J'ai écouté la déception de ceux qui ont participé aux ateliers, regrettant qu'ils se soient investis pour rien, le peu de cas que le Syctom fait d'autres solutions alternatives, qui demandent aussi des investissements au départ mais aboutissent à des réussites exemplaires dans des grandes agglomérations comme la nôtre.

L'avis général exprimé par les habitants citoyens présents à cette réunion de bilan est aussi le mien :

- Nous voulons un plan plus ambitieux de gestion des déchets, conforme aux objectifs de la Loi et du plan régional. Nous pouvons trier nos poubelles beaucoup mieux que les projections actuelles du Syctom. C'est tout de suite qu'il faut mettre en œuvre des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique. Les citoyens peuvent être informés et responsabilisés pour accomplir le tri à la source. Il faut s'en donner les moyens -voir les expériences dans les écoles.
- Nous ne voulons absolument pas du scénario 3, l'incinération des ordures, qui nous exposerait à l'empoisonnement atmosphérique par la production de particules nocives,
- Nous ne voulons absolument pas du scénarios 2, flou, hasardeux, sans véritable retour d'expérience sur les risques d'odeurs pestilentielles par la ventilation de milliers de tonnes d'ordures en putréfaction en pleine ville.

Ces risques sont inadmissibles en milieu urbain dense.

En conclusion, les scénarios du Syctom ne sont pas à la hauteur de ce qu'il faut faire aujourd'hui en matière de tri sélectif. Ils ne font que repousser l'objectif qu'il faudra mettre en œuvre de toute façon, en dépensant des centaines de millions qui pourraient être investis dès à présent à la mise en place du plan B'OM. Des trois scénarios du départ, il faut retenir le premier- la réhabilitation-modernisation du centre de tri – avec la mise en place, en parallèle, du plan B'OM, présenté par l'association Zéro Waste France, promouvant le tri à la source. L'avis unanime des citoyens est en faveur de cette alternative. Nous sommes des citoyens comme les autres, capables, responsables si on nous informe.

J'espère que nos élus d'Est-Ensemble porteront nos positions auprès du Syctom.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques.

Le Syctom a fait le choix d'organiser une concertation préalable sur une période de plus de quatre mois allant du 4 juillet au 13 novembre 2017. Il a été rendu possible de contribuer dans le cadre des quatre ateliers thématiques organisés en septembre et octobre 2017 mais également par le biais du site internet du projet et lors de l'exposition itinérante qui a eu lieu du 9 septembre au 14 octobre sur le territoire des villes de Romainville, Bobigny, Pantin, Noisy-le-Sec et Paris.

Ainsi, l'ensemble des contributions déposées par le public seront prises en compte dans le cadre du bilan de la concertation.

Au travers de la reconstruction de cette installation, le Syctom poursuit sa stratégie consistant à mettre en œuvre une meilleure valorisation des déchets et ainsi mettre fin à la mise en décharge des ordures ménagères résiduelles. Ces objectifs s'inscrivent dans les priorités de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) et vous pourrez également retrouver les engagements du Syctom dans le cadre de sa contribution à l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France (PRPGD), intitulée « Pour une gestion ambitieuse et responsable des déchets métropolitains » en [cliquant ici](#).

Comme vous le précisez, les citoyens doivent être informés et responsabilisés pour accomplir le tri à la source. C'est pourquoi, afin de remplir ces objectifs, en complément de sa compétence de traitement des déchets ménagers, le Syctom mène des actions de prévention et de sensibilisation sur son territoire et accompagne les collectivités dans leur démarche. L'ensemble de ces activités est présenté sur son site internet. Vous pourrez les découvrir à la rubrique [Prévention et sensibilisation](#). Des actions sont par exemple menées à destination du jeune public, comme [l'espace pédagogique en ligne « TOM »](#).

Le Syctom comprend votre inquiétude concernant les risques de nuisances. C'est pourquoi, dans le cadre de la future installation, les activités susceptibles de générer des odeurs se feront au sein de bâtiments dédiés, clos et ventilés, dont l'air est traité avant rejet, réduisant au minimum le risque de propagation des odeurs dans l'environnement proche du site. Par ailleurs, dans le cadre de la solution technique n°2, l'intérêt du procédé de séchage des OMR réside en la réduction d'une quantité d'eau contenue dans les déchets, présentant la garantie d'un transport sans nuisance (grâce à la maîtrise des odeurs et la suppression des jus), si vous souhaitez disposer de plus amples informations concernant la solution technique n°2, [cliquez ici](#).

Enfin le plan B'OM présenté par Zero Waste a été élaboré dans le cadre de la reconstruction du centre d'Ivry-Paris XIII. Ce plan visait à montrer qu'il n'est pas nécessaire de reconstruire cet équipement, la charge du traitement des ordures ménagères résiduelles étant reportée sur d'autres territoires. Le Syctom a effectué une contre-analyse de l'estimation financière de la mise en œuvre du plan B'OM. Pour prendre connaissance de cette analyse, [cliquez ici](#). Le Syctom y montre la très forte sous-estimation des moyens à mettre en œuvre.

Redon Francis

Date : 12 novembre 2017

Titre de la contribution : « Scénario 2 – Séchage »

Cette solution envisagée pour la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR) est présentée comme une optimisation du transfert par voie fluviale des produits séchés et la constitution d'un stock tampon **pour une partie du flux**. Pour le SYCTOM ce ne serait pas une solution de traitement des OMR sur site mais d'une **solution de préparation** visant notamment à optimiser la dimension « logistique ».

Le séchage des OMR consiste à **réduire la quantité d'eau contenue** dans les déchets ce qui présente les intérêts suivants :

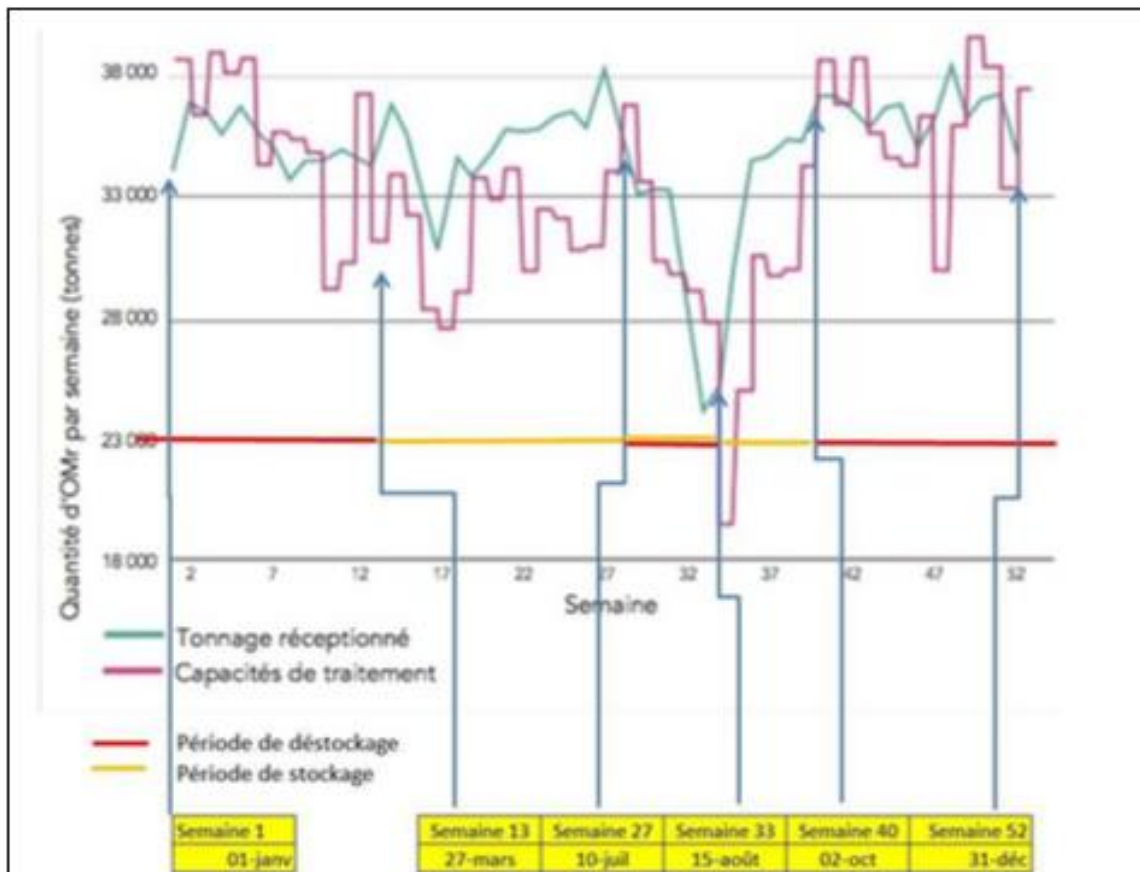
- **Réduction de la masse de déchets à transporter et à traiter** dans les unités de valorisation énergétique (optimisation du transport et de la valorisation énergétique du flux de déchets séchés (moins d'eau introduite dans les fours d'incinération) ;
- **Possibilité de constituer un stock tampon** sans nuisance pendant une durée limitée sur site ;
- **Garantie d'un transport sans nuisance** (maîtrise des odeurs et suppression des jus).

Par comparaison avec la solution n°1 où les flux sortants s'élèvent à 350 000 tonnes par an d'OMR non séchées (soit environ 1 250 barges par an), les flux sortants dans le cadre de la solution n°2 s'élèvent à environ 275 000 tonnes par an (soit environ 835 barges par an), soit 1/3 de barges en moins sur une année.

La justification de ce scénario ne peut reposer cependant uniquement sur la diminution du poids d'OMR à transporter. La pénurie de combustible en hiver (nécessité d'alimenter les réseaux de chaleur) compensée par le stockage des « balles » d'OMR séchées en est la justification principale.

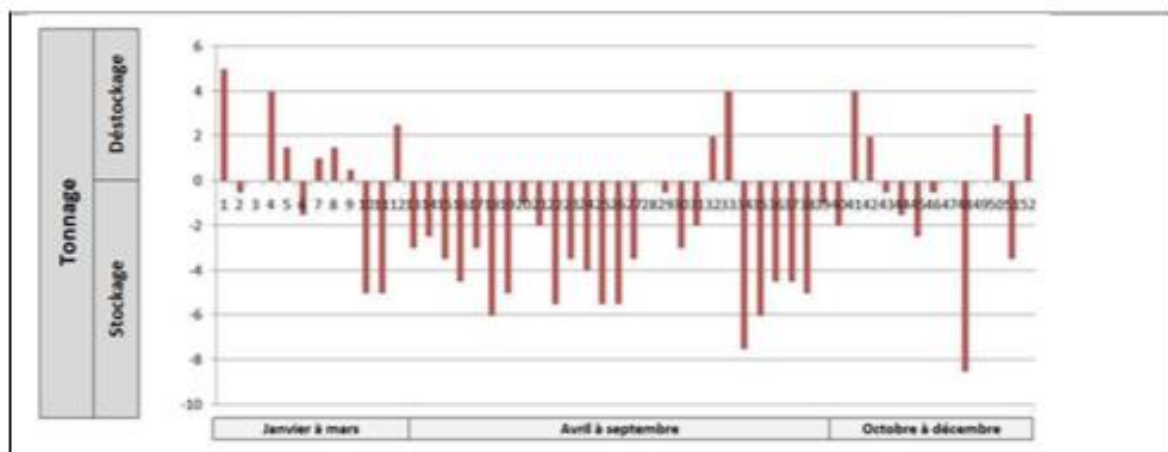
1. La stratégie de stockage.

D'après le schéma du SYCTOM on identifie clairement des périodes de stockage et de déstockage avec quelques épiphénomènes (semaines 34 et 47).



Après analyse de ces graphiques il apparait que la capacité de stockage de 10 000 tonnes proposée par le SYCTOM à Romainville n'est pas suffisante pour couvrir la période de pénurie hivernale. Grossièrement, de la semaine 13 à la semaine 40 ce sont 60 à 80 000 tonnes qui seraient stockées pour ne pas terminer en enfouissement et être consommées à partir d'octobre/novembre, début de la période de pénurie.

Pour le reste il peut y avoir stockage/déstockage et consommation du stock de novembre à mars.



Par ailleurs ne sont pas résolus les risques de « fermentation » des balles qui sont loin d'être totalement séchées (Odeurs/ incendie), ni la pertinence/capacité du séchage « naturel » quand en 2030 la collecte sélective des biodéchets aura diminué de 1/3 la quantité de matière fermentescible dans nos poubelles et aura donc une importance primordiale sur ce processus « naturel »

2. L'exemplarité des sites proposés

Les exemples qui nous été proposés, en particulier le focus sur Frog Island, ne sont pas du tout dans la logique de Romainville, et montrent plutôt une production d'OMR séchées sorties des sites au fil de l'eau. En Angleterre il y a même exportation de ces balles (4 M tonnes, vers Allemagne, Pays-Bas, Pays Baltes), ce qui est largement contradictoire avec tous les discours qui veulent nous démontrer que chacun doit traiter ses déchets au plus près.



3. Les questions/incertitudes

Les quantités évoquées/estimées dans la démonstration du SYCTOM ne permettent pas une vision réelle de ce qui devrait se passer sur Romainville et nuisent ainsi largement à la validation de la solution choisie.

Le volume d'OMR à traiter serait $\pm$ de 1 ;802 M tonnes pour une capacité d'incinération de $\pm$ de 1 ;710 M tonnes. Ces données sont à comparer aux statistiques publiées dans le rapport d'activité 2015 du SYCTOM. Ces quantités ignorent les quantités incinérées issues des refus de tri, de même que les capacités proposées par l'ensemble des partenaires du SYCTOM qui ont mis à disposition près de 140 000 tonnes de capacité d'incinération en 2015.

Les exercices de simulation présentés ici sont donc en large partie défaillants.

L'investissement supplémentaire de 40 M€ du scénario 2 par rapport au scénario 1, agrémenté d'un coût de fonctionnement non évalué dans le cadre de cette étude, paraît largement disproportionné pour :

- * un apport très aléatoire à l'amélioration du traitement des déchets
- * une performance nulle en valorisation matière et prévention

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution à la concertation préalable. Nous répondons ci-dessous à vos différentes remarques et interrogations.

La solution n°2 visant la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR) a effectivement été pensée et étudiée pour permettre d'optimiser la logistique urbaine au niveau du site et à l'échelle du Syctom.

1. La stratégie de stockage

Le schéma auquel vous faites référence est une illustration des variations de flux sur une année. Les réalités actuelles présentées dans le schéma ne peuvent être corrélées avec ce qu'il adviendra à l'horizon 2030. De l'accord de tous, les tonnages d'OMR réceptionnés seront en effet plus faibles.

La solution n°2 ne résout pas complètement la problématique de la fin de la mise en décharge mais l'améliore. Dans ses prévisions le Syctom estime que 80 000 tonnes d'OMR seront toujours mises en décharge en raison du manque de capacité de ses installations. Grâce au séchage naturel, ce sont environ 30 000 tonnes par an d'OMR qui ne seraient pas mis en décharge. Cette solution permet de stocker des balles d'OMR et de les utiliser lorsque les UVE du Syctom en ont le plus besoin.

A l'horizon 2030, le stock des OMR séchées, permettrait donc de participer à l'objectif du Syctom visant la fin de la mise en décharge, objectif repris dans la LTECV.

Enfin, le processus technique de séchage naturel permet de sécher entièrement la matière et d'éviter la formation des jus et de maîtriser les odeurs. Les bâtiments seront clos, ventilés, les meilleures technologies seront utilisées pour gérer les poussières et traiter l'air, pour avoir plus d'informations [cliquez ici](#).

2. L'exemplarité des sites proposés

Une fois séchées selon le principe du séchage naturel, les OMR peuvent être transportées sur de longues distances, sans nuisances, y compris au dépotage dans l'installation de traitement les recevant. Par exemple, une partie du flux sortant de l'installation de Frog Island (Grand Londres) est chargée sur des camions, qui vont ensuite rejoindre les Pays Baltes. Ce flux demeure dans le camion pendant ce long trajet. Le séchage des OMR permet ce transport sans nuisances.

L'environnement du site de Frog Island est certes différent du contexte de Romainville, mais l'intégration urbaine envisagée à Romainville sera adaptée à ce contexte et ne sera pas comparable à l'installation plus industrielle de Frog Island. Cette installation constitue avant tout une référence par rapport au système de traitement des déchets utilisé.

Concernant l'incendie, il s'est effectivement déclaré à l'été 2014 dans l'unité de broyage et s'est propagé sur l'unité de séchage. Une seule chaîne de séchage a été concernée. A la suite de cet incendie, les équipements de sécurité ont été renforcés. Il convient de noter que la réglementation anglaise en matière de sécurité n'est pas analogue à la réglementation française. Si la définition de la prévention incendie est identique, la philosophie et la méthode pour y parvenir diffèrent quelque peu : **en France la réglementation impose des moyens précisément décrits et définis obligatoires qui peuvent être renforcés par des équipements supplémentaires en fonction du contexte**, au Royaume-Uni, on préfère fixer des objectifs. Les moyens utilisables pour y parvenir sont décrits dans des normes ou des « documents approuvés » dont l'application n'est pas obligatoire, le constructeur et l'exploitant devant alors démontrer aux services de contrôle que l'objectif est bien atteint. Enfin il convient de mentionner qu'aucune installation de traitement des déchets n'est à la l'abri de ce risque. Ainsi en France, 2 centres de tri de collectes sélectives sont détruits chaque année par un incendie. Depuis maintenant plusieurs années, le Syctom a renforcé les moyens de prévention et de lutte : présence humaine 24/24 h dans les équipements, y compris ceux qui ne fonctionnent pas la nuit et le week-end, renforcement des moyens de détection et d'extinction : caméras thermiques et canons à mousse dans les stockages amont de déchets, sprinklage dans les stockages aval et les procédés de tri.

3. Les questions / incertitudes

Les prévisions envisagées par le Sycotom concernant les quantités réceptionnées sur la future installation n'ont pas fait l'objet d'un consensus lors de la concertation préalable. Les prévisions du Sycotom et le dimensionnement de l'installation sont présentés dans la note suivante.

Pour conclure, la solution n°2 est techniquement plus complexe que la solution n°1. Les installations nécessaires sont donc plus onéreuses. Cependant, ce coût n'impactera pas l'enveloppe qui sera prévue pour développer les équipements qui serviront à la sensibilisation et la prévention et notamment la ressourcerie, qui est un des éléments socles du programme envisagé.

La solution n°2 permet bien la valorisation matière des déchets grâce à l'extraction des métaux qui sont ensuite transférés vers les filières de valorisation, ce que ne permet que partiellement la solution n°1 qui transfère directement les OMR brutes sans tri, les ferrailles étant récupérées dans les mâchefers. Dans le cadre de la solution n°2, environ 10 000 tonnes de métaux ferreux et 3 000 tonnes de métaux non ferreux seront extraits par an lors du processus de séchage.

Enfin si la solution n°2 ne permet pas totalement de répondre à l'objectif de fin de mise en décharge, elle permet de diminuer de 30 000 tonnes par an la quantité enfouie.

Etienne Philippe

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « Non à l'incinération des déchets à Romainville, Oui à la réhabilitation du centre »

Pour aller dans le sens d'une meilleure gestion des déchets et du respect des habitants des communes avoisinantes, mobilisons-nous pour retenir le projet numéro 1, soit une réhabilitation du site !

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Cochard Véronique

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « Oui à la solution n°1 »

Je me prononce pour la solution 1 moins onéreuse, générant très certainement moins de nuisances pour les riverains que les solutions 2 et 3, également plus modulable et compatible avec une réduction inéluctable de la production des déchets qui résulte non seulement de la Loi mais également de la prise de conscience et du changement croissant du comportement des consommateurs et des producteurs plus sensibilisés.

La solution 1 répond à la nécessité de développer le recyclage qui doit s'accompagner d'un tri plus important à la source et notamment des biodéchets.

Merci de tenir compte de l'avis des riverains

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Laplace France

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « Solution n°1 et éducation pour réduire les déchets. »

Solution 1 !!!!!

Réponse du Sycotom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Leblanc Alain

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « Méfiance sur le nouveau projet de centre de tri du Syctom »

Sur les trois solutions qui seraient proposées par le Syctom, la première solution me semble la mieux.

Faut-il encore que cette solution soit performante et d'une très grande qualité environnementale, pas comme le précédent projet.

Le transport par voie fluviale me semble le mieux adapté.

Je n'ai pas eu d'informations du Syctom, ni de la mairie de Noisy, ni d'Est Ensemble !!!!

Affaire à suivre de très près bien entendu !!!!

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Zanier Hélène

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « Pour la solution 1 »

Seule la solution 1 est compatible avec une petite avancée dans la gestion écologique des déchets.

Les deux autres sont soit régressive, soit aventureuse, soit les deux en plus d'être ruineuses pour les contribuables, dangereuses pour les riverains.

La « concertation », pourtant réduite volontairement par les décideurs, a largement mis en évidence ce choix, qu'il s'agisse des citoyen.ne.s ou des associations spécialisées en matière de déchets.

Leurs interventions ont également mis en évidence que le Syctom et Est Ensemble n'avaient pas travaillé à partir des nombreux retours d'expérience vertueux existant en France et en Europe.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Mathon Pierre

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « La 1 comme tout le monde »

Compte-tenu des débats, il ne reste que la « 1 ». La « 2 », insuffisamment étayée ne peut qu'être écartée. Quant à la « 3 », elle est rejetée par tous.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Laloy Hélène

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « Choix n°1 »

Le projet N°1 me semble celui qui respecte le mieux les habitants et l'environnement, il a donc ma préférence.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Farre Bernard

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « Riverain très proche et très inquiet »

Le maintien de l'activité actuelle améliorée par le transport fluvial, me semble être la solution la plus raisonnable.

L'activité de séchage naturel obligatoirement productrice de graves nuisances olfactives dans un milieu urbain extrêmement dense et en pleine transformation, (ZAC de l'horloge) paraît pour le moins inopportune !

Quant à la chaufferie CSR, qui ajoutera à ces nuisances olfactives des fumées et des pollutions supplémentaires, à ce milieu déjà largement gâté en ces matières elle me ferait pleurer si le manque de larmes, dû à la pollution déjà existante ne m'avait déjà pas totalement asséché...

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Collectif 3R

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « CONTRIBUTION DU COLLECTIF 3R SUR LA CONCERTATION pour le projet de modernisation du centre de traitement des déchets de Romainville »

L'association COLLECTIF 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) a été écartée de la concertation de Romainville au motif que le Syctom avait sélectionné 2 associations locales (ARIVEM, et Environnement 93) et une association nationale, FNE, pour représenter la voix des associations dans le débat. Il nous aurait cependant semblé légitime qu'une association qui a co-signé le Plan B'OM avec Zero Waste France, qui s'intéresse de près à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13, lequel brûle aujourd'hui plus de 150 000 tonnes de déchets résiduels en provenance de Romainville puisse participer à toutes les instances de la concertation.

Nous avons pu participer néanmoins à 3 des 4 ateliers proposés, ainsi qu'aux deux réunions publiques de début et de fin de "concertation".

Nos remarques porteront sur la forme qu'a prise la "concertation" telle qu'organisée par le Syctom en accord avec Monsieur Jacques Roudier, garant de la concertation.

Dans le petit film "Acceptabilité des installations de traitement des déchets ménagers" produit par le Syctom récemment et présent sur le site du Syctom, Christian Leyrit, président de la CNDP recommande aux porteurs de projets d'installations de traitement des déchets d'user de "loyauté dans les débats", et de "transparence".

A notre sens, ces deux termes n'illustrent pas la concertation telle qu'elle s'est déroulée à Romainville, malgré l'auto-satisfecit que s'accorde le Syctom en qualifiant sa concertation d'"exemplaire".

Une "démarche de concertation préalable exemplaire" à Romainville¹ ? Non car elle ne respecte pas les objectifs fixés par le législateur pourtant énoncés dans la communication du Syctom :

- Informer le public

Le premier objectif fixé par le législateur n'a été que très partiellement atteint.

Le public au sens large a été écarté alors que la concertation voulue par le Syctom aurait dû être l'occasion d'une éducation aux nouveaux enjeux de la gestion des déchets au 21^{ème} siècle, permettant de changer le regard sur les ordures ménagères pour en faire des ressources à intégrer dans une économie circulaire, conformément à la réglementation en vigueur.

La réunion d'ouverture de la concertation a eu lieu le 5 juillet 2017, pendant la période des vacances d'été... Rappelons qu'à Ivry, la réunion de fin de concertation avait elle aussi été fixée un 5 juillet 2016. Les moyens d'information n'ont manifestement pas été à la hauteur des ambitions affichées malgré les efforts que le Syctom dit avoir déployés (2 réunions publiques, 4 ateliers, une exposition pédagogique itinérante, balades sur le canal, mise à disposition d'animateurs, 80 000 flyers distribués, etc...). Les journaux municipaux n'ont que très partiellement relayé l'ouverture de la concertation ou la position de leurs élus, ce qui est bien inquiétant dès lors qu'il s'agit d'engager de l'argent public.

De nombreuses personnes se sont plaint le 7 novembre, lors de la réunion de fin de concertation, de n'avoir été au courant de la concertation que quelques jours avant la réunion finale, et encore par l'intermédiaire d'associations.

La durée théorique de la concertation, 5 mois, a, elle aussi, été contestée. Entre le 5 juillet et le 7

¹ Lettre d'information n°2, 27 octobre 2017

novembre il s'est écoulé 4 mois, dont 2 mois de vacances d'été, réduisant ainsi à deux mois la réalité de la concertation, ce qui n'a pas permis à tous ceux qui aurait pu s'y intéresser d'avoir le temps de prendre connaissance du dossier.

Durant les deux mois de concertation, les réunions s'enchaînent à un rythme très soutenu (tous les quinze jours, voire toutes les semaines), usant les disponibilités des bénévoles associatifs, qui peinent à suivre le rythme de production des services du Syctom.

Mais cette organisation et ce calendrier ne sont-ils pas intentionnels ? De qui et de quoi le Syctom a-t-il peur ?

- Associer le public au débat

Ce deuxième objectif est lui un leurre quand il s'agit de la concertation du Syctom et les conditions de la participation du public aux débats ont elles aussi été mises en cause.

Pour s'inscrire aux ateliers il fallait produire une "contribution" écrite sur le site de la concertation, au motif que la salle aurait été trop petite, les débats limités à une vingtaine de personnes "spécialistes" qui seules pouvaient utilement participer au débat.

De fait de nombreuses personnes ont été rebutées par cette exigence du Syctom, et lors des ateliers le nombre d'habitants ayant osé braver l'interdit se sont comptés sur les doigts d'une main.

- Associer les acteurs et le public à l'élaboration du projet

Le rôle du garant est de veiller à l'équilibre entre les différentes parties engagées dans le débat, en particulier entre les décideurs habituels, les élus politiques, les lobbies économiques habituellement actifs autour des grands contrats publics et le reste de la société civile dans toutes ses composantes, qualifié de "public".

Le garant a été perçu comme étant très peu actif face au Syctom, à ses décisions, à son organisation de la concertation.

A Romainville comme à Ivry, le Syctom peine à associer les associations quand elles proposent des alternatives. ARIVEM, Zero Waste France, le Collectif 3R ont consacré beaucoup de temps et de moyens à l'étude du dossier, qu'ils connaissent parfois mieux que certains élus dont ce n'est pas la préoccupation principale.

Le Plan B'OM, plan baisse des ordures ménagères, www.planbom.org, porté par Zero Waste France et par le Collectif 3R n'a été que très difficilement porté à la connaissance des acteurs et du public et n'a jamais été présenté à l'ensemble des élus du Syctom.

En septembre 2017, au moment de la concertation sur le projet de Romainville, la direction du Syctom a choisi de commander un "exercice de chiffrage du Plan B'OM" au cabinet Girus, et de le faire certifier par le cabinet d'audit Ernst and Young.

Cet "exercice de chiffrage" qu'on trouve sur le site de la concertation du Syctom, concerne de fait, non pas les 12 actions du Plan B'OM qui sont programmées sur 8 ans (2015-2023) et qui visent à rattraper le retard du territoire du Syctom en matière de prévention et de tri par rapport aux métropoles françaises et européennes, mais des investissements et des frais de fonctionnement sur 23 ans (2015-2038), ce qui pose des questions de méthode mais aussi de bonne foi, de "loyauté des débats" pour reprendre le

terme du président de la CNDP².

D'autre part lors de la réunion de fin de concertation à Romainville, le Syctom a continué à présenter une solution qui aurait dû être écartée, si le Syctom avait réellement pour ambition d'associer les acteurs et le public à sa décision.

En effet une concertation préalable avec les élus d'Est-Ensemble avait permis semble-t-il, d'exclure la **"solution 3"**, celle qui avait au départ les faveurs du Syctom, et qui comporte : - la fabrication de CSR (combustibles solides de récupération) à partir des ordures ménagères résiduelles (par un tri mécano-biologique ou TMB, ou "pré-tri" comme l'appelle désormais le Syctom) - et la construction d'une "chaudière de CSR" c'est à dire d'un incinérateur de déchets.

Pour la **"solution 2"** (séchage des déchets résiduels par soufflerie et fermentation, constitution de stocks sous forme de balles de déchets concentrés et stabilisés), la maire de Romainville, Corinne Valls, a précisé que le Syctom n'avait pas fourni aux élus suffisamment d'éléments techniques pour pouvoir juger de la qualité du procédé.

La **"solution 1"** (modernisation de la situation existante, agrandissement du centre de tri, déchetterie et ressourcerie) a été présentée comme une stagnation par le Syctom. C'est pourtant celle qu'ont défendue les associations locales, en l'absence de documents techniques convaincants, ou de visite de sites, prouvant l'absence de nuisances pour les riverains du processus de fermentation- séchage et en l'absence d'études montrant l'intérêt environnemental de cette solution.

On comprend donc que la **"solution 2"** est celle que le Syctom présentera au vote de ses conseillers le 21 décembre 2017 comme étant la plus raisonnable, sans laisser le temps pour de plus amples explications techniques ou des visites de sites.

Face à une salle d'habitants très motivés par le tri et la réduction des déchets, et demandant au Syctom et aux élus de prendre leurs responsabilités par rapport aux défis écologiques d'aujourd'hui, et d'utiliser les investissements à bon escient, le nouveau président du Syctom, Jacques Gautier a ramené le débat à un niveau qui fait injure à la qualité des interventions du public et à sa maturité, en laissant croire que les réticences dans la salle pouvaient être assimilées à des comportement de "pas de ça chez nous", de "NIMBY".

La concertation de Romainville, comme avant elle celle d'Ivry, s'inscrit dans un fonctionnement plus large du Syctom marqué par l'absence de transparence sur la réalité de la prise de décision.

Le processus de décision du Syctom, loin d'associer les acteurs et le public, est renvoyé à un consensus, si possible unanime, obtenu entre élus du Syctom, loin des yeux du public, puisqu'il apparaît de plus en plus que les décisions sont pré-votées au bureau du Syctom et que le conseil syndical du Syctom, n'en est plus que la chambre d'enregistrement.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

² Voir la réponse associations à cet « exercice de chiffrage »

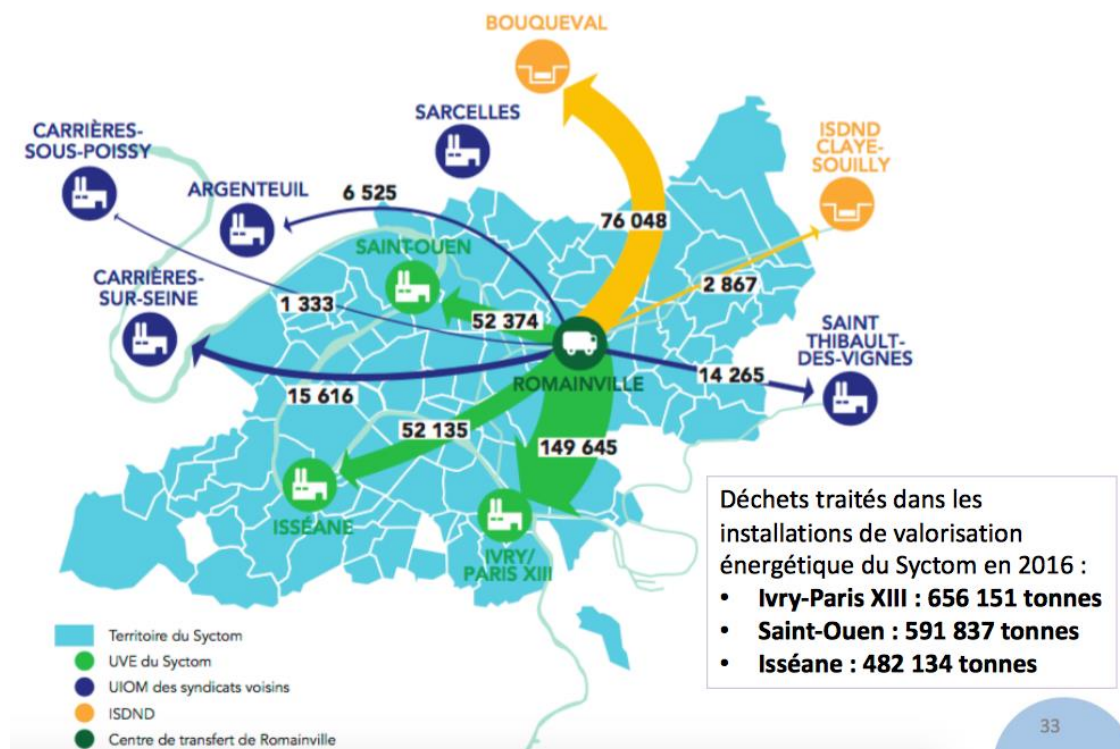
Redon Francis

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « Flux d'OMR de Romainville à Argenteuil et Saint Thibault-les-Vignes »

Le document ci-dessous montre les flux d'OMR de Romainville vers les usines d'Argenteuil et Saint Thibault-des-Vignes.

Flux annuels en tonnes des ordures ménagères résiduelles depuis le centre de Romainville



Ces flux n'apparaissent plus dans la contribution du SYCTOM au PRPGD, pourquoi ?

Réponse du Syctom

Bonjour,

La carte utilisée lors de la réunion publique de clôture est issue de la contribution du Syctom au PRPGD.

Vous la trouverez en page 33 du document mis en ligne par le Syctom sur son site internet le 9 octobre dernier à l'issue du vote du Comité syndical qui l'a approuvé :

<https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/doc/Gestion-ambitieuse-et-responsable-des-dechets-metropolitains.pdf>

Cette contribution a également été publiée sur le site internet du projet Romainville / Bobigny, à la rubrique « Documents d'information » le 9 octobre 2017 :

<http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/wp-content/uploads/2017/10/Gestion-ambitieuse-et-responsable-des-dechets-métropolitains.pdf>

Bureaux Sylvie

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « Communication »

La communication sur les différents projets est très loin d'être exemplaire...!

Nous n'avons pas reçu non plus dans mon immeuble les flyers d'Est-ensemble, comme la majorité des personnes présentes à la réunion du 7 Novembre, à Bobigny.

Les flyers n'ont dû être distribués que dans les B.A.L accessibles de la rue.

Vous n'avez certainement pas fait appel à une Sté spécialisée détenant une autorisation d'accès dans les immeubles sécurisés avec des *Vigiks*, ce qui est la grande majorité des immeubles actuellement.

Je suis responsable du Conseil syndical de ma copropriété depuis de nombreuses années, et à ce titre, je suis étonnée de ne jamais avoir été sollicité par vos « AMBASSADEURS DU TRI » ; aucun gardien, ni membre de C.S. du quartier, n'a jamais rencontré ces mystérieux ambassadeurs.

Nous attendons une réelle information ainsi qu'une meilleure communication.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques.

Comme cela a été présenté lors de la réunion publique à laquelle vous avez participé, le Syctom a souhaité mettre en œuvre des moyens nombreux et divers afin d'informer le public sur les modalités de la concertation préalable.

Le Syctom, par le biais de son assistant à maîtrise d'ouvrage sur le plan de la concertation, a fait appel à une société spécialisée en charge du boitage des deux lettres d'information diffusées respectivement fin juin et fin octobre, en amont des deux réunions publiques. Plus de 176 000 exemplaires ont été distribués sur le territoire. Elles ont également été diffusées (auprès des ménages de votre ville mais aussi de Romainville, Bobigny et Noisy-le-Sec), ainsi qu'auprès de toutes les municipalités concernées par le projet pour mise à disposition au public en mairie.

La version numérique de la lettre d'information, en juin et en octobre, a également été adressée aux internautes qui en ont fait la demande sur le site internet du projet.

Concernant le boitage, la société dispose d'un pass universel des PTT permettant d'ouvrir l'ensemble des boîtes-aux-lettres et d'un pass assurant l'ouverture des immeubles recourant au système de sécurité que vous mentionnez.

Pour compléter l'information en amont des réunions publiques et inviter le plus grand nombre de citoyens à y prendre part, 10 000 flyers d'invitation ont également été tractés les jours qui ont précédé chacune des réunions, près des métros Bobigny Pantin – Raymond Queneau, Pablo Picasso, Eglise de Pantin, Hoche, Gare de Noisy-le-Sec et enfin sur le marché du centre à Romainville.

Les éco-animateurs du Syctom n'ont pas été chargés de réaliser le boitage et le tractage mais ont été présents à chacune des douze étapes de l'exposition itinérante ayant eu lieu du 9 septembre au 14 octobre 2017 à l'occasion de temps forts de la vie locale (marchés, forums des associations, etc.) à Romainville, Bobigny, Pantin, Noisy-Le-Sec et du 19^{ème} arrondissement de Paris. A cette occasion, leur rôle a été d'informer le public sur le projet tout en sensibilisant aux gestes de tri. Une synthèse de cette exposition itinérante est disponible sur le site internet du projet [en cliquant ici](#).

De même, les éco-animateurs du Syctom réalisent régulièrement des actions de prévention sur l'ensemble du territoire. Ils ont notamment été mobilisés dans le cadre de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires prévue dans le quartier des Bas-Pays à Romainville depuis le mois d'octobre 2017 en distribuant bio seaux, guides du tri, etc. directement dans les foyers et en expliquant la démarche de la collecte et le fonctionnement du tri des déchets alimentaires.

Scheyder Colette

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « IMPOSSIBILITE AUX ELUS LOCAUX ET AUX ELUS DU COMITE SYNDICAL DE FAIRE UN CHOIX AVEC LES ELEMENTS ACTUELS »

En qualité de riveraine, je n'ai eu aucune information pour participer aux deux réunions publiques ainsi qu'aux ateliers.

C'est par le milieu associatif que j'ai pu participer aux Comités de Suivi et aux 4 ateliers.

Dans les comités de suivi, il n'y avait pas de vote et tout ce qui a été présenté par le SYCTOM s'est trouvé validé même si nous n'étions pas d'accord :

Pour exemple : déplacement de date pour l'atelier N°4 (pendant les vacances scolaires), choix du lieu de la salle à Bobigny pour la réunion de clôture. J'ai pu entendre, ça a été validé par le comité de suivi, c'était sur la méthode retenue pour participer aux ateliers.

A l'atelier N°3, il a été émis par Est Ensemble le souhait d'aller visiter des sites fonctionnant avec la solution N°2 « le séchage naturel ». Apparemment aucun en France, la référence indiquée comme ayant le plus de similitudes avec le projet de Romainville/Bobigny est le site de Frog Island.

Je suis très étonnée de lire dans la présentation de SETEC :

Implantation en milieu urbain dense alors que sur les différentes photos d'INTERNET cela ressemble plus à un milieu industriel, de plus en août 2014, il y a eu un incendie sur ce site et dans la presse il était indiqué ceci :

Comme l'usine de recyclage se trouve dans une zone industrielle, il n'y a pas de maisons à proximité, mais il y a beaucoup de fumée qui dérive assez loin et peut être vue sur des kilomètres. Si vous habitez localement, fermez vos fenêtres et vos portes (traduit en français donc sous réserve)

Nous attendons avec impatience le retour qui sera fait par Est Ensemble, il est impensable qu'une décision soit prise sans que les élus soient allés sur place et fassent partager leurs connaissances.

Le groupe du SYCTOM ayant participé à la visite reste très discret, personne n'a confirmé qu'il n'y avait pas d'odeurs à l'extérieur. Est-ce que maîtriser les nuisances veut dire : pas de nuisances ou le moins possible ?

De plus, les deniers publics sont précieux car il s'agit de notre argent à tous, il faut bien réfléchir car en parallèle, il y a la mise en place des collectes des denrées alimentaires, ce qui est excellent, par contre lorsque ces denrées ne seront plus dans les OMR, cela posera problème pour le « séchage naturel », soyons ambitieux et investissons dans toutes les collectes sélectives.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques et questions.

Comme cela a été présenté lors des réunions de Comité de suivi et à la réunion publique auxquelles vous avez pris part, le Syctom a souhaité mettre en œuvre des moyens nombreux et divers afin d'informer le public sur les modalités de la concertation préalable.

Le planning des temps de concertation (réunions publiques et ateliers) : sur le site internet du projet, sur le territoire avec la diffusion de la lettre d'information à 88 000 exemplaires. Des dispositifs spécifiques ont aussi été mis en œuvre pour inviter aux réunions publiques : encarts presse et communiqué de presse repris par les rédactions, tractage de 10 000 flyers à Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-Le-Sec etc. Il a aussi été proposé aux collectivités du territoire de relayer des informations dans leur support, ce que plusieurs d'entre-elles ont effectivement fait (Est Ensemble, Romainville, Bobigny, Pantin).

Par ailleurs, le Syctom souhaitait répartir l'organisation des réunions publiques sur le territoire, entre Romainville et Bobigny. Comme cela a été précisé lors de la réunion du Comité de suivi du 7 septembre, le choix de la salle de la réunion publique de clôture a été fait sur les conseils de la Ville de Bobigny. Les autres salles municipales pouvant accueillir plus de 150 personnes n'étaient en effet pas disponibles le 7 novembre.

Concernant le site de Frog Island, un incendie s'est déclaré à l'été 2014 dans l'unité de broyage et s'est propagé sur l'unité de séchage. Une seule chaîne de séchage a été concernée. A la suite de cet incendie, les équipements de sécurité ont été renforcés. Il convient de noter que la réglementation anglaise en matière de sécurité n'est pas analogue à la réglementation française.

Enfin une visite de l'installation de Frog Island est en cours d'organisation.

Barraud Evelyne

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « Suite à la réunion de Bobigny »

Bonjour,

J'ai participé à la réunion de clôture de la concertation à Bobigny, mais je n'ai pas tout compris.

Quelle est la différence entre une chaufferie et un incinérateur ? Mais quel que soit l'éclaircissement que vous allez m'apporter, je pense que nos déchets méritent mieux que d'être chauffés ou incinérés, d'autant qu'il n'y a pas de réseau de chauffage urbain à proximité. Donc la solution 3 est à exclure, ainsi à mon avis que la seconde, car brûler les déchets sur place ou ailleurs revient au même et vous n'avez pas donné d'explication claire sur le procédé permettant d'obtenir des CSR et sur les risques de nuisance.

Et bien entendu, il y a d'autres choix à faire que l'enfouissement.

Seule la première solution mérite notre attention en tant que citoyens, avec enfin un tri performant et une ressourcerie efficace. Nous attendons également de pouvoir enfin déposer nos déchets verts à Romainville afin qu'ils soient valorisés en compost.

Et pourquoi ne pas créer des emplois en même nombre que prévu dans la 3° solution, mais pour en faire des ambassadeurs du tri, puisque vous reconnaissez être le syndicat de collecte le plus en retard sur les résultats de tri ! Apprenons à gérer efficacement les deniers publics...

Une réelle volonté de collecter au porte à porte les déchets alimentaires (bio déchets) pour en faire un compost de qualité me paraît manquer aujourd'hui alors que c'est un objectif fixé par la loi et une bonne solution à long terme pour que nos agriculteurs puissent se passer des produits chimiques qui nous empoisonnent.

Dans l'attente de votre réponse et en espérant que vous saurez faire des choix écologiquement responsables.
Cordialement.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos différentes remarques.

La solution de gestion des OMR n°3 prévoyant l'implantation d'une chaufferie CSR d'appoint dédiée pour un besoin local en chauffage urbain se distingue notamment de l'incinération par le type de combustible utilisé. De même, le dimensionnement doit impérativement être réalisé par rapport à un besoin de chauffage dans le secteur environnant l'installation et non un besoin de traitement de déchets. La filière CSR est d'ailleurs présentée dans la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV).

Pour avoir plus d'informations sur les différences existant entre une chaufferie CSR et une unité d'incinération d'ordures ménagères (UOM), retrouvez [la présentation de la FNADE et du SN2E](#) projetée lors de l'atelier organisé dans le cadre de la concertation sur les solutions techniques envisagées pour la gestion des OMR.

Aussi, au travers de la reconstruction de cette installation, le Syctom poursuit sa stratégie consistant à mettre en œuvre une meilleure valorisation des déchets et un terme à la mise en décharge des ordures

ménagères résiduelles. Ces objectifs s'inscrivent dans les priorités de la loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV) fixant notamment l'obligation du tri à la source des déchets organiques.

C'est pourquoi, le projet prévoit, entre autres, de réceptionner 40 000 tonnes de déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, etc.) par an. Le Syctom propose le traitement de ces déchets alimentaires par compostage sur place pour une faible part du gisement, environ 5%, dans le but d'obtenir du compost normé destiné aux services municipaux des communes alentours et aux riverains. Par ailleurs, les 95% du gisement restant, qui ne seront pas traités sur place, seront évacués et traités dans des installations de méthanisation ou de compostage situées en dehors de la zone dense de la petite couronne d'Ile-de-France.

Par ailleurs, bien qu'il convienne de rappeler que les collectivités locales sont en charge de la collecte des déchets qui sont ensuite acheminés vers les centres du Syctom ayant en charge leur traitement, le Syctom accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de nouvelles collectes séparatives. En effet, il accompagne notamment l'EPT Est Ensemble dans l'expérimentation de la collecte des biodéchets sur le quartier du Bas-Pays à Romainville mais aussi auprès des marchés, cuisines centrales et restaurants scolaires des neuf villes du territoire depuis le mois d'octobre 2017. En outre, le Syctom accorde une importance particulière à la prévention et à la sensibilisation des habitants aux pratiques du tri, vous pouvez retrouver ses actions mises en œuvre, [en cliquant ici](#).

Le tri des déchets et le développement d'une ressourcerie que vous évoquez constituent des éléments socles du programme de reconstruction de l'installation. Aussi quel que soit le choix qui sera fait pour la gestion des ordures ménagères résiduelles, ces fonctionnalités seront mises en œuvre sur le site de Romainville / Bobigny.

Enfin, il convient de rappeler que les déchets produits actuellement par les habitants du secteur de Romainville sont traités dans des installations qui ne sont pas implantées sur ce territoire. En effet ce sont principalement les centres de valorisation énergétique d'Ivry-sur-Seine et de St-Ouen qui les reçoivent.

Dupré Stéphane

Date : 13 novembre 2017

Titre de l'avis : « Non à l'incinérateur »

Il n'y a pas eu 5 mois de concertation. Celle-ci a commencé le 7 juillet donc si on retire les 2 mois de vacances d'été, il y a eu en réalité seulement 2 mois. En plus, parmi les 3 projets proposés, le 2^{ème} a été modifié en cours de route. De nombreux habitants n'ont pas reçu les informations dans leurs boîtes aux lettres. La concertation devrait commencer maintenant. Le 3^{ème} projet est à proscrire absolument.

Comment a-t-on pu imaginer l'installation d'un incinérateur alors que les accords de Paris signés l'année dernière à une poignée de kilomètres, au Bourget, avec le but de réduire l'émission de gaz à effet de serre. Le projet 2 prévoit une chaîne de traitement des ordures non triées pour en faire un séchât destiné à l'incinération. Il ne table pas sur les prévisions de réduction du volume des déchets et fait l'impasse sur le tri à la source. En plus cela produit des émanations de gaz nauséabonds et difficiles à contenir. Le projet 2 n'est donc pas la solution à retenir. Parmi les 3 projets, le plus cohérent est le projet 1 qui prévoit de développer le tri et la mise en place d'une ressourcerie.

Réponse du Syctom

Bonjour Monsieur,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons à vos différentes remarques ci-dessous.

Le Syctom a souhaité mettre en œuvre des moyens nombreux et divers afin d'informer le public sur les modalités de la concertation préalable.

L'annonce de la tenue de la réunion publique d'ouverture (5 juillet) et de clôture (7 novembre) a été largement diffusée : sur le site internet du projet et sur le site internet du Syctom, dans les journaux locaux grâce à des encarts presse et à la reprise par les journalistes du communiqué de presse que le Syctom a adressé aux rédactions, sur le territoire avec la diffusion de la lettre d'information à 88 000 exemplaires et le tractage de 10 000 flyers début novembre à Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-Le-Sec. La lettre d'information en version numérique a également été adressée en octobre aux internautes en ayant fait la demande. Nous entendons votre remarque sur la non-réception des lettres d'informations et faisons le nécessaire auprès du prestataire.

Tout au long de la démarche, et dès la période d'information réglementaire qui a précédé la concertation préalable, le Syctom a entretenu une communication régulière et a répondu aux questions des citoyens par le biais du site internet du projet.

Le Syctom a fait le choix d'organiser une concertation sur une période de plus de quatre mois allant du 4 juillet au 13 novembre 2017, afin d'accroître le temps d'information et de contribution disponible. Le dossier de concertation a été mis à la disposition du public dès le 19 juin 2017 et le site internet a été régulièrement alimenté par des fiches techniques et des ressources documentaires complémentaires donnant des opportunités supplémentaires de s'informer sur le projet et d'approfondir les éléments techniques.

Vous mentionnez une évolution concernant la solution technique n°2. La concertation préalable a lieu en amont de la décision sur le programme de la future installation, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, les éléments présentés lors des différentes réunions concernant cette solution technique ne diffèrent pas des éléments présentés dans le dossier de la concertation publié en juin. Aussi, les services du Syctom ont continué à mener des études techniques afin d'apporter des éléments sur la base

desquels les élus seront amenés à décider du programme de l'installation qui sera soumis ensuite à la consultation des entreprises.

Dans un souci de transparence, le Syctom a donc apporté des approfondissements lors de la concertation préalable, permettant ainsi de fournir des informations plus complètes en regard de l'avancement de ces études.

Vous pourrez retrouver des informations sur le procédé de séchage naturel, [en cliquant ici](#).

La solution de gestion des OMR n°3, est distincte du mode de traitement par incinération. En effet, cette solution prévoit l'implantation d'une chaufferie CSR d'appoint dédiée pour un besoin local en chauffage urbain. Elle se distingue notamment de l'incinération par le type de combustible utilisé, la réglementation (rubrique ICPE spécifique pour le CSR), le dimensionnement qui doit impérativement être réalisé par rapport à un besoin de chauffage et non un besoin de traitement, La filière CSR est d'ailleurs présentée dans la loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV).

Pour avoir plus d'informations sur les différences existant entre une chaufferie CSR et une unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM), retrouvez [la présentation de la FNADE et du SN2E](#) projetée lors de l'atelier organisé dans le cadre de la concertation sur les solutions techniques envisagées pour la gestion des OMR.

Le projet de ressourcerie que vous évoquez est inclus dans le programme de la future installation quelle que soit la solution qui sera retenue pour la gestion des ordures ménagères résiduelles. Il en est de même pour l'intégration des équipements nécessaire au développement ambitieux du tri (emballages et biodéchets). Les objectifs de prévention et de valorisation matière du Syctom sont développés dans la contribution du Syctom à l'élaboration du futur plan régional de gestion des déchets. Vous pouvez consulter cette contribution en [cliquant ici](#).

Enfin, le Syctom maintiendra pour ce projet, comme il le fait pour toutes ses installations, un haut degré d'exigence en matière de maîtrise des potentielles nuisances. Il fera appel aux solutions techniques les plus poussées sur le marché.

Connan Anne

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « Les mâchefers »

Bonjour,

Le Syctom envisage en solution 3 pour le projet de modernisation du centre de traitement des déchets de Romainville, la construction d'une « chaudière de combustibles solides de récupération », c'est à dire d'un incinérateur de déchets, comme à Ivry-Paris 13.

On sait que suite à une nouvelle réglementation de 2011, les mâchefers trouvent plus difficilement preneurs, la réglementation demandant la traçabilité sur 10 ans d'une série de métaux lourds et de polluants dans les dits mâchefers.

L'affaire des 31 000 tonnes de mâchefers déversés illégalement dans la petite commune de Saint-Cyr sur Morin et provenant notamment de l'usine d'Ivry-Paris 13, est venue nous rappeler que les mâchefers sont de plus en plus difficiles à « valoriser » ou même à éliminer en centre de stockage.

Suite à ma question sur les mâchefers lors de l'un des ateliers de la concertation sur le projet du Syctom pour le centre de Romainville, lors duquel il m'a été promis qu'une réponse me serait fournie, serait-il possible de connaître pour les 321 500 tonnes de mâchefers produits par les 3 usines d'incinération du Syctom :

– quel est le pourcentage des mâchefers qui sont valorisés notamment en sous-couche routière pour les années 2015 et 2016 ? et le pourcentage des mâchefers pour lequel le Syctom est obligé de trouver des solutions d'élimination ?

– quel est le budget exact que le Syctom consacre à éliminer ou même valoriser (puisque'il a été dit que la « valorisation » des mâchefers peut coûter au lieu de rapporter au Syctom) les mâchefers ?

Je vous remercie pour ces renseignements, importants pour comprendre les coûts de fonctionnement d'une installation d'incinération des déchets.

Anne Connan
pour le Collectif 3R

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et répondons ci-dessous à vos questions.

Les mâchefers produits en 2015 et 2016 ont été conformes à l'arrêté de 2011 et ont donc fait l'objet d'une valorisation. Le Syctom n'a pas eu recours au marché d'élimination en ISDND dont il dispose.

Le budget du Syctom pour le traitement et la valorisation des mâchefers est compris entre 11 et 14 M€ par an, selon les quantités de mâchefers produits. Toutefois, les installations de combustions de CSR génèrent des quantités de mâchefers par tonne traitée inférieures aux quantités produites en incinération, réduisant d'autant le budget consacré à leur traitement.

Collectif 3R

Date : 13 novembre 2017

Titre de la contribution : « Réponse des auteurs du Plan B'OM à l'exercice de chiffrage commandé par le Syctom »

Note : à aucun moment nous --- auteurs du Plan B'OM --- n'avons été sollicités par le Cabinet Girus ou par le Cabinet Ernst & Young. Nous le regrettons l'absence de cette démarche pourtant évidente qui aurait peut-être pu éviter les problèmes de méthode--- exposés ci---dessous --- auxquels se heurte cet "exercice de chiffrage".

Rappelons tout d'abord que **le Plan B'om est un plan d'action**, comme son nom l'indique. De manière logique, il est donc prévu sur un temps limité, et l'estimation budgétaire de 200 millions d'euros porte sur les 12 actions proposées. **Le budget du Plan B'OM est le budget de ce plan d'action, et non un compte d'exploitation prévisionnel, ni un prévisionnel d'investissements.**

L'« exercice de chiffrage » commandé par le Syctom ne porte pas sur le contenu précis des actions et leur coût : c'est dommage, nous aurions été intéressés par cet exercice de mise en situation réelle, et nous aurions été ravis d'avoir enfin une discussion de fond sur le contenu de nos propositions et leur faisabilité.

Le Syctom a choisi un périmètre de chiffrage plus large que celui des actions du Plan B'OM, incluant certains coûts d'exploitation, certains investissements, certains coûts indirects, le tout sur une période plus large que celle envisagée par le Plan B'OM. La démarche semble logique, à condition de comparer des éléments comparables (périmètre identique), ce qui n'est pas le cas dans le document proposé.

En résultent plusieurs problèmes :

1. Le document fourni ne permet pas de dire si le Plan B'OM a été « bien chiffré » ou pas, puisqu'il part sur un périmètre différent : le document prétend contester un budget de plan d'action, portant très précisément sur les 12 actions du Plan B'OM (200 millions) en le comparant avec un budget de périmètre différent, additionnant pêle-mêle certains coûts d'exploitation (mais pas tous), certains coûts d'investissement (mais pas tous) portant sur des périodes différentes sans que l'on comprenne la logique du dit périmètre.

2. Le document fourni ne permet pas la comparaison entre les deux scénarios (Syctom // Plan B'OM) : aucun chiffre n'est mis en face de ceux du Plan B'OM. Le Syctom n'offre pas à la comparaison le chiffrage de son propre scénario, sur ce même périmètre élargi.

3. Le document fourni impute de nombreux coûts au Plan B'OM, alors qu'ils seront applicables également dans le cadre du scénario Syctom : par exemple, les coûts d'exploitation de l'UIOM actuelle d'Ivry---Paris sur la période 2016---2023 (196 millions d'euros) sont communs aux deux scénarios, et la majeure partie des coûts d'investissements et d'exploitation liés à la collecte et au traitement des biodéchets, puisque le Syctom prévoit d'en collecter 22 kg/hab/an à horizon 2023 (contre 32 pour le Plan B'OM).

4. Le document fourni ne chiffre pas « le plan B'OM », mais une interprétation abusive du Plan B'OM : il n'est absolument pas prévu dans le Plan B'OM de créer une chaufferie pour la

CPCU, car cela ne rentre pas, de notre point de vue, dans les attributions du Syctom ! Et moins encore de fournir le combustible pour cette chaufferie. Le Plan B'OM montre au contraire que le déficit de chaleur résultant de la non---reconstruction d'Ivry Paris XIII peut être compensé par des réduction de consommation et une amélioration de l'efficacité du réseau ; en tout état de cause, il serait de la responsabilité de la CPCU et non du Syctom de statuer sur la stratégie à adopter.

Nous nous étonnons par ailleurs de certaines hypothèses et méthodes retenues par le cabinet Girus pour calculer les surcoûts.

Quelques exemples :

Calcul des coûts de collecte des biodéchets

Pour calculer le coût additionnel de la collecte des biodéchets, le cabinet Girus prend pour hypothèse le chiffre de 24 millions d'euros/an qu'il applique de manière linéaire sur toute la période considérée (20 ans !). Deux problèmes :

- Aucune indication n'est donnée sur le mode de calcul de ces 24 millions d'euros de coûts de collecte. La seule référence donnée est une allusion à un chiffrage de l'association de collectivités Amorce, sortie de son contexte : la déclaration initiale d'Amorce, *"200 à 500 millions d'euros doivent être investis pour réaliser les objectifs de la loi de transition énergétique précédemment évoqués"* devient ainsi pour le cabinet Girus " l'association AMORCE chiffre le cou t d'une collecte séparative des biodéchets à 8€/hab" ; qui va ensuite jusqu'à estimer qu'il s'agit d'un budget annuel, soit une interprétation très extensive et fort peu scientifique de la phrase initiale !

- Ce coût est appliqué de manière linéaire sur 20 ans, comme si la collecte des biodéchets était brusquement déployée sur la totalité du territoire au 1er janvier 2020, alors qu'en réalité le déploiement sera bien évidemment progressif, et le rythme des collectes adaptées année après année en fonction de la progression des gisements collectés.

Sur le calcul des capacités de tri sur la région IDF à horizon 2023

Le Cabinet Girus estime que *"Si l'on adopte un raisonnement similaire à celui du Plan B'OM, l'ensemble des collectes des emballages et papier carton devrait connaître à l'échelle de la région une augmentation de 128 %, dans les me mes proportions que l'augmentation envisagée par le Plan B'OM à l'échelle du Syctom."*

Ce parti pris est tout sauf évident : le potentiel de progression des CS estimé par le Plan B'OM est le fruit d'une analyse précise de la caractérisation des OMR du territoire du Syctom. Il n'y a pas lieu de les étendre à l'ensemble de la région Ile-de-France, d'autant plus que les performances de tri du reste de la région sont au départ nettement plus élevées que celles du territoire du Syctom. Pour faire un travail sérieux à l'échelle de la région il faudra appliquer la même méthodologie, et non transposer directement les ratios.

Nous prenons toutefois bonne note de plusieurs points qui seront ajoutés à la prochaine version du Plan B'OM : création d'un centre de transfert des OMR à Ivry---Paris 13, renforcement des capacités de tri du Syctom compte tenu de la remarque sur la non adaptation des petits centres de tri franciliens à l'extension des consignes de tri.

Analyse du tableau récapitulatif produit par le Cabinet Girus.

LTECV = Loi de Transition énergétique pour la croissance verte, 2015.

	Collecte	Investissement	Exploitation	
Surcoût de collecte (à cause de la CS des biodéchets) sur 20 ans	480 M €			Coût non spécifique au Plan B'OM puisque prévu aussi par le Sycdom, et conséquence de la LTECV
Investissement pré-collecte des bio- déchets		14 M €		Coût non spécifique au Plan B'OM puisque prévu aussi par le Sycdom, et conséquence de la LTECV
Exploitation UIOM Ivry-Paris 13 sur 7 ans			196 M €	Coût non spécifique au Plan B'OM puisque prévu aussi par le Sycdom
Centre de transfert Ivry-Paris XII pour 338 000 tonnes		36 M €		Non prévu par le Plan B'OM mais effectivement cohérent
Coût d'exploitation du centre de transfert Ivry-Paris XIII pendant 16 ans			48,67 M€	Non prévu par le Plan B'OM mais effectivement cohérent
Coût de transport des OMR depuis le centre de transfert d'Ivry-Paris XIII vers des UIOM extérieures			43,26 M€	Non prévu par le Plan B'OM mais effectivement cohérent
Coût d'investissement pour la création de 4 nouveaux centres de tri sur le territoire du Sycdom		240 M€		Coût non spécifique au Plan B'OM puisque conséquence de plusieurs mesures de la LTECV
Coût d'exploitation des centres de tri permettant d'absorber les nouveaux tonnages... moins les nouvelles recettes... entre 2023 et 2039			481,23 M€	Coût non spécifique au Plan B'OM puisque conséquence de plusieurs mesures de la LTECV
Coût d'investissement pour le transfert et le traitement de 196 000 tonnes de biodéchets		108 M €		Coût non spécifique au Plan B'OM puisque prévu aussi en partie par le Sycdom, et conséquence de la LTECV
Coût d'exploitation des installations pour transfert et traitement biodéchets			232,23 M€	Coût non spécifique au Plan B'OM puisque prévu aussi en partie par le Sycdom, et conséquence de la LTECV
Coût de transport des biodéchets depuis les centres de transfert			43,52 M €	Coût non spécifique au Plan B'OM puisque prévu

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

vers les plate- formes de compostage				aussi en partie par le Syctom, et conséquence de la LTECV
Coût d'investissement chaudière bois		115 M €		Non prévu (et même contradictoire) au Plan B'OM et par ailleurs, ne relève pas du Syctom.
Coût d'exploitation chaudière bois sur 16 ans			352 M t	Non prévu (et même contradictoire) au Plan B'OM et par ailleurs, ne relève pas du Syctom
Total réellement lié au Plan B'OM		36 M€	91,93 M€	

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.



CONCERTATION PRELABLE SUR LE PROJET DE FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS A ROMAINVILLE / BOBIGNY

CONTRIBUTIONS DEPOSEES SUR LE REGISTRE

Les contributions sont classées par ordre chronologique de réception



Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 23 septembre 2017

Contribution

Apparemment c'est un bon projet !

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 23 septembre 2017

Contribution

Très beau projet en vue, j'ai été très sensible de découvrir ce projet innovant. Ce que deviennent nos déchets à la fin du recyclage, la transformation et le courage de ces jeunes. Merci à vous et du courage. Désormais mon point de vue va changer du côté du recyclage.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 23 septembre 2017

Contribution

Le monde évolue. Il en faut en tenir en compte. C'est aussi utile de valoriser les canaux. C'est un projet plein de bon sens.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 23 septembre 2017

Contribution

Beau projet. J'espère qu'il verra le jour. Dans la droite ligne des préoccupations actuelles du réchauffement climatique et de la lutte contre le gaspillage... Une seconde vie aux déchets pour améliorer notre qualité de vie à tous. Bravo.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Riverain ayant participé à la Journée Portes Ouvertes

Date : 7 octobre 2017

Contribution

- Création d'un supermarché des déchets à l'instar du SMICVAL à Libourne.
- Augmenter la communication par les ambassadeurs du tri pour améliorer les qualités du triage.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Riverain ayant participé à la Journée Portes Ouvertes

Date : 7 octobre 2017

Contribution

Il faudrait informer toute la population pour les inviter à ces Portes Ouvertes pour mieux comprendre la fonction du tri et donc embaucher des ambassadeurs du tri.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Fresnes Service à l'occasion de la Journée Portes Ouvertes

Date : 7 octobre 2017

Contribution

Quoi de mieux pour devenir éco-citoyen qu'une visite qui produit son effet et donne idées. Bravo à tous les acteurs pour une conscience verte.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Riverain ayant participé à la Journée Portes Ouvertes

Date : 7 octobre 2017

Contribution

Très heureux de cette visite attendue. Merci pour les explications. Que chacun respecte...

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Riverain ayant participé à la Journée Portes Ouvertes

Date : 7 octobre 2017

Contribution

Merci pour la visite. Très intéressant. Peut-être quelques explications plus exhaustives sur la concertation (éléments pour et contre) auraient été appréciés.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contribution

Visite très instructive sur le tri sélectif. On constate malheureusement les défauts de tri que réalise l'habitant et qui s'élèvent à 20%. L'idée est de voir le Syctom ou encore Est Ensemble faire de la communication auprès des habitants pour réduire le fait des « défauts de tri ». Merci pour cette journée et l'accueil du personnel.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contribution

Visite super intéressante ! Guide extrêmement callé sur le thème du traitement des déchets. L'apport d'informations est vital en vue de l'amélioration des initiatives écologiques et environnementales !
Merci

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 14 octobre 2017

Contribution

Projet qui me paraît pertinent et intéressant. Bon courage à vous !

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 14 octobre 2017

Contribution

Très bon projet, et voyage fluvial intéressant et instructif.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 14 octobre 2017

Contribution

Projet très intéressant et essentiel pour l'environnement ! Merci.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 14 octobre 2017

Contribution

Très beau projet, il est temps de prendre en compte la navigation fluviale comme transport.
Explications très constructives. Personnes très sympas... Merci.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 14 octobre 2017

Contribution

Merci pour cette très belle initiative !

Une façon très efficace d'aller à la rencontre des citoyens. A refaire !

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 14 octobre 2017

Contribution

Personnel très motivé sur le projet !

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 14 octobre 2017

Contribution

Très bonne continuation !

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 14 octobre 2017

Contribution

Projet intéressant et innovant, en cette belle journée de samedi ensoleillée.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 14 octobre 2017

Contribution

Belle démarche ce projet de traitement des déchets par le biais d'une petite escapade fluviale.

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.

Contributions du public déposées du 4 juillet au 13 novembre 2017

Riverain monté à bord de la péniche le long du Canal de l'Ourcq

Date : 14 octobre 2017

Contribution

Le projet est très bien, tout est très bien, la combustion, les poubelles pour un jour que la Terre soit propre !

Réponse du Syctom

Bonjour,

Nous avons bien enregistré votre contribution dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de reconstruction du centre de Romainville/Bobigny qui sera prise en compte dans le bilan de la concertation.